

**COLLECTIVITÉ
EUROPÉENNE
D'ALSACE**

**Réunion publique du Conseil
du vendredi 15 mars 2024**

DELIBERATIONS

M. BIERRY
Président de séance

COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Réunion du 15 mars 2024

Délibérations

*(La séance est ouverte à 9 heures 47 sous la présidence de
M. BIERRY, Président).*

Présidence de M. BIERRY, Président de séance

PRESENTS :

BEHA Nicole, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTORBUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
DILIGENT Danielle donne procuration à HOERLE Jean-Louis
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe
KOBRYN Florian donne procuration à QUINTALLET Ludivine
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
RAPP Catherine donne procuration à COUCHOT Alain
WOLFHUGEL Christiane donne procuration à WOLF Etienne

EXCUSE : BELTZUNG Maxime

ABSENT : DEBES Vincent

OUVERTURE ET APPEL NOMINAL

M. LE PRÉSIDENT – Je vous prierais de vous asseoir, chers collègues, pour qu'on puisse démarrer. Après ce moment musical, c'est un peu dissipé, ce matin. Mais si on veut pouvoir tenir les délais et présenter tous les rapports que nous avons, je vous invite à rejoindre vos places. Merci beaucoup.

Avant l'appel, je voudrais accueillir avec plaisir Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président du Club vosgien de la vallée de Munster. Je suis très de les accueillir ce matin. Ils voulaient nous remettre quelque chose ce matin. Après le joli moment de bonheur que nous ont apporté les chanteurs, le Club vosgien nous amène aussi de petits moments de bonheur au quotidien, parce que chaque fois qu'on est sur vos chemins que vous entretenez, c'est une bouffée d'oxygène, c'est une respiration. Grâce à vous, nous sommes connectés à la nature sans l'abîmer, et ça c'est aussi important. J'ai appris tellement de choses avec mon Club vosgien local. J'ai eu un peu plus de connaissances grâce aux expos sur les champignons, j'ai appris le ski grâce au Club vosgien, et j'ai découvert la nature et des chemins. Donc merci de manière générale au Club vosgien de la vallée de Munster. Où sont les conseillers d'Alsace de la vallée de Munster ? Je pensais qu'ils étaient restés à côté de moi. Monique et Lucien sont vos ardents défenseurs. Merci beaucoup pour le travail que vous effectuez. Je sais que ce n'est pas toujours simple pour le Club vosgien, parce que le nombre de bénévoles parfois réduit dans un certain nombre de clubs. On voit à votre chevelure, moi je n'en ai plus, que vous n'êtes pas de toute première jeunesse comme l'étaient les enfants qu'on a vus tout à l'heure. Mais vous continuez à être investis et engagés. Merci beaucoup. Merci de nous montrer la voie, et vraiment bravo pour votre travail.

M. HEINRICH – Merci Président, merci Mesdames et Messieurs les conseillers d'Alsace, merci de nous accueillir dans cette belle salle. Je voudrais, au nom du Club vosgien de la vallée de Munster, remercier Monsieur le Président avec l'œuvre d'art qui a été réalisée par Monsieur RATKOFF à l'occasion du 150^e anniversaire du Club vosgien de la vallée de Munster, créé en 1873, mais également de l'ensemble du Club vosgien, créé en 1872 à Saverne, comme tout le monde le sait. Je me permets aujourd'hui, Président, de vous remettre cette œuvre d'art qui a été réalisée par Monsieur RATKOFF, numérotée, et qui représente la vallée de la Wormsa, le Fishboedle, qui est quand même un endroit bien mis en avant.

M. LE PRÉSIDENT – Je vais la montrer aux collègues pour qu'ils puissent en profiter aussi. Voilà l'œuvre.

Applaudissements.

Merci beaucoup, merci votre gentillesse. Ça va être dans mon bureau ici à Colmar.

M. HEINRICH – Merci Président de nous avoir consacré ces quelques instants, et on est très heureux du soutien que vous nous apportez tout au long de l'année.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup, merci Président, merci pour ce geste. Merci beaucoup. Je suis très touché. Merci beaucoup. Bonne journée à vous.

Applaudissements.

Merci. Je crois qu'on a pris un petit peu de retard, mais je crois que c'était quand même de bons moments, et on a besoin aussi de partager de bons moments. J'espère que la séance sera aussi un bon moment de partage sur les politiques publiques que nous portons ensemble.

Je ne vois pas Robin. C'est toi le plus jeune, Raphaël ? Tu as de la chance. Je trouve que déjà, s'occuper de la culture, ce n'est que du bonheur. Du coup, tu es plusieurs fois chanceux. Et je pense que les moments de culture que tu vis au quotidien en portant notre démarche culturelle, ça doit te changer de l'Assemblée nationale et t'apporter un peu de douceur dans le quotidien. Raphaël, tu peux faire l'appel. Merci.

M. SCHELLENBERGER – Merci beaucoup. On parlera de culture tout à l'heure. En attendant, je reviens 9 ans en arrière en redevenant pour la journée le benjamin de l'Assemblée. Ça me rajeunit.

Raphaël SCHELLENBERGER procède à l'appel.

M. LE PRÉSIDENT – Une petite pensée pour Daniel, qui a malheureusement perdu sa maman et qui bien sûr ne peut pas être avec nous aujourd'hui, puisque la cérémonie aura lieu cet après-midi.

Raphaël SCHELLENBERGER poursuit l'appel.

M. SCHELLENBERGER – Le quorum est atteint, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Raphaël. Merci chers collègues. Je propose de démarrer cette séance.

DISCOURS LIMINAIRES

M. LE PRÉSIDENT – Ce n'est pas une nouveauté pour vous, nous avons, dans notre Collectivité, un fil conducteur, une ambition, c'est d'œuvrer au mieux pour garantir à chacun de nos concitoyens une vie digne dans un environnement sain. Cette séance plénière ne déroge pas à la règle : il y sera beaucoup question de dignité, dignité du logement pour nos concitoyens modestes, dignité de nos aînés en EHPAD, dignité de l'engagement démocratique. Et puisqu'on parle de dignité, c'est l'occasion pour moi, en préambule, au regard de l'actualité fort récente, d'adresser un message de solidarité à nos agriculteurs et viticulteurs, que nous avons rencontrés à plusieurs reprises ces dernières semaines avec Catherine GRAEF-ECKERT. Je tiens à souligner la présence d'un certain nombre d'entre eux et de défenseurs de l'agroalimentaire sur notre territoire, qui assistent à notre séance. Je suis désolé, je viens de découvrir que vous n'avez pas de place pour vous asseoir. Mais en tout cas nous vous saluons très cordialement. Je dois avouer qu'à l'occasion des mouvements des agriculteurs, on a pu mesurer aussi les difficultés qu'ils rencontrent, la détresse de certains. Je rappelle que nos agriculteurs assurent un rôle fondamental, celui de nous nourrir. En contrepartie, on ne peut que regretter que leur niveau de vie ne soit pas à la hauteur de l'intensité de leur travail. Dans les prochaines semaines, je proposerai de construire un projet alimentaire de territoire, dans une logique de circuit court renforcé et de liens entre nos collègues, nos EHPAD, nos MECS, nos établissements du handicap, la Banque alimentaire et le secteur agroalimentaire alsacien. Il s'agit encore plus de travailler ensemble, même si c'est en Alsace qu'on consomme plus notre marque, et notamment notre marque alimentaire, puisqu'on est à près de 10 %, alors que les Bretons sont à 5 % et que la moyenne de la France est à 3 %. Pour autant, on a encore cet enjeu consistant à renforcer cette dynamique de lien. Les produits bio, les produits sains de notre agriculture et de nos entreprises doivent trouver des débouchés garantis dans la durée dans nos établissements. C'est pour ça que j'ai évoqué le lien entre les établissements et le monde agricole. Sachez que, bien sûr, les services ont déjà commencé à y travailler, pour poser des diagnostics, et notamment sur l'enjeu alimentaire

dans les collèges. Nous travaillons à imaginer des scénarii et à vous les proposer. Je compte bien évidemment sur votre engagement, mes chers collègues, en lien avec nos collaborateurs, pour alimenter nos réflexions. Le terme alimenter tombe bien, au regard du sujet.

Chers collègues, à l'ordre du jour de notre séance est bien évidemment inscrit le sujet sensible de l'habitat, qui appelle quelques réflexions que je vous propose de partager. Avec Fatima JENN, nous avons rencontré encore il y a quelques jours des professionnels du bâtiment et du logement. Ils sont légitimement inquiets, car le secteur est fortement en crise. Nous y reviendrons tout à l'heure, je ne développe pas tous les motifs de crises, mais elles sont importantes. Et ces crises, elles ne sont pas sans conséquences sur nos concitoyens, et même aussi bien évidemment sur nos finances, car la crise du logement se traduit par une baisse forte de nos recettes de droit de mutation, qui ont été réduites de 30 millions d'euros en 2023, phénomène qui risque malheureusement encore de s'amplifier. Ces professionnels étaient d'autant plus sensibles à notre échange qu'ils ont pu mesurer combien nous étions attentifs à la situation et que cela se traduit par un engagement fort pour soutenir le bâtiment. J'en veux pour preuve les projets de constructions neuves et rénovations de collèges, ce sont 600 millions d'euros sur le mandat, mais aussi les nouveaux bâtiments, le foyer de l'enfance à Strasbourg, les archives à Colmar, l'extension de notre maison ici, tous les projets que nous portons pour améliorer les conditions de travail de nos équipes sur les sites de la CeA. Tout ça réuni, ce sont pratiquement 200 millions d'euros que nous consacrons au bâti. Projets, soit dit en passant, que nous ne pourrions pas imaginer entreprendre si nous n'avions pas une gestion saine, préventive de la Collectivité, chère Lara, que nous retrouvons avec plaisir.

Le sujet de notre séance n'est pas le bâtiment en général : c'est l'habitat. Et nous sommes doublement engagés sur le sujet, à la fois sur l'aide à la pierre, mais aussi sur l'aide à la personne à travers le fonds de solidarité logement, le travail de nos travailleurs sociaux engagés dans le quotidien des difficultés sociales de nos concitoyens les plus fragiles. Mais aujourd'hui, nous allons évoquer plus particulièrement les aides à la pierre. Ce sujet, nous ne sommes pas les seuls acteurs publics à nous en saisir, au regard des compétences respectives des collectivités. L'État, les communes, les intercommunalités ont leurs propres responsabilités sur le sujet. Pour autant, et alors même que nous étions déjà fortement engagés sur le sujet, nous vous proposons de mener une politique encore plus ambitieuse : 292 millions sur les six ans à venir. C'est un budget à la hauteur de la gravité de la situation.

Je parle de gravité parce qu'il s'agit d'assurer notamment à nos concitoyens un accès suffisant au logement, des conditions d'habitat dignes et des charges d'énergie supportables. Comme se nourrir, se soigner, bien sûr, se loger, se chauffer constituent des droits fondamentaux de vie, notre stratégie habitat se traduit par des actions fortes pour construire, rénover des logements en nombre pour satisfaire le besoin de logements nouveaux, mais aussi la qualité et l'adaptation de logements existants. L'abbé Pierre nous disait « gouverner, c'est déjà loger son peuple ». Aujourd'hui, Christophe ROBERT, à la Fondation qui porte son nom, tire la sonnette d'alarme face à la précarité grandissante de nos concitoyens les plus fragiles.

C'est pourquoi, grâce à la diversification de nos outils d'action, nous multiplions les soutiens aux projets de logement aidé et du parc privé des personnes modestes pour améliorer le confort de vie, le pouvoir d'achat des personnes logées. En nous saisissant pleinement de la délégation des aides à la pierre qui nous est confiée par l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat, nous devenons en France le plus grand délégataire en population, avec des engagements financiers forts, mais également une ingénierie et une réflexion prospective pour penser les nouveaux modèles d'aménagement et d'habitat, dans une logique de sobriété foncière renforcée. Nous n'oublions pas le soutien aux communes, notamment rurales, qui n'ont ni les moyens humains ni financiers pour développer des projets dans leur cœur de village ou leur bourg-centre. Vous le voyez, mes chers collègues,

nous prenons ensemble à bras le corps le sujet du besoin de logement, du mal-logement, pierre angulaire du mal vivre.

Autre sujet d'importance : la vie digne de nos aînés face aux difficultés dans nos EHPAD. J'ai longuement échangé ces derniers jours à plusieurs reprises sur le vieillissement, avec Madame la Ministre de la santé et des solidarités, Madame VAUTRIN, et sa Ministre déléguée, Fadila KHATTABI. Elles se sont engagées à mener un travail de fond sur le sujet. Il y a déjà quelque temps, j'ai eu l'honneur de travailler la situation du vieillissement avec Dominique LIBAULT, qui était en charge de cette responsabilité par le gouvernement. Nous avons travaillé un texte qui devait déboucher sur une loi grand âge. Le Covid a malheureusement remis en question l'agenda initial. Dans les échanges que nous avons aujourd'hui, les départements de France et l'État, sur l'accompagnement de nos aînés, nous avons encore des points d'ajustement à partager et des réflexions à travailler. Nous allons en tout cas porter notre vision dans le débat et porter la voix de nos 217 EHPAD et EHPA alsaciens.

Au regard de l'urgence de la situation des EHPAD, nous ne pouvions néanmoins pas attendre plus longtemps le vote d'un texte pour prendre certaines mesures fortes. Donc aujourd'hui en plénière, mais aussi en Commission permanente cet après-midi, nous poursuivrons la démarche déjà engagée en début d'année, puisque nous avons déjà proposé de renforcer la trésorerie des EHPAD. Là nous allons apporter des financements importants aux EHPAD les plus en difficulté. Il s'agit déjà de quelques EHPAD, les premiers à nous avoir alertés avec un dossier complet. Et au cours du semestre, nous allons sans doute encore renforcer et aider d'autres EHPAD. Je voulais vous dire qu'il n'y a que huit départements aujourd'hui en France qui ont créé un fonds d'urgence, parce que l'État a lui-même créé son fonds d'urgence. J'ai eu l'occasion de dire aux deux ministres que je souhaitais qu'on puisse abonder plus fortement les EHPAD alsaciens, parce que jusqu'à présent, l'ARS n'abondait qu'à hauteur de 800 000 euros – je parle sous le contrôle de Karine. Il faut bien évidemment que ça aille plus loin, parce qu'il y a vraiment des EHPAD qui sont en menace de cessation de paiement. Donc on est là aujourd'hui dans l'urgence avec eux. Mais ces aides sont conjoncturelles. Or, l'enjeu est structurel et suppose que les moyens de la cinquième branche nous permettent de financer les besoins du grand âge. Je sais pouvoir compter sur les parlementaires ici présents pour être très engagés à Paris sur le sujet. Bien évidemment, nous ne pourrons pas faire face si les moyens de dotation ne sont pas plus importants. La CNSA, au titre de l'augmentation de la CSG, a pu bénéficier d'un budget supplémentaire de 2,6 milliards, mais les départements n'ont vu que les 150 millions de dotations qui leur ont été dévolus. Donc on voit bien que le compte n'y est pas et il y a donc un vrai travail de fond à poursuivre sur le sujet. Mais je ne doute pas que nous puissions progresser. Il y a véritablement urgence en la matière. Mais nous sommes là, sur ces enjeux du conjoncturel, mais aussi avec une réflexion plus profonde, pour garantir la qualité de vie en EHPAD. J'ai eu l'occasion de dire aux deux ministres que je préférerais qu'on rajoute de la vie aux années que des années à la vie, et je crois que nos aînés attendent plus d'avoir des EHPAD médico-sociaux où la qualité du repas sera réellement prise en considération, que de vivre dans des EHPAD proches des cliniques. On peut comprendre d'abord un certain type de repas dans un hôpital pour quelques jours. On est en droit d'attendre en EHPAD pour une durée plus longue une attention plus particulière sur un certain nombre de compléments et de qualité d'accueil attendu. Donc on aura tous ces sujets-là à travailler fortement, les semaines et les mois à venir.

Enfin, pour conclure cette introduction à notre séance, et dans le droit fil du mandat clair que les Alsaciens nous ont donné, et que vous m'avez confié pour soutenir le projet de Collectivité unique, et au regard aussi du débat sur la Corse récent, je voudrais simplement rappeler, si c'est nécessaire, mais la presse en a fait déjà le relais, que contrairement à la Corse, notre projet de Collectivité n'exige pas de révision de la Constitution. Il s'inscrit dans un cadre institutionnel qui existe déjà, répondant aux objectifs de la loi du 19 avril 2021 simplifiant les expérimentations. Il ne porte pas atteinte au modèle de la nation. Mieux encore, il nourrit une relation efficace et intelligente avec l'État. Il aura pour effet

de réduire le millefeuille institutionnel. Nous ne demandons pas non plus de pouvoir législatif, mais un pouvoir réglementaire permis par la loi, ainsi que le respect du droit local, qui a fait ses preuves et qui est inscrit dans le droit national depuis 1924. Pour créer les conditions d'un sursaut démocratique essentiel, si on veut lutter efficacement contre l'abstention et contre le vote extrémiste, il faut refonder notre organisation territoriale sur un modèle qui donne envie aux habitants de s'impliquer, envie de s'investir, sur un périmètre qui a du sens pour eux, qui soit simple à comprendre. Il faut que nos concitoyens retrouvent une capacité d'influence sur la décision politique. La révolution démocratique, c'est rendre nos concitoyens partenaires des grands choix. C'est ce que nous faisons en Alsace, et c'est pourquoi notre projet de Collectivité unique crée une véritable espérance démocratique. C'est aussi cela la dignité démocratique. Merci de votre attention.

Applaudissements.

Madame QUINTALLET.

Mme QUINTALLET – Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Il me faut faire un retour sur l'hiver qui s'achève. Il a été dramatique sur nos territoires pour les personnes à la rue, et plus particulièrement pour la centaine d'enfants sans domicile. À Strasbourg, les parents d'élèves, la communauté éducative, les associations se sont mobilisés tout l'hiver pour loger ces enfants et leurs familles, que ce soit en leur ouvrant les portes de leur domicile ou en constituant des cagnottes pour financer des nuitées pour les mettre à l'abri. Nos enfants nous le disent : un copain à l'école dort dans sa voiture, mais cela est un secret. Les enseignants nous ont sollicités cet hiver pour loger des familles, une situation qui concerne au moins une dizaine d'écoles et plusieurs collèges à Strasbourg. Si l'hébergement d'urgence relève de la compétence de l'État, face à ce constat, la Ville et l'Eurométropole ont créé 600 places d'hébergement. Nous appelons à une réponse du gouvernement et nous pensons que la CeA, Collectivité des solidarités, doit agir elle aussi de manière plus volontariste pour faire respecter la loi qui prévoit que l'hébergement d'urgence est inconditionné. Au nom de mon groupe, je tiens à saluer le travail des agents de la Collectivité et de nos partenaires associatifs qui œuvrent pour l'hébergement des plus précaires sur nos territoires. Avec le constat que je viens d'évoquer, la séance d'aujourd'hui aurait dû nous amener, Monsieur le Président, à envisager des réponses à apporter pour lutter contre le sans-abrisme qui se développe sur nos territoires.

L'urgence est également de protéger la qualité de l'air et la santé des Alsaciens, en mettant en place la taxe poids lourds et R-pass. C'est un projet plébiscité par 80 % des Alsaciens et attendu depuis bientôt vingt ans. Le choix de l'opérateur devait être effectué au printemps. La taxe poids lourds est en place dans de nombreux pays européens et permet de faire contribuer financièrement le transport international à l'entretien du réseau routier. La loi vous ayant donné toutes les clés pour agir sur ce dossier, Monsieur le Président, vous déplorez souvent ne pas avoir les moyens d'agir, mais quand la loi vous les donne, vous n'agissez pas non plus. Ces tergiversations ne sont pas de nature à renforcer la confiance de nos concitoyens dans notre jeune Collectivité, qui a besoin de faire ses preuves en agissant pour convaincre les Alsaciennes et les Alsaciens.

À l'inverse des préoccupations de nos concitoyens, vous proposez à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui de bâillonner la parole des élus en modifiant le règlement intérieur du Conseil d'Alsace. Voilà donc votre urgence en ce mois de mars, réduire le débat au sein de notre Assemblée. C'est pourtant le rôle des élus que de faire remonter au Conseil d'Alsace, et de manière transparente, les problématiques de leur territoire.

Le mois de mars signe aussi un moment important pour la lutte pour les droits des femmes. Nous nous réjouissons de la forte mobilisation du 8 mars, qui a permis aux femmes et à la diversité des genres de s'exprimer pleinement. Dans notre Collectivité comme ailleurs, il reste fort à faire, notamment en matière d'égalité salariale et d'accès aux postes à

responsabilité. Le Président de la République avait indiqué au début de son mandat vouloir faire de la lutte contre les violences faites aux femmes la grande cause de son quinquennat. C'est lui-même qui refuse que la France ait une définition européenne du viol assise sur la notion de consentement. C'est lui-même également qui fait part de sa fierté envers une personnalité qui est accusée de viol et qui a tenu des propos orduriers envers les femmes. Ses positions présidentielles sont des injures pour toutes les femmes, et nous les condamnons fermement.

Ce mois de mars a aussi apporté une avancée majeure pour notre société en sécurisant le droit des femmes à disposer de leur corps, en permettant l'inscription de l'IVG dans la Constitution. La constitutionnalisation de l'IVG a été portée dès ses débuts par des parlementaires de gauche, puis soutenue ensuite par une large majorité des parlementaires et de manière transpartisane.

M. LE PRÉSIDENT – Enfin c'est quand même...

Mme QUINTALLET – Au regard de la mission conférée par la loi aux collectivités départementales d'organiser la pratique d'IVG, je me réjouis sincèrement, mes chers collègues, que tous les parlementaires présents au sein de notre Assemblée aient voté pour le texte, apportant un message fort et sans ambiguïté à nos concitoyens quant au respect des droits des femmes en Alsace. Cela, dans un contexte sociétal violent pour les femmes, comme en témoigne l'attaque du planning familial de Strasbourg il y a dix jours par un groupe anti-choix, attaque que nous condamnons fermement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. La parole est à Nicolas.

M. JANDER – Monsieur le Président, chers collègues. Le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire nous avait habitués au ton martial et viril, aux attaques ad hominem. Je constate que le changement d'orateur démontre que l'on peut parfaitement défendre ses convictions sans commettre d'outrance, et je m'en réjouis.

Nous nous réunissons aujourd'hui pour cette première plénière de la Collectivité européenne d'Alsace de l'année 2024. La séance de ce jour sera l'occasion de nous exprimer sur deux sujets majeurs que sont le soutien aux EHPAD de notre territoire et la nouvelle stratégie de l'habitat pour l'Alsace.

Les préoccupations de nos concitoyens sont et seront toujours au cœur de notre action. Si l'on veut construire un avenir serein pour les Alsaciens, il est essentiel de veiller à ce que nos aînés vieillissent dans le respect et la dignité, ce qui nécessite de leur offrir un environnement où ils se sentent valorisés et respectés. Aujourd'hui, face à la situation démographique de l'Alsace et aux difficultés que connaissent les EHPAD, notre Collectivité s'engage fortement à leurs côtés. Le vieillissement de la population est un vrai défi. Rien qu'en Alsace, le nombre de personnes de plus de 85 ans aura plus que doublé d'ici 2050, et notre Collectivité consacre un budget de 217 millions d'euros aux personnes âgées, avec les aides au maintien à domicile notamment, avec les aides également aux EHPAD, ce qui n'est pas rien. Mais pour faire face à l'inflation, la hausse de l'énergie, aux problématiques de recrutement et d'attractivité des métiers, certains établissements en difficulté ont besoin d'un plan d'action spécifique. C'est pourquoi on ne peut que saluer l'agilité dont nous avons toujours su faire preuve, ici, avec par exemple hier le plan de rebond pour soutenir nos associations sportives et culturelles, et aujourd'hui avec la mise en place d'un fonds d'urgence de 2 millions d'euros pour venir en aide aux établissements les plus en difficulté. Parallèlement, nous souhaitons mettre en place un label selon les critères de qualité de vie et d'accompagnement des résidents : respect du rythme de vie des aînés, de leur intimité, organisation d'activités adaptées, accompagnement de la fin de vie. De même, parce que le bien manger, vous en avez parlé Monsieur le Président, est un des plaisirs de la vie, nous voulons développer et améliorer l'offre de restauration des EHPAD en privilégiant les filières courtes, qui sont autant de débouchés supplémentaires pour nos

agriculteurs. Cela s'inscrit dans une volonté plus large d'ouvrir nos EHPAD sur nos villes et villages, grâce à l'implication des bénévoles et des familles dans ces lieux de vie. Bien lire est un droit que nous nous devons de garantir à nos aînés. C'est un enjeu majeur et un défi immense de la prochaine décennie.

Préparer l'avenir des Alsaciens, c'est aussi savoir répondre dès à présent à une crise du logement sans précédent que nous traversons aujourd'hui. Il n'y a pas d'avenir ni de dignité possibles sans toit sur la tête. Nos politiques publiques doivent apporter des réponses fortes et rapides à cette crise. C'est pourquoi nous nous engageons à prendre des mesures concrètes pour offrir à tous nos concitoyens un logement de qualité. En 2023, notre démarche de concertation intitulée « Les rendez-vous de l'habitat » a permis aux principaux acteurs de terrain d'échanger sur le thème du développement du logement social, de l'adaptation des logements au vieillissement ou encore de la réhabilitation énergétique. Ce travail, au plus près des acteurs du territoire, nous a permis d'élaborer une nouvelle stratégie de l'habitat pour l'Alsace, qui se poursuivra jusqu'en 2029.

Enfin, et sur un autre registre, nous avons vécu un début d'année marqué par le mouvement des agriculteurs. Rappelons qu'en Alsace, les 6 500 exploitations agricoles jouent un rôle essentiel dans notre économie, dans notre alimentation, ça a été dit, mais aussi dans la préservation de nos paysages, je pense à nos éleveurs notamment, ou encore dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique. C'est pourquoi aujourd'hui nous sommes amenés à confirmer notre partenariat avec le monde agricole alsacien à travers plusieurs subventions de fonctionnement à divers acteurs.

Comme vous pouvez le constater, mes chers collègues, notre Assemblée est pleinement engagée au service de tous les Alsaciens pour construire un avenir meilleur à chacune et chacun et pour les générations futures. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nicolas. Philippe MEYER pour conclure.

M. MEYER – Merci Président. Mes chers collègues. La musique, c'est bien connu, adoucit les mœurs, et je le relève à mon tour avec satisfaction au moment d'écouter les propos liminaires des uns et des autres.

Construire une Alsace innovante et solidaire, qui soit en capacité de répondre efficacement aux difficultés qui peuvent l'affecter, qui sache également développer des politiques publiques qui se veulent originales et inédites, pour être en adéquation avec les attentes formulées par nos concitoyens : voilà bien quelques objectifs majeurs que les élus du groupe majoritaire se sont fixés et qu'ils entendent bien voir se réaliser durant notre mandat. Force est de constater que notre Collectivité, grâce à nos agents, est pleinement mobilisée au quotidien.

Pour illustrer mon propos, je mentionnerai à mon tour, après Nicolas JANDER et Monsieur le Président, la politique active de soutien aux EHPAD ce matin, ce qui prouve que nous ne nous concertons pas dans nos interventions. Il est vrai qu'avec l'inflation, la hausse du coût de l'énergie, les problématiques de recrutement et l'attractivité des métiers de ce secteur, ces établissements n'ont pas été épargnés, et certains se trouvent en sérieuse difficulté. Nous l'entendons, les uns et les autres, dans les conseils d'administration de nos EHPAD. La question est d'autant plus prégnante qu'il nous faut, nous l'avons déjà évoqué dans cet hémicycle, préparer notre société au vieillissement de la population alsacienne. Pour répondre à ce défi sociétal et financier, en l'absence de réforme en profondeur spécifique à ce jour au grand âge, notre Collectivité a donc pris l'initiative de consacrer, de mobiliser des moyens conséquents, et d'appliquer des mesures concrètes pour soutenir les EHPAD alsaciens en difficulté, source de préoccupation tout à fait légitime pour ces établissements, mais pour toutes les familles concernées. C'est un effort conséquent que

notre Collectivité a souhaité consentir afin d'apporter des réponses à la hauteur des enjeux. Aujourd'hui, il s'agit d'aller plus loin en approuvant toute une série de mesures de soutien en faveur des structures qui accueillent plus de 23 000 pensionnaires et qui font un travail remarquable pour nos aînés. Je salue tout particulièrement le travail des collègues Karine PAGLIARULO et Isabelle HECTOR-BUTZ.

Pour le moment, plus largement, je voudrais encore rappeler que la CeA s'est activement engagée afin de développer plus de 100 lieux d'accueil et d'information sur le territoire alsacien, les espaces solidarité Alsace, auprès desquels nos seniors peuvent s'adresser pour toute question de dépendance ou de précarité. Au quotidien, notre Collectivité participe également activement au développement d'actions de prévention, des activités physiques adaptées, de mémoire, de stimulation cognitive, numérique, de bien-être, de nutrition, de sécurité routière. Ces exemples se traduisent par près de 500 projets soutenus et à hauteur de 4 millions d'euros, preuve de notre attachement à proposer à nos anciens une qualité de service rendu qu'ils ont le droit d'escompter.

Cette volonté d'accompagner de manière optimale les personnes âgées en matière d'hébergement figure également dans la nouvelle stratégie de l'habitat à l'ordre du jour ce matin. Avec plus de 490 000 personnes de plus de 60 ans en Alsace, 92 000 logements privés adaptés, cette adaptation au vieillissement de la population fait partie intégrante des axes de développement fixés. Cette nouvelle stratégie ambitionne de répondre à d'autres défis majeurs de notre époque, comme par exemple la rénovation énergétique des logements, en soutenant près de 12 000 logements sur six ans, la préservation de la maison alsacienne et son adaptation qui nécessiteront la mobilisation de moyens conséquents, 292 millions d'euros dont 112 d'aide volontariste et 15 millions au soutien au réseau alsacien d'ingénierie pour la période 2024-2029, et je salue le travail de notre collègue Fatima JENN. Ce qui est remarquable, c'est qu'il s'agira, dans le cadre de ce plan, de créer non seulement une filière avec les artisans locaux, la Chambre des métiers d'Alsace, mais également de développer ce service public alsacien de l'habitat avec les maisons de l'habitat. Nous savons en effet combien il peut être complexe au quotidien pour nos concitoyens de demander un soutien pour la rénovation, l'accession sociale, pour trouver des artisans certifiés, ou encore de faire les bons choix techniques. Grâce aux maisons de l'habitat, ils bénéficieront d'un accompagnement humain de proximité, efficace et dans des délais réduits.

Dans nos rapports ce matin, un soutien plus fort à la culture sera également présenté. Notre ambition éducative également se traduit par le fait de faire davantage pour ceux pour qui les difficultés sont plus importantes. Et comme l'a dit Madame QUINTALLET, nous sommes sensibles au fait de savoir que des mineurs dorment dans la rue en hiver. Ces projets éducatifs dans le sud et l'ouest de Strasbourg, ce sont deux programmes ambitieux, rue Mentelin et au Neuhof.

Cet engagement, pour terminer, du service aux Alsaciens, chercher par tous les moyens à répondre à leurs demandes et aux légitimes attentes, c'est ce qui nous anime au quotidien avec tous nos agents. Les élus du groupe majoritaire y sont pleinement engagés. Comme la Corse dont il est beaucoup question ces derniers jours, par notre histoire, par notre culture, notre dialecte, notre situation géographique, nous avons un lien et un attachement particulier à notre terre. Nous devons répondre aux attentes légitimes dans le cadre de nos compétences et dans celles à venir. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Philippe.

EXAMEN DES RAPPORTS

M. LE PRÉSIDENT – Je propose de démarrer l'examen des vingt rapports soumis à délibération, et de voir ceux que vous souhaitiez voir retenus.

CD-2024-1-8-1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL DU 18 DÉCEMBRE 2023

Mme Lara MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – L'adoption du procès-verbal de la réunion du 28 décembre 2023. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal de la réunion publique du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 18 décembre 2023.

M. LE PRÉSIDENT – Ensuite, dans la Commission santé, personnes âgées et personnes handicapées, il s'agit du rapport sur la politique active de soutien aux EHPAD. Je pense qu'il est retenu.

Ensuite, la politique de l'habitat. Je pense qu'il n'y a pas de doute sur le fait qu'elle soit retenue.

CD-2024-1-4-1 - UNE ORGANISATION TERRITORIALISÉE DE L'INSERTION CONVERGÉE AU SERVICE DE LA PROXIMITÉ

Mme Patricia BOHN, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Je poursuis. Concernant l'organisation territorialisée de l'insertion convergée au service de la proximité, est-ce que quelqu'un souhaite retenir le rapport ? Combien d'abstentions ? Six. Tu veux qu'il soit retenu ? Alors il faut le retenir. On pourra en discuter en aparté si vous voulez. Tu pourras en discuter au déjeuner si tu veux bien. Pas d'oppositions ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve le dispositif convergé d'organisation territorialisée des instances du RSA sur l'ensemble du territoire alsacien en cohérence avec l'avancée des travaux menés depuis 2021 au titre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) ;

- Approuve la fusion des instances de Wissembourg et de Haguenau sur le territoire nord de l'Alsace et la déclinaison des Commissions Territoriales du Revenu de Solidarité Active et se déclinent de la manière suivante:
 - CTRSA Nord Haguenau-Wissembourg
 - CTRSA de l'Eurométropole Nord
 - CTRSA de l'Eurométropole Sud
 - CTRSA de la Ville de Strasbourg :
 - o Ouest/Sud-Ouest de Strasbourg cantons 2 et 3
 - o Sud/Est de Strasbourg cantons 5 et 6
 - o Centre/Nord de Strasbourg cantons 1 et 4
 - CTRSA de Saverne
 - CTRSA de Molsheim
 - CTRSA de Sélestat/Erstein
 - CTRSA Ribeauvillé - Sainte-Marie aux Mines
 - CTRSA de Colmar
 - CTRSA de Guebwiller
 - CTRSA de Thann
 - CTRSA de la Région mulhousienne
 - CTRSA de Saint-Louis
 - CTRSA d'Altkirch

- Approuve une dénomination harmonisée des instances pour toute l'Alsace à savoir « Commission Territoriale du Revenu de Solidarité Active (CTRSA) » et la répartition des missions respectives des CTRSA sanction et réorientation ;

- Approuve le Règlement Intérieur des Commissions Territoriales du Revenu de Solidarité Active, joint en annexe à la présente délibération ;

- Abroge les délibérations n° CG/2009/14 du Conseil Général du Bas-Rhin en date du 23 mars 2009 relative à la mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active ; et n° CD/2019/014 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 04 avril 2019 relative à la mise en œuvre du circuit territorial de l'emploi : les programmes d'actions en territoires pour l'emploi et l'inclusion ;

- Prend acte de l'abrogation de l'arrêté portant sur le Règlement Intérieur de la Commission Territoriale du Revenu de Solidarité Active du 26 mars 2019 relatif au territoire bas-rhinois et de la résiliation de la convention relative au dispositif départemental d'orientation et au droit à l'accompagnement des bénéficiaires du revenu de Solidarité active du Haut-Rhin du 6 janvier 2010 et ses annexes ;

- Approuve la Charte de Déontologie à approuver par les membres des Commissions Territoriales du Revenu de Solidarité Active, jointe en annexe à la présente délibération ;

- Approuve le principe du remboursement des frais de transport et de repas prenant la forme d'une indemnisation forfaitaire d'un montant de 40 € par demi-journée de réunion pour chaque représentant des bénéficiaires du RSA siégeant dans les Commissions Territoriales du Revenu de Solidarité, en application de l'article 3 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales ;

- Abroge la délibération n° CP-2009-14-4-18 de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin portant sur la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion du Haut-Rhin du 06 novembre 2009 autorisant une indemnisation de 30 € aux représentants des bénéficiaires du RSA pour chaque participation aux réunions des équipes pluridisciplinaires ;
- Demande à la Caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin et la Caisse de mutualité sociale agricole de faire application de la présente délibération et de neutraliser les sommes perçues au titre de l'indemnisation forfaitaire, pour le calcul du montant de l'allocation RSA des représentants des bénéficiaires du RSA ;
- Autorise le Président à signer les documents afférents à l'attribution de cette indemnisation forfaitaire.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

6 abstentions

M. KOBRYN Florian, M. FREMONT Damien, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine, Mme BEY Françoise, M. OEHLER Serge

0 non-participation au vote

CD-2024-1-7-1 - ADOPTION DE REGLES D'INSTRUCTION COMMUNES POUR LA REPARTITION DE LA DOTATION DES AMENDES DE POLICE

M. Thomas ZELLER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Je poursuis avec l'adoption des règles d'instruction communes pour la répartition de la dotation des amendes de police. Est-ce que quelqu'un souhaite qu'il soit retenu ? Pas d'oppositions ? D'abstentions ? Il est voté.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve le règlement départemental de répartition du produit des amendes de polices relatives à la circulation routière, applicable à l'ensemble des communes alsaciennes, joint en annexe à la présente délibération ;
- Précise que ces règles entreront en vigueur le 1^{er} avril 2024 pour tous les dossiers déposés complets à compter de cette date ;
- Donne délégation à la Commission Permanente pour adapter et modifier le présent règlement départemental de répartition du produit des amendes de polices relative à la circulation routière ;
- Abroge, à compter du 31 décembre 2023, les anciennes règles d'instruction des dispositifs « Aménagement des routes départementales en traverse d'agglomération » et « Amendes de Police » approuvées par délibération n°CP-2013-7-3-9 de la Commission Permanente du Conseil Général du Haut-Rhin du 5 juillet 2013, pour toutes les demandes complètes déposées après cette date.

Adopté à l'unanimité

M. LE PRÉSIDENT – Ensuite, on passe à la Commission patrimoine et rayonnement alsacien. Le premier rapport est faire rayonner l'Alsace à travers la création artistique. Quelqu'un souhaite le retenir ? Raphaël ? On le retient.

Le deuxième concerne les pratiques artistiques amateurs au fondement de la culture en Alsace. Il est retenu aussi.

Concernant la transformation des bibliothèques, il faut le retenir. Il faut que le député travaille un peu.

Ensuite, le rapport sur les partenariats agricoles 2024 est retenu.

CD-2024-1-12-2 - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT COMPLÉMENTAIRES ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COLLÈGES PUBLICS ET PRIVÉS ALSACIENS POUR L'ANNEE 2024

M. Philippe MEYER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Concernant les dotations de fonctionnement complémentaires et les subventions d'investissement aux collèges publics et privés alsaciens pour l'année 2024, c'est classique. Pas d'abstentions ? D'oppositions ? Il est voté.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Attribue à divers collèges publics et privés sous contrat d'association avec l'Etat, des dotations de fonctionnement complémentaires et des subventions d'un montant de 766 375,34 € :
 - 50 428,31 € pour couvrir les frais d'entretien, de réparation et d'achat d'équipements spécifiques en faveur des collèges publics du Bas-Rhin figurant en annexe 1 ;
 - 538 954 € pour couvrir les dépenses de viabilisation, en faveur des collèges publics figurant en annexe 2 ;
 - 16 352,03 € pour couvrir les dépenses exceptionnelles, en faveur des collèges publics figurant en annexe 3 ;
 - 33 00,00 € pour les équipements du champ SEGPA Habitat, en faveur des collèges publics figurant en annexe 4 ;
 - 10 584 € pour la location de véhicule au collège les Ménétriers de Ribeauvillé ;
 - 12 960 € pour la location de véhicule au collège Sébastien Brant d'Eschau ;
 - 5 712 € pour la location de véhicule au collège Maxime Alexandre de Lingolsheim ;
 - 1 324 € pour la participation aux frais de visites de lieux de mémoire des collèges publics du Haut-Rhin figurant en annexe 5 ;
 - 52 360 € pour l'ajustement du calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement suite à l'évolution des collèges publics figurant en annexe 6 ;
 - 14 018 € pour l'ajustement du calcul de la dotation de fonctionnement suite à l'évolution des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat, figurant en annexe 6 ;
 - 30 683 € de subventions d'investissement pour l'acquisition d'équipement, matériels et mobilier en faveur des collèges publics figurant en annexe 7 ;

Précise que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P196	O003	P196E01	T96	(1065) 65-655111-221	721 674,34 €
P194	O001	P194E01	T97	(1064) 65-655112-221	14 018,00 €
P202	O001	P202E14	T82	(1083) 204-20431-221	30 683,00 €
TOTAL					766 375,39 €

Les aides financières seront versées aux collèges d'Alsace en une seule fois.

- Attribue aux collèges publics les Ménétriers de Ribeauvillé, Sébastien Brant d'Eschau, Maxime Alexandre de Lingolsheim une dotation de fonctionnement complémentaire, au titre de la location d'un véhicule pour la télérestauration, à hauteur des frais engagés, sur présentation des justificatifs.
- Approuve le principe de la prise en charge des frais de transport du collège Katia et Maurice Kraft de Pfastatt dans le cadre des déplacements vers la demi-pension du collège Bourtzwiller de Mulhouse.
Le montant sera versé à hauteur des frais engagés sur présentation de justificatifs. Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'opération P196O003 – natana (1065) 65-655111-221.
- Approuve le principe de la prise en charge des frais de transport dans le cadre du projet « orientation services à la personne » qui se tiendra le 10 avril 2024, pour les collèges publics d'Alsace suivants :
 - Collège du Torenberg – Heiligenstein
 - Collège Schuré - Barr
 - Collège du Klosterwald – Villé
 - Collège du Bernstein - Dambach-la-ville
 - Collège du Château – Châtenois
 - Collège Beatus – Sélestat
 - Collège Mentel – Sélestat
 - Collège JJ Waltz - Marckolsheim

Le montant sera versé à hauteur des frais engagés sur présentation des devis.
Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'opération P196O003 – natana (1065) 65-655111-221.

- Approuve le principe de la prise en charge des frais de transport du collège de la Souffel de Pfulgiesheim dans le cadre du projet « décathlon de la citoyenneté » organisé le 31 mai 2024.
Le montant sera versé à hauteur des frais engagés sur présentation de justificatifs. Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'opération P196O003 – natana (1065) 65-655111-221.
- Fixe le tarif des repas facturés au collège Nelson Mandela d'Illkirch Graffenstaden à 4 €, pour l'année scolaire 2023-2024, dans le respect des flux financiers précisés dans la convention de gestion approuvée par la Commission Permanente n° 2023-6-12-15 du 7 juillet 2023.

Adopté à l'unanimité

M. LE PRÉSIDENT – Le rapport sur la charte de l'engagement avec l'Académie de Strasbourg portant sur l'ambition éducative pour le futur Collège des sciences à Strasbourg est retenu.

Le rapport sur la construction d'un ensemble collège et gymnase rue Mentelin à Strasbourg est retenu.

**CD-2024-1-10-1 - FONDS ATTRACTIVITE ALSACE - TERRITOIRE OUEST ALSACE -
ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES
CONVENTIONS DE PARTENARIAT**

Mme Michèle ESCHLIMANN, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Concernant le fonds d’attractivité Alsace, il s’agit de conventions de partenariat avec le territoire Ouest Alsace, Saverne, Molsheim. Est-ce que quelqu’un souhaite qu’il soit retenu ? Pas d’oppositions ? D’abstentions ? Il est voté.

Le Conseil de la Collectivité européenne d’Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve, dans le cadre de la stratégie d’accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Ouest Alsace 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d’Alsace aux projets suivants :

A. Canton de Molsheim

A1. Réalisation de la liaison cyclable le long de la RD 93 – Entrée Est de Dachstein portée par la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.

A2. Réalisation de la liaison cyclable entre Duppigheim et Entzheim portée par la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.

A3. Réalisation de la liaison cyclable entre la gare de Bischoffsheim et Griesheim près Molsheim portée par la Communauté de Communes des Portes de Rosheim.

B. Canton de Saverne

B1. Projet de restauration de l’aile nord du Château des Rohan (Accueil de l’Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de Saverne - IFSI) porté par la Commune de Saverne.

- Attribue, dans le cadre du Contrat de Territoire Ouest Alsace, 4 (quatre) subventions d’investissement au titre du Fonds Attractivité Alsace pour un montant total de 443 587 €, telles que détaillées dans le tableau joint en annexe à la présente délibération et correspondant au soutien financier de la Collectivité européenne d’Alsace, comme suit :

- une subvention d’un montant maximal de 64 880 € représentant un taux de 20% d’une dépense éligible de 324 400 € HT au bénéfice de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig pour la réalisation de la liaison cyclable le long de la RD 93 – Entrée Est de Dachstein ;
- une subvention d’un montant maximal de 90 880 € représentant un taux de 20% d’une dépense éligible de 480 725 € HT au bénéfice de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig pour la réalisation de la liaison cyclable entre Duppigheim et Entzheim ;
- une subvention d’un montant maximal de 45 500 € représentant un taux de 20% d’une dépense éligible de 227 500 € HT au bénéfice de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim pour la réalisation d’une liaison cyclable entre la gare de Bischoffsheim et Griesheim près Molsheim ;
- une subvention d’un montant maximal de 242 327 € représentant un taux de 10% d’une dépense éligible de 2 423 265 € HT au bénéfice de la Commune de Saverne pour le projet de restauration de l’aile nord du Château des Rohan à Saverne (Accueil de l’Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de Saverne - IFSI) ;

- Approuve les conventions de partenariat à conclure, pour les projets subventionnés, entre la Collectivité européenne d’Alsace et les porteurs de projet précités, jointes en annexe à la présente délibération, qui définissent notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire, et autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d’Alsace à les signer ;

- Autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à signer, avec les bénéficiaires des subventions, les conventions financières particulières destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type adopté par délibération n° CD-2023-3-1-2 du 19 juin 2023 en y apportant, le cas échéant, toute modification mineure qui s'avèrerait nécessaire ;

- Précise que les imputations correspondantes sont à prélever sur l'opération P0630016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace tel que détaillée dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

1 non-participation au vote

Jean-Claude BUFFA, Adjoint au maire de la Commune de Saverne

CD-2024-1-11-1 - FONDS ATTRACTIVITE ALSACE - TERRITOIRE EUROMETROPOLE DE STRASBOURG - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

M. Jean-Louis HOERLE, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – On passe au fonds d'attractivité sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Là c'est toute une série de subventions. Pas d'oppositions ? D'abstentions ? Il est voté.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

Approuve, dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Alsace de l'Eurométropole de Strasbourg 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projets suivants :

- création d'une Maison Urbaine de Santé au sein du quartier de la Meinau, à Strasbourg, portée par la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires MSP de la Meinau-Canardière ;
- création d'une Maison Urbaine de Santé au sein du quartier de l'Elsau, à Strasbourg, portée par la LOCUSEM ;
- Attribue deux subventions d'investissement, au titre du Fonds Attractivité Alsace, pour un montant total de 182 361 € telles que détaillées dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération et réparties comme suit :
 - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 83 850 €, représentant 15% d'une dépense éligible de 559 000 € TTC, à la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires MSP de la Meinau-Canardière pour la création et l'équipement de la Maison Urbaine de Santé de la Meinau ;
 - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 98 511 €, représentant 15% d'une dépense éligible de 656 736 € HT, à la LOCUSEM pour la création et l'équipement de la Maison Urbaine de Santé de l'Elsau ;

- Approuve les conventions de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et les partenaires susmentionnés, pour les projets subventionnés, jointes en annexe à la présente délibération, qui définissent notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire, et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à les signer ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer avec les bénéficiaires des subventions les conventions financières particulières, destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type adopté par délibération du Conseil n°CD-2023-3-1-2 du 19 juin 2023 en y apportant, le cas échéant, toute modification mineure qui s'avèrerait nécessaire ;
- Précise que les imputations correspondantes aux subventions précitées sont à prélever sur l'opération P0630016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace tel que détaillé dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

CD-2024-1-12-1 - FONDS ATTRACTIVITE ALSACE - TERRITOIRE CENTRE ALSACE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

M. Pierre BIHL, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit ensuite du fonds d'attractivité pour le territoire Centre Alsace. Ce sont des conventions aussi de partenariat. Est-ce que quelqu'un souhaite qu'il soit retenu ? Non. Pas d'oppositions ? D'abstentions ? Il est voté.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Centre Alsace 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projets suivants :

A. Canton de Sélestat

- Projet de « création d'une piste cyclable entre Hilsenheim et Muttersholtz » porté par la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim ;
- Projet de « création d'une piste cyclable entre Artolsheim et Richtolsheim » porté par la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim.
- Projet de « création d'une piste cyclable entre Ohnenheim et Heidolsheim » porté par la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim-

B. Canton d'Obernai

- Projet d'implantation d'une ombrière photovoltaïque sur le parking du groupe scolaire Europe porté par la Commune d'Obernai.

C. Canton de Sainte-Marie-aux-Mines

- Projet de sécurisation incendie et eau potable de la ferme-auberge de la Clausmatt, propriété de l'association Espoir et située sur le ban communal de Ribeauvillé porté par l'association Espoir.

- Attribue, dans le cadre du Contrat de Territoire Centre Alsace, cinq subventions d'investissement, au titre du Fonds Attractivité Alsace, pour un montant total de 221 782 €, telles que détaillées dans le tableau joint en annexe à la présente délibération et correspondant au soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace pour les projets précités, réparties comme suit :
 - une subvention d'investissement d'un montant maximal de **12 264 €** représentant 20 % d'une dépense éligible de 61 319 € HT au bénéfice de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim pour le projet de « création d'une piste cyclable entre Hilsenheim et Muttersholtz » ;
 - une subvention d'investissement d'un montant maximal de **51 491 €** représentant 20 % d'une dépense éligible de 257 453€ HT au bénéfice de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim pour le projet de « création d'une piste cyclable entre Artolsheim et Richtolsheim » ;
 - une subvention d'investissement d'un montant maximal de **40 649 €** représentant 20 % d'une dépense éligible de 203 246 € HT au bénéfice de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim pour le projet de « création d'une piste cyclable entre Ohnenheim et Heidolsheim » ;
 - une subvention d'investissement d'un montant maximal de **91 986 €** représentant 10 % d'une dépense éligible de 919 859 € HT au bénéfice de la Commune d'Obernai pour le projet d'implantation d'une ombrière photovoltaïque sur le parking du groupe scolaire Europe ;
 - une subvention d'investissement d'un montant maximal de **25 392 €** représentant 10 % d'une dépense éligible de 253 924 € TTC au bénéfice de l'association Espoir pour le projet de sécurisation incendie et eau potable de la ferme-auberge de la Clausmatt ;

- Approuve les conventions de partenariat à conclure, pour les projets subventionnés, entre la Collectivité européenne d'Alsace et les porteurs de projet précités, jointes en annexe à la présente délibération, qui définissent notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire, et autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à les signer,

- Autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à signer, avec les bénéficiaires des subventions précitées, les conventions financières particulières destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type adopté par délibération n° CD-2023-3-1-2 du 19 juin 2023 en y apportant, le cas échéant, toute modification mineure qui s'avèrerait nécessaire,

- Précise que les imputations correspondantes sont à prélever sur l'opération P0630016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace tel que détaillé dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P063	O016	E07	T01	3253 204-2324-515	91 986 €
P063	O016	E07	T01	3255 204-2324-54	129 796 €
TOTAL					221 782 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

2 non-participations au vote

Catherine GREIGERT, Vice-Présidente au sein de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim

Robin CLAUSS, Adjoint au maire de la Commune d'Obernai

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit ensuite du fonds d'attractivité Alsace, cette fois sur le territoire de Mulhouse. Est-ce que quelqu'un souhaite qu'il soit retenu ? Oui.

Ensuite, concernant la Commission service public alsacien et transformation de l'action publique, il s'agit des mesures diverses concernant les ressources humaines en faveur du personnel de la Collectivité européenne d'Alsace. Il est retenu.

Le rapport sur la modification du règlement intérieur du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace est retenu. Il n'y a pas de surprise.

CD-2024-1-8-3 - COMPLÉTUDE DE LA COMPOSITION DE LA DEUXIÈME COMMISSION - DÉSIGNATION DE DEUX CONSEILLERS DÉLÉGUÉS À L'AGRICULTURE

Mme Lara MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit ensuite de la complétude de la composition de la deuxième Commission et de la désignation de deux conseillers délégués à l'agriculture. Est-ce qu'on est obligé de le retenir ou pas ? Les noms, c'est Laurent KRIEGER et Daniel ADRIAN, pour accompagner Catherine qui en a la responsabilité. Mais on a beaucoup de sujets avec le monde agricole et on ne voulait pas à la fois demander à Daniel de remonter jusqu'à Wissembourg, donc on propose cet équilibre-là pour remplacer Étienne, et on a une petite pensée pour Étienne ce matin. Donc pas d'oppositions ? D'abstentions ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour désigner les deux Conseillers délégués à l'agriculture de la 2^{ème} Commission « dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques » ;

Désigne M. Laurent KRIEGER en qualité de Vice-président de la 2^{ème} Commission Délégué à l'agriculture Bas-Rhin et M. Daniel ADRIAN en qualité de Vice-président de la 2^{ème} Commission / Délégué à l'agriculture territoire Haut-Rhin.

Adopté à l'unanimité

CD-2024-1-8-4 - COMPTE RENDU DES DELEGATIONS ACCORDEES AU PRESIDENT DU CONSEIL DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS DU 1ER JUILLET AU 31 DECEMBRE 2023

Mme Lara MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Ensuite, il s’agit du compte rendu des délégations qui me sont accordées sur les marchés publics. Est-ce que quelqu’un souhaite qu’il soit retenu ? Ça n’est pas le cas. Pas d’oppositions ? D’abstentions ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d’Alsace

- Donne acte au Président de la communication relative aux délégations exercées par ses soins en matière de commande publique du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023, conformément aux tableaux joints en annexe.

M. LE PRÉSIDENT – Je propose de renvoyer la motion sur l’inceste et les violences sexuelles, puisque nous n’avons pas encore pu recevoir l’association CIVISE, qui n’a pas encore pu venir à une Commission. Donc on aura l’occasion après de revenir dessus, si vous en êtes d’accord, parce que le débat n’a pas eu lieu en Commission. Mais ce n’est pas de notre fait, c’est que le rendez-vous n’a pas pu être honoré par l’association, sauf erreur de ma part. C’est bon ? Ok, très bien.

Merci beaucoup.

CD-2024-1-3-1 - UNE POLITIQUE ACTIVE DE SOUTIEN AUX EHPAD

Mme Karine PAGLIARULO, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – On peut démarrer, avec les EHPAD. Je donne avec plaisir la parole à Karine, qui ne ménage ni son temps ni sa peine pour être en soutien fort de nos aînés. Et on travaille aussi fortement sur la politique santé. On aura, au mois de juin, l’occasion d’aborder cela plus fortement. Karine.

Mme PAGLIARULO – Merci Président. Chers collègues. On va ouvrir cette séance plénière en ayant vraiment une forte pensée, et au-delà de la pensée, de l’action pour la vieillesse dans notre Collectivité, et c’est un engagement fort que l’on va vous proposer. D’abord un constat. En Alsace aujourd’hui, un quart de la population a plus de 60 ans. Et entre 2020 et 2030, les 75 à 85 ans vont augmenter à hauteur de 46 %, et entre 2030 et 2040, la même population de 75 à 85 ans va augmenter de 55 %. Je pense que ce sont des chiffres qui doivent nous mettre en responsabilité pour les actions que l’on va mener. Je rappelle la cartographie de nos établissements : 217 établissements en Alsace, 51 % sont publics, contre 48 % au niveau national, 44 % sont associatifs, contre seulement 29 % au niveau national, et 5 % seulement sont commerciaux, contre 23 % au niveau national. C’est bien cet équilibre que nous souhaitons et que nous voulons fortement maintenir, avec cet engagement du bien vieillir à domicile, mais aussi dans un autre chez soi, donc dans les établissements avec, je vous le rappelle et je crois que c’est essentiel de le rappeler, dignité et humanisme. Parce qu’aujourd’hui on arrive en établissement malheureusement plus diminué qu’avant, avec des pathologies neurodégénératives qui complexifient l’accompagnement. Et je voudrais saluer vraiment le travail qui est fait autour de toutes nos personnes âgées, qu’elles soient à domicile, en établissement. Nous soutenons fortement le domicile et l’établissement. L’action qu’on vous propose, c’est en établissement, parce qu’il y a une réelle difficulté, je vais l’expliquer tout à l’heure.

Nous avons également un autre contexte en Alsace : le contexte de désertification médicale, particulièrement dans le sud, mais aussi un petit peu dans le nord, les départs d'aides soignants, d'infirmiers et de médecins vers nos amis suisses et allemands. C'est un état de fait, c'est un constat, ce n'est pas un jugement. Et puis, du coup, concernant l'attractivité des métiers, on trouve de moins en moins de personnels. Et on a ce livre *Les Fossoyeurs* qui a laissé des traces, plutôt morbides, dans l'esprit de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Donc encore une fois, je souhaite redire que cette action est pour nos établissements, en attendant une réforme grand âge, parce que nous prenons les rênes, nous prenons des décisions localement, mais c'est bien au niveau national que cette décision devrait être prise, et le Président l'a déjà rappelé et le rappellera encore à d'autres reprises.

L'Alsace, je le rappelle aussi, fait partie des tiers des conseils départementaux qui financent le mieux la dépendance. On l'oublie souvent, il faut le redire : on a fait nos preuves. On est neuvième sur les cinquante qui ont augmenté le plus le prix de journée. On a pris nos responsabilités. Ce que l'on vous propose et ce que l'on vous a déjà proposé depuis 2022, jusqu'en janvier 2024, c'est une hausse de 9 % de ce prix de journée. On ne pourrait pas aller au-delà. N'oublions pas que les familles ont aussi leur partie à financer.

Nous avons donc depuis le début de cette année fait une aide à la trésorerie pour tous les établissements EHPAD dès le 21 janvier, avec une avance de 6 mois de dotation de dépendance, qui représente 38 millions d'euros. C'est une avance, mais c'était vraiment pour dire aux établissements : on vous a entendu, on ne veut pas de cessation de paiement en 2024, on vous aide tout de suite, en one shot, avec ces 6 mois de dotation de dépendance. On vous aide aussi pour celles et ceux qui souhaitent avoir l'avance sur l'aide sociale. Dès février 2024, c'est une augmentation de 17 millions d'euros. Et puis n'oublions pas qu'on avait voté en 2023 la proposition du tarif différencié, parce qu'on nous avait dit à un moment donné que ça pouvait accompagner. Nous, on est ouverts à toutes les pistes qui pourraient nous venir des établissements ou des associations et des fédérations.

Ce fonds d'urgence exceptionnel de 2 millions d'euros qu'on va vous proposer tout à l'heure de voter, à qui s'adresse-t-il ? Il s'adresse aux EHPAD, aux EHPA et aux services d'accueil de jours autonomes, à ces trois structures. Cette urgence aussi, c'est uniquement pour des établissements qui sont en risque avéré de cessation de paiement. On leur a adressé un formulaire à remplir, qu'ils pouvaient remplir en deux heures. Je rappelle qu'on n'a pas rajouté du travail aux établissements et aux gestionnaires, ce n'était pas le but de l'opération. Le but est vraiment de les accompagner en toute confiance. Je rappelle qu'en avril-mai, ils nous remettent aussi toujours leur situation de trésorerie. Mais on ne vous pouvait pas attendre ce délai-là, puisqu'on les aurait mis en défaut. C'est pour ça qu'on vous fait cette proposition d'urgence. On a reçu jusqu'à présent 44 demandes ; sur les 44 demandes, toutes n'auront peut-être pas à être traitées, mais on laisse les travaux se poursuivre et on l'évoquera cet après-midi un peu plus en détail.

Concernant les quatre axes, évidemment, il s'agit de l'urgence, des 2 millions que le Président nous a octroyés de manière exceptionnelle que l'on va voter tout à l'heure.

Parmi les autres axes, il s'agit de la bienveillance dans l'établissement, de réfléchir à bien vieillir pour aujourd'hui et pour demain, parce que j'ai envie de dire qu'on est dans un plan d'action vraiment concret. D'ailleurs ils le font déjà, un certain nombre d'entre eux, mais on ne le sait pas. C'est souvent dans le silence et souvent dans leurs murs. Or, ce qu'on souhaite, c'est que ce soit reconnu et respecté. Il s'agit de respecter le rythme du résident ou de l'habitant. Je ne sais pas si on va mettre un label, mais en tout cas on va reconnaître ces travaux qui sont réalisés dans les établissements. On va faire un travail très fin avec eux, parce que je crois que quand on est dans une relation de confiance, on doit aussi mettre en avant tout ce qui est fait et bien fait pour nos personnes âgées. Il y a la restauration, et je salue la venue de nos agriculteurs, parce qu'il est essentiel que ce circuit court fonctionne aussi dans ce moment privilégié qu'est cette fin de vie. On sait que dans

les établissements, les personnes âgées vivent 2,6 ans à peu près. Donc c'est un lieu de vie, c'est un lieu où on ne se met pas forcément qu'au régime. On mange des plats de chez nous. Même s'il y a un petit peu plus de gras, ce n'est pas trop grave, on en a l'habitude, ils l'ont eu toute leur vie. Donc lutter contre la dénutrition, c'est un axe fort aussi, et ça fait le lien avec la santé. Des collègues en sourient, mais c'est vrai. Et puis il s'agit d'avoir le choix des menus, parce que c'est un plaisir que de manger. Et on a en Alsace une volonté accrue, et c'est vraiment très inscrit dans notre culture.

Ensuite, on a la citoyenneté. C'est un axe fort aussi : ouvrir l'établissement sur la vie de la cité, faire venir des bénévoles, participer à la journée citoyenne. Ces établissements doivent être des établissements ouverts sur leur ville, ouverts sur la vie, ouverts sur les autres. Je crois que beaucoup d'entre eux le font déjà, mais on ne le sait pas et donc on ne peut pas l'inscrire, mais ce sera mis en avant.

L'investissement est un sujet que l'on va traiter. Les 21 000 euros la place que nous octroyons aujourd'hui sont déjà un signe fort. Je rappelle que dans le Haut-Rhin nous étions à 11 000 euros la place, et qu'on est passés dès la création de la Collectivité européenne d'Alsace à 21 000 euros la place, effort considérable au niveau budgétaire, n'est-ce pas Lara. Aujourd'hui, on va travailler dès 2024 pour vous proposer, sans doute en fin d'année, une analyse fine, parce que l'objectif, c'est d'accompagner nos établissements qui risquent de devoir faire des travaux pour mieux vivre dans ces établissements, parce qu'il y a un problème de sécurité et souvent ils ont des avis défavorables. On doit les accompagner. L'ARS ne donne pas les montants de financement à l'investissement, ce qui fait que nous devons à nouveau porter les choses. Mais Monsieur le Président va aussi porter cela au niveau national, parce qu'il est dommage que, quand on fait un plan d'action financier pour nos établissements, on n'ait pas une vie financière en-deçà de cela.

Voilà sur les axes que je voulais vous donner. Vous voyez que ce sont des enjeux forts. Je pense, enfin j'espère que l'Alsace est responsable de ce qu'elle fait au niveau des personnes âgées et particulièrement au niveau des EHPAD. Il y avait aussi cet éclairage, tu en as parlé tout à l'heure : sur cinquante départements, huit ont acté ou réfléchissent à un fonds d'urgence. Je peux donner les noms des départements ? Donc c'est l'Allier, l'Aveyron, la Charente, la Côte d'Or, le Doubs, la Moselle, la Savoie et le Tarn-et-Garonne. Parmi ceux-là, cinq départements ont des prix de journée moyens inférieurs à nous, et trois autres ont des tarifs moyens similaires. Donc vous voyez qu'il y a une action nationale aussi. Donc on va aussi proposer à nos sénateurs et à nos députés de nous soutenir dans cette démarche au niveau national, parce que vous avez bien compris, et d'ailleurs c'est noté dans le rapport, que c'est à défaut de propositions nationales que nous devons prendre une action locale. Et c'est bien en partage, pour ne laisser personne au bord de la route. Voilà, je reste à votre disposition pour les questions.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Karine. Robin, en visio, demande la parole. Je vois également Fleur LARONZE.

M. CLAUSS – Bonjour à toutes et à tous. Le proverbe dit : quand je me contemple, je me désole ; quand je me compare, je me console. On constate, lorsqu'on visite les EHPAD dans nos secteurs, qu'il y a effectivement beaucoup d'attentes. Ce dont je peux me réjouir aujourd'hui avec cette délibération, ce projet, c'est qu'il s'agit d'un soutien qui va vraiment protéger des EHPAD qui sont en difficulté, tout en apportant des moyens pour finalement terminer l'année. Il est facile de dire « il n'y a qu'à, il faut qu'on » : augmentons les tarifs, augmentons le prix de journée. In fine, ce sont les familles, c'est la Collectivité qui paient. Je ne fais pas partie de ceux qui pensent que ce n'est pas cher, c'est l'État qui paye. L'État, c'est nous, donc essayons aussi d'être responsables sur les deniers publics.

Enfin, je voudrais rappeler qu'on est assez exemplaires sur le soutien qu'on apporte à nos établissements. Cela a été dit : on fait partie des dix établissements qui ont augmenté le plus le prix de séjour cette année. On fait partie du peu d'établissements qui travaillent à

un projet de soutien de ce type. Et quand on se compare à d'autres organismes comme l'ARS, l'ARS, lorsqu'un établissement est en difficulté, on lui demande de faire des prêts, de faire des lignes de crédit, bref, de se mettre encore un peu plus la tête sous l'eau. Nous, ici, on apporte une vraie solution, qui ne reporte pas finalement le problème et qui permettra à tout le monde de traverser des temps un peu difficiles, une situation qui, je le rappelle, est plus conjoncturelle que structurelle, puisque c'est notamment la facture d'énergie qui a augmenté, qui devrait baisser de nouveau dans les prochains mois et prochaines années. Donc cette solution d'aide ponctuelle peut très bien répondre aux difficultés rencontrées.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Robin. Fleur LARONZE.

Mme LARONZE – Merci beaucoup. Chers collègues. Les EHPAD rencontrent des difficultés financières sans précédent. Ces difficultés sont notamment liées, comme vous l'avez très justement évoqué, à l'inflation qui touche les prix des produits de première nécessité, de l'énergie et des denrées alimentaires. Ces difficultés résultent également d'une fragilisation de leur situation en termes de dotation, qui n'a pas fait l'objet d'une attention depuis de nombreuses années de la part des pouvoirs publics, à commencer par l'État. Et la réforme grand âge tarde à être adoptée.

Le plan de soutien actif des EHPAD de notre Collectivité prévoit un fonds d'urgence de 2 millions d'euros pour les EHPAD en difficulté. À cela s'ajoutent des avances de trésorerie de 38 millions d'euros en dépendance et de 17 millions d'euros en investissement. Ces financements sont importants mais ne peuvent suffire. 40 millions d'euros seraient nécessaires pour assainir la situation financière des EHPAD alsaciens. Il a été indiqué en Commission thématique qu'une augmentation des dotations pourra encore être envisagée dans les mois prochains.

Ne serait-il pas temps d'engager une politique d'ampleur pour protéger les personnes âgées déconsidérées par l'État ? Avec les pensions de retraite modérées, les difficultés pour accomplir les démarches administratives, le recrutement périlleux d'un ou d'une aide à domicile avec l'APA ou d'un ou d'une aide-soignante avec le forfait dépendance, ce sont les EHPAD publics et associatifs qui se trouvent en première ligne, sans soutien de la part des pouvoirs publics à la hauteur de leurs besoins. En replaçant la personne âgée au centre de nos choix politiques, nous pourrions proposer une sécurité sociale des aînés en matière d'hébergement, afin de garantir une aide à toutes et tous, sans préjudice des plus vulnérables, dont le nombre grandissant appelle notre intervention, et afin de garantir également un financement aux structures d'hébergement publiques et associatives. Vieillir n'est pas un risque à prendre en charge, mais une chance pour notre société et qui doit être vécue comme telle, individuellement et collectivement.

Dans le rapport, il est souligné la possibilité de faire appel au bénévolat face aux difficultés de recrutement. Cette proposition n'est pas digne d'une collectivité publique qui, dans le respect du droit du travail, doit au contraire augmenter les rémunérations des postes relevant de métiers en tension, encourager le recrutement de personnel par l'attribution de financement et éviter toute mise en concurrence des travailleurs entre eux. Par ailleurs, des financements à l'adresse des associations, centres socioculturels, qui souhaitent créer des actions pour les personnes âgées isolées ou dans les EHPAD, doivent pouvoir être prévus. Pour l'instant, ces financements qui permettraient l'ouverture des EHPAD sur la cité n'existent pas. Le choix libéral de la tarification différenciée sans compensation de l'aide sociale remet en cause l'égal accès à un service public de l'accompagnement des personnes âgées. Tout en reconnaissant la nécessité de ce plan de soutien des EHPAD, le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire s'abstiendra. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Madame LARONZE. Vous vouliez aussi intervenir, Madame QUINTALLET ? Je vous donne la parole. Et après, Jean-Philippe MAURER.

Mme QUINTALLET – Les fédérations nous indiquent que 70 à 80 % des EHPAD sont en déficit actuellement, de 150 000 à 200 000 par an. Les EHPAD vont tomber en cessation de paiement les uns après les autres. Dans le rapport, c'est ce sur quoi porte mon intervention, vous pointez les limites du modèle économique des EHPAD publics et à but non lucratif. Ce modèle économique est au contraire une chance pour nos concitoyens, car il permet au plus grand nombre de pouvoir accéder aux EHPAD afin de terminer leur vie dignement, et cela grâce au financement de l'aide sociale à l'hébergement par les départements et avec des tarifs d'hébergement qui sont quand même deux fois moins élevés que les établissements à but lucratif. Nous défendons ce modèle et je pense qu'il faut au contraire pointer les limites du modèle lucratif, qui restreint de fait l'accès aux EHPAD, car le modèle lucratif, c'est un prix d'entrée qui est beaucoup trop cher pour la majorité de nos concitoyens. Quand on met en place, quand on a décidé de créer des EHPAD publics ou à but non lucratif, je pense qu'on, je parle de l'État, je ne parle pas de notre Collectivité, doit avoir les moyens d'assurer cette continuité. Là, on voit que ce modèle est en train de se disloquer, et derrière ça il y a des vies humaines. Il y a quand même des personnes qui ont besoin d'aller en EHPAD. Donc je trouve très inquiétant que l'État se désengage progressivement de compétences qui sont relatives à la vie humaine. Et à 4 000 euros par mois, qui est le prix d'un séjour dans un EHPAD lucratif, on ne peut que constater que vieillir dignement devient un privilège qui est réservé à une minorité de personnes très aisées.

M. LE PRÉSIDENT – Jean-Philippe MAURER, et après Raphaël SCHELLENBERGER.

M. MAURER – Monsieur le Président, mes chers collègues. Ça a été évoqué : la situation dans laquelle sont les EHPAD ne doit rien au hasard. Les tensions étaient déjà perceptibles avant même l'ensemble des problématiques auxquelles ils doivent faire face. Ça a été évoqué, à la fois une augmentation tout à fait légitime des salaires versés, l'augmentation très importante du prix de l'énergie, l'augmentation très importante du coût des aliments, des augmentations aussi de l'ensemble de leurs fournisseurs, puisque quand les prix augmentent, ce n'est jamais un seul prix ou un seul fournisseur qui majore ses tarifs, c'est l'ensemble des fournisseurs qui majorent leurs tarifs, et cela se répercute directement sur la structure budgétaire et financière des EHPAD. Cette structure financière aussi est lourdement impactée par un recours contraint et forcé à de plus en plus d'intérim, et de plus en plus d'EHPAD, dans leur charge de personnel, maintenant, la part de l'intérim est équivalente voire supérieure au prix des salaires versés à ceux qui relèvent directement de l'embauche faite de manière pérenne par les EHPAD.

Cela dit quoi ? Que ce secteur est en réalité durablement sous tension. Et c'est vrai qu'on s'intéresse aux EHPAD quand il y a un événement un peu majeur dans l'actualité, que ce soit, ça a été évoqué, ce livre *Les Fossoyeurs*, que ce soit également un certain nombre de maisons de retraite qui, de plus en plus, ont du mal non seulement à boucler le budget, mais à penser pouvoir finir l'année. On peut même évoquer que, de plus en plus, les EHPAD ont des difficultés pour recruter même des directeurs, tellement le métier devient difficile et instable.

Je crois également qu'il faut souligner que l'Alsace a cette grande chance d'avoir un secteur associatif non lucratif. Ce secteur associatif non lucratif dit quoi ? Sur les territoires, nos compatriotes ont pris des initiatives pour proposer la création d'EHPAD. Et cette chance-là, il faut la maximiser, parce que ça a été évoqué, si on est dans un secteur privé lucratif, c'est dramatique puisqu'il s'agit de faire du bénéfice, et pour faire du bénéfice, tout est bon, tout est bon pour minorer les prestations. Les personnes qui sont dans ces établissements-là y vont bien souvent parce qu'elles n'ont pas le choix. Et les coûts demandés par prestation fournie, franchement, sont inquiétants quand on peut comparer ce que le secteur associatif non lucratif propose.

Nous reviendrons à mon avis sur cette problématique-là, parce que la question du cinquième risque, de la cinquième branche financée par des moyens publics nationaux,

hélas, on en entend parler depuis vingt, trente ans, et on n'a pas vu venir grand-chose. Donc si d'ici l'automne ou l'hiver cette situation au niveau national n'est pas réglée avec des moyens adaptés, je crains, parce que derrière ce sont nos aînés qui sont concernés, que nous ayons à retravailler cette question-là pour voir comment nous pouvons permettre à nos EHPAD de terminer l'année.

Donc moi je remercie bien sûr la CeA et tous ceux qui s'y consacrent d'avoir déjà mobilisé ces moyens en compte courant, en fonctionnement, de permettre de continuer d'accueillir nos aînés. J'espère que cette situation au niveau national pourra se régler, et je crois qu'il en va directement du service public à la française. Et ce service public à la française, il faut l'assumer. Et pour ce qui me concerne, il ne me choque pas que des moyens publics viennent au secours de nos établissements, de nos aînés. Je crois aussi que c'est ça en quelque sorte notre histoire. Soyons-en fiers. Et je pense que le soutien de notre Collectivité est un signal pour tous et toutes pour dire que c'est un combat, qu'à notre place nous menons pour nos aînés. Et si le national peut venir nous appuyer, en tout cas, ce sera indispensable pour le présent et pour l'avenir. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Jean-Philippe. Raphaël.

M. SCHELLENBERGER – Merci Monsieur le Président. Trois choses rapides. D'abord, je souhaite profiter de cette délibération pour faire une charge contre le système privé lucratif. Ça démontre deux choses. D'une part une méconnaissance absolue de la réalité alsacienne, parce que la réalité alsacienne, c'est qu'on a beaucoup moins d'EHPAD privés à but lucratif qu'ailleurs en France. Pourquoi ? Parce qu'on a l'héritage d'un engagement des cultes dans notre territoire. Alors, peut-être que ça déplaira à certains. Aujourd'hui c'est géré par des associations à but non lucratif. Mais la réalité, c'est que grâce à l'histoire de la structuration de notre territoire, y compris par l'engagement des cultes, quels qu'ils soient, nous bénéficions en Alsace d'un réseau d'EHPAD à but non lucratif qui est particulièrement efficace. On peut être fiers de notre histoire. Ça conjugue l'engagement privé, l'engagement caritatif privé, y compris quand parfois il relève d'une philosophie de vie.

Cette charge relève d'une deuxième chose. C'est l'idée qu'on ne pourrait plus être un tout petit peu libre, vouloir peut-être un niveau de service différent, être prêt à librement payer un niveau de service différent. Tant que la force publique assure un accès pour tous, tant que l'action publique assure un accès pour tous, pourquoi vouloir absolument empêcher ceux qui voudraient un autre système, pas subventionné, peut-être plus cher, avec un autre niveau de service d'y accéder ? C'est quoi cette volonté systématique de mettre à mal nos libertés ? C'est ça, cette charge contre les EHPAD privés, que vous avez montée à l'occasion de cette délibération, qui d'ailleurs ne concerne pas le monde des EHPAD privés.

Deuxième élément, la crise que nous traversons dans les EHPAD, c'est d'abord une question d'attractivité des métiers du soin. Et là, ce n'est pas une question de numerus clausus, c'est une question d'attractivité des métiers du soin, parce que des formations pour devenir aide soignante, des formations pour devenir infirmière, il y en a assez, mais il n'y a plus assez de monde qui a envie de faire ces métiers. C'est peut-être une question de rémunération, mais il y a de façon générale aussi une question de d'envie de vivre ensemble, d'envie de prendre soin des autres. Et c'est ça dont nous devons nous saisir. Plutôt que nous chamailler sur le modèle, ce dont nous devons nous saisir, c'est comment on redonne envie aux gens de s'engager dans des métiers pour prendre soin des autres.

Enfin, dernier élément, juste pour le plaisir de le dire, si on est capable de mettre ce plan qui agit sur la trésorerie prioritairement, c'est parce que la Collectivité européenne d'Alsace a de la trésorerie. C'est parce que nous gérons bien qu'on est capable là, vite, rapidement, de donner du cash aux EHPAD alsaciens qui ont des problèmes de trésorerie. Voilà. Ça répond à un débat que certains viennent de temps en temps mettre sur la table dans notre hémicycle.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Raphaël. Catherine.

Mme GRAEF-ECKERT – Merci Monsieur le Président. Moi je souhaitais rappeler quelques points qui me paraissent importants. Effectivement, on a énormément d'EHPAD qui sont des structures associatives. Et qui dit associations, dit engagements bénévoles. De qui ? Bien souvent des élus, des maires et des citoyens. Et je crois qu'il est important de le dire. Ils le font avec cœur et conviction, et je pense que cela mérite d'être souligné dans ce type de rapport.

Ensuite, effectivement, on est dans un contexte compliqué. Il y a l'inflation, une réforme qui tarde à arriver. Mais j'ai envie de dire que ce n'est pas notre responsabilité. À nous de faire du lobbying, d'essayer de peser également auprès de l'ARS. Je crois qu'on le fait très bien dans cette Assemblée, mais il y a encore du travail. Et aujourd'hui, on a deux choix : dire que ce n'est pas nous, et que c'est l'État qui n'est pas au rendez-vous ; dire qu'il faut être au rendez-vous, parce que ces structures ont besoin aujourd'hui d'une bouffée d'oxygène. Et on est au rendez-vous. En dégageant cette ligne de trésorerie, on redonne des marges de manœuvre à des EHPAD qui étaient exsangues. Rien ne nous y oblige. C'est un choix politique, c'est un choix politique de notre majorité. J'espère que vous voterez avec nous ce texte, parce qu'il est vraiment très attendu dans les EHPAD. Et pour tous ceux qui sont en responsabilité dans les EHPAD, je pense qu'ils mesurent pleinement le sens de cette délibération, et j'espère que vous également.

Et aussi, Raphaël l'a très bien exprimé, dans les EHPAD, il y a un manque de personnel. Ça veut dire que ceux qui sont là pallient aussi à des absences. Et ils méritent vraiment qu'on les soutienne et qu'on reconnaisse la qualité de leur travail, parce qu'un EHPAD, ça doit aussi être un lieu où il doit faire bon vivre. On y contribue directement avec les politiques pilotées par notre collègue Karine, et c'est un objectif que nous devons tous avoir en commun. Donc c'est vraiment une délibération pour laquelle je vais voter avec grand enthousiasme. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. La parole est à la rapporteure pour répondre. Karine.

Mme PAGLIARULO – Merci chers collègues pour ce soutien plutôt unanime, même si on regrette un petit peu ce manque de volonté de nos collègues de l'opposition, parce que c'est vraiment une volonté politique que nous portons tous ensemble. Je voudrais juste rajouter, parce qu'on ne l'a pas dit et je pense que c'est important de le redire pour nos concitoyennes et nos concitoyens, que le prix de journée moyen en Alsace en 2023 était de 69 ou 70 euros, soit 2 125 euros quand on est en établissement en moyenne. Je rappelle que les finances de nos personnes âgées, enfin en tout cas les retraites, sont à peu près de 1 900 euros au mieux, en moyenne. Vous voyez bien, rien que quand on dit ça, c'est un constat, qu'il y a un manquement que l'État de nouveau devrait prendre en compte. Et c'est pour cela aussi que nous avons des difficultés dans nos établissements.

Par rapport à ce fonds d'urgence, et je remercie d'avance toutes celles et ceux qui vont y contribuer, on vous propose d'approuver la création de ce fonds d'urgence de 2 millions d'euros en soutien à la trésorerie des EHPAD alsaciens, on fixe la base de critères d'éligibilité, les statuts de gestionnaires publics ou privés à but non lucratif, les activités des établissements pour personnes âgées dépendantes médicalisés, donc les EHPAD, ou ESLD, établissements pour personnes âgées dépendantes non médicalisés, et les services d'accueil de jour autonomes. Uniquement en cas de situation de trésorerie avérée de cessation de paiement au cours de l'année 2024, au regard des dépenses obligatoires nécessaires à la continuité de l'action, enfin de l'activité et de la prise en charge des publics accueillis : c'est bien dans ce cadre-là, et uniquement dans ce cadre-là, que nous allons accompagner les établissements. On approuve aussi le principe de subsidiarité du fonds d'urgence de la Collectivité européenne d'Alsace par rapport au fonds d'urgence national, et des mesures de soutien qui pourraient être mises en œuvre par la Commission

départementale en charge de la gestion des fonds de l'État. Et on approuve évidemment les quatre axes de progrès destinés à soutenir et renforcer la qualité de vie en EHPAD en Alsace. Voilà ce que je vous propose de valider. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Karine. Peut-être une ou deux réactions à vos propos. D'abord, je vous remercie pour la qualité du débat. Je rebondis sur les propos des collègues, je pense qu'on a un sujet qui est important, sur lequel on doit prendre le temps de débattre. Je trouve que c'est intéressant. Et j'ai par exemple, par rapport à l'expression de Madame LARONZE, une ou deux remarques. D'abord je crois qu'on est assez en phase. On veut une sécurité sociale des aînés, c'est le sens de la cinquième branche. Dans les EHPAD, et Raphaël parlait du problème du recrutement, tant qu'on n'arrivera pas à avoir un taux d'un pour un d'encadrement, on n'aura ni le respect des aînés, ni le respect des professionnels. Je crois que, là, on peut être assez collectivement en phase.

Là où je pourrais avoir un problème de divergence avec vous, Madame LARONZE, c'est que vous considérez que c'est uniquement la puissance publique qui doit assumer ce coût. Or nous pensons, parce qu'on a cette tradition aussi de beaucoup d'établissements associatifs, très ouverts sur la société locale, etc., qu'on a la capacité parfois de réduire le prix pour les aînés. Je prends l'exemple de Kunheim. Je sais que je prends souvent l'exemple de Kunheim, mais je l'aime beaucoup, à la fois sur la qualité de la restauration. Ils ont trouvé des bénévoles pour la maintenance, l'entretien. Ce sont des jeunes retraités qui veulent rendre à la société aussi ce que la société leur a apporté. Le résultat, c'est qu'ils peuvent offrir une restauration de meilleure qualité, ils peuvent garder un coût moindre qu'ailleurs. Je crois en la société de l'engagement. Les moyens publics, je considère qu'ils ne seront jamais suffisants pour complètement répondre aux attentes de nos concitoyens. On a donc là un point de divergence. Alors, on doit faire la distinction, entre un temps de travail et un temps de bénévolat. Ce n'est pas la même chose, vous avez raison là-dessus. Mais c'est aussi une façon d'accompagner la place de l'établissement dans la société, dans la vie locale. Ce lien avec la vie locale, nous y sommes particulièrement attachés.

Et je voudrais rappeler que, sur le tarif différencié, c'est facultatif. Je n'ai pas encore compris pourquoi vous défendez le tarif différencié dans les collèges et pas le tarif différencié dans les EHPAD, parce que c'est la même chose. L'idée c'était d'avoir un prix peut-être plus élevé pour des gens qui ont des retraites beaucoup plus élevées, qui peuvent assumer le prix. Parce que, comme le disait Karine, il y a une large majorité des gens qui ont des retraites en-dessous du coût de l'EHPAD. Quand il y a des gens qui ont largement les moyens de payer l'EHPAD, qu'ils puissent décider d'un tarif différencié encadré, pas n'importe comment, je pense que c'est justement un processus plutôt égalitaire. Mais après, chacun est libre d'imaginer. Je n'ai pas encore compris le raisonnement, mais on va en discuter en aparté pour que vous m'expliquiez.

Je souhaite reprendre un autre élément important, évoqué par Raphaël. On a très peu d'établissements privés. On a du privé non lucratif, mais très peu de privé lucratif. Concernant le fonds d'urgence que nous dotons aujourd'hui, je l'ai déjà dit aux collègues de la majorité, on sera peut-être obligé de l'augmenter. On verra, parce qu'on a déjà eu beaucoup de retours, on analyse, etc. Mais notre enjeu à nous, c'est justement d'éviter qu'on ait des cessations de paiement d'EHPAD du territoire. Parce que là, effectivement, le risque qui est important, c'est que ce soit repris par du privé. Moi je suis un libéral. Des établissements de retraite privés, c'est la liberté de notre société, mais je ne vois pas trop comment on peut gagner de l'argent sur un EHPAD. Dans mon raisonnement, je ne comprends pas, si ce n'est sur le dos des personnes. Du coup, forcément, je ne suis pas du tout, à titre personnel, je dis bien à titre personnel, fanatique. Et on est très attentifs. Karine a suivi notamment une société, la société Bridge pour pas la citer, de très près pour justement s'assurer que le service à nos aînés soit de bonne tenue. Donc on est très attentifs là-dessus. Mais il est important pour nous que vous souteniez notre démarche de fonds d'urgence, parce que c'est justement pour empêcher des cessations de paiement d'établissements et garder cette chance là d'avoir du public et du privé non lucratif. Je

considère que c'est la force de notre territoire. Voilà ce que je voulais dire, pour ne pas être plus long.

Je vous propose de voter ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention quand même du groupe. Je vous remercie. Mais je trouve que le débat est de très bonne tenue.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve la création d'un fonds d'urgence doté de 2 millions d'euros en soutien à la trésorerie des EHPAD alsaciens,
- Décide que les aides financières seront attribuées aux EHPAD alsaciens les plus fragiles sur la base des critères d'éligibilité suivants :
 - o Statut du gestionnaire : public ou privé à but non lucratif
 - o Activités : établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, médicalisés (EHPAD et ESLD), établissements pour personnes âgées, non médicalisés (EHPA), services d'accueil de jour autonomes
 - o Situation de trésorerie : risque avéré de cessation de paiement au cours de l'année 2024 au regard des dépenses obligatoires nécessaires à la continuité de l'activité et de prise en charge des publics accueillis (charges de personnel, dettes fournisseurs, dettes sociales et fiscales)
- Approuve le principe de subsidiarité du fonds d'urgence de la Collectivité européenne d'Alsace par rapport au fonds d'urgence nationale et des mesures de soutien qui pourraient être mise en œuvre par la commission départementale en charge de la gestion du fonds d'Etat
- Approuve les quatre axes de progrès destinés à soutenir et renforcer la qualité de vie en EHPAD en Alsace détaillés comme suit :
 - La bientraitance en EHPAD
 - Une restauration de qualité
 - Un EHPAD ouvert sur l'extérieur et notamment sur la cité
 - Un renforcement de nos aides à l'investissement

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

4 abstentions

M. KOBRYN Florian, M. FREMONT Damien, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine

0 non-participation au vote

M. LE PRÉSIDENT – Je propose de poursuivre. Oui, Karine ? Pardon, excuse-moi.

Mme PAGLIARULO – Je voulais juste dire un mot, parce que beaucoup de collègues viennent vers moi. En fait, là, on crée le fonds d'urgence, et on attribuera en Commission permanente les premiers financements aux EHPAD concernés.

M. LE PRÉSIDENT – En fait, comme me le rappelle Jean très justement, on rend exécutoire la possibilité de verser cette somme d'argent. Si nous n'avions pas eu cette plénière, nous n'aurions pas pu, en Commission permanente, verser les premiers fonds d'urgence que vous verrez cet après-midi. Mais je pense que c'est une vraie bouffée d'oxygène, comme le disait Catherine, que nous portons ainsi à nos établissements. Merci

beaucoup.

CD-2024-1-4-2 - POLITIQUE HABITAT - NOUVELLE STRATEGIE DE L'HABITAT POUR L'ALSACE 2024-2029

Mme Fatima JENN, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous allons passer maintenant à un autre sujet très important, bien sûr l'engagement autour de l'habitat. L'occasion pour moi de présenter à notre Assemblée Monsieur Étienne MATTERA, nouveau Directeur de l'habitat, qui est arrivé lundi, et Madame Pauline SABATIER, qui nous a rejoints il y a quatre mois. Je me réjouis de leur arrivée. Madame SABATIER connaît déjà bien la maison et est déjà très investie sur le dossier. Elle s'est tout de suite impliquée très fortement. Je voudrais les remercier tous les deux. On n'est qu'au début d'une action très forte, et vos expertises à tous les deux nous serons précieuses pour relever ce défi qui est essentiel pour nos concitoyens.

Je donne la parole à Fatima, en la remerciant pour ce travail de longue haleine sur un sujet très technique, l'habitat. Il est donc parfois difficile d'en prendre toutes les dimensions. Ce que nous vous proposons, ce sont des outils qui justement prennent en considération les différentes réalités du logement pour nos concitoyens. Fatima.

Mme JENN – Merci Monsieur le Président. Tu l'as bien dit, ça fait deux ans. Je n'étais pas seule, j'étais accompagnée de personnes formidables. Donc je tiens aussi à les remercier. Ils sont vraiment cachés, ils sont derrière. Ce sont les trois chefs de service, puisqu'on n'avait ni Directeur ni Directeur adjoint de l'habitat. Il y avait Guillaume bien sûr, qui était là et qui veillait à ce que les choses aillent bien. Je tiens donc à remercier les trois chefs de service, Débora POITEAUX, Leila DOUAIR et Gilles PINOT, sans oublier bien sûr les directeurs territoriaux, avec les développeurs habitat, qui nous ont accueillis pour l'organisation des rendez-vous de l'habitat sur les cinq territoires où nous avons été. C'est chose faite, donc je vais démarrer.

Je vais commenter à chaque fois qu'il y a un slide. La nouvelle stratégie habitat pour 2024-2029 s'appuie sur une large concertation menée avec tous les acteurs de l'habitat et les territoires. La démarche a été lancée en juin 2022, à l'occasion d'une plénière qui a regroupé plus de 90 personnes. Puis les rendez-vous de l'habitat thématiques et en territoire ont regroupé plus de 780 participants. Lors de ces rendez-vous de l'habitat, nous avons abordé des questions concrètes propres à chaque territoire, comme le développement des bourgs-centres, la vacance des logements, la production de logements locatifs sociaux dans les territoires ruraux ou la valorisation du patrimoine alsacien, entre autres sujets.

La stratégie de l'habitat qui vous est présentée aujourd'hui répond ainsi aux propositions évoquées lors des rendez-vous de l'habitat et à vos attentes, mais va aussi plus loin en étant innovante et ambitieuse. Cette stratégie est une politique publique pour tous, et pas seulement pour les personnes fragiles. Elle n'est pas une politique de solidarité, même si la solidarité en fait partie. Elle concerne tous les Alsaciens et tous les territoires. Elle est une politique de développement et d'aménagement de territoires ruraux et urbains.

Au cours de cette phase de concertation, plusieurs enjeux ont été identifiés. Parmi ces enjeux, nous constatons l'augmentation générale de la population sur de nombreux territoires, le vieillissement, l'accroissement spectaculaire du nombre de personnes seules, le changement de la structure familiale, avec de plus en plus de familles monoparentales. À ces enjeux de société s'ajoutent des enjeux de conjoncture. Les contraintes qui portent sur la construction neuve sont de plus en plus fortes, le foncier est de plus en plus rare et cher, le prix des matériaux et de l'énergie augmente, la pauvreté progresse et le nombre de demandes de logement social augmente aussi chaque année, avec 52 000 demandes

de logement social au 1^{er} janvier 2024. Il est donc nécessaire de structurer localement tout le secteur de l'habitat et les services aux habitants. L'action collective est essentielle. La proximité de l'accompagnement est la condition pour que chaque Alsacien perçoive directement ce que lui apporte notre politique de l'habitat.

Pour répondre aux enjeux que l'on vient d'évoquer, et pour permettre aux acteurs du logement de faire face à la crise, de déployer les actions concrètes au service des particuliers, des bailleurs sociaux et des territoires, la nouvelle stratégie de l'habitat se décline sur cinq axes : le premier, réussir la transition énergétique en amplifiant la rénovation des logements ; le deuxième, développer une offre de logements en territoire pour répondre aux besoins démographiques ; le troisième, répondre aux besoins spécifiques des seniors et personnes en situation de handicap ; le quatrième, mobiliser le juste foncier, gage de sobriété ; le cinquième, imaginer la maison alsacienne du 21^e siècle.

La nouvelle stratégie de l'habitat présentée aujourd'hui se veut transversale, et elle se donne l'exigence de l'équité entre tous les territoires alsaciens. Elle engage la Collectivité sur son propre territoire de délégation bien sûr, mais également sur les autres territoires délégués compétents en matière d'habitat. Ainsi sur l'Eurométropole de Strasbourg et Mulhouse Alsace Agglomération, nous intervenons de façon volontariste, en complément de l'action propre de ces deux collectivités.

Pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, un budget de 282 millions sur six ans est alloué à la mise en œuvre de la stratégie habitat. À titre volontariste, la Collectivité engage 112 millions d'euros, dont 5 millions d'euros dédiés au préfinancement des aides à la rénovation de l'habitat privé. Nous reviendrons sur cette nouveauté juste après. Les crédits délégués au titre de la convention de délégation des aides à la pierre représentent une enveloppe de 180,5 millions d'euros sur les six ans prochains. Ces engagements inédits sont déclinés, mes chers collègues, en quatre fonds, financiers et pas seulement : le fonds Alsace rénov', le fonds Alsace dévelop', le fonds Alsace foncier et le fonds Alsace patrimoine.

Je commence par le premier fonds, le fonds Alsace rénov'. Il servira à l'amplification de la rénovation énergétique des logements du parc privé et du parc public, et à la lutte contre la précarité énergétique. Par ce fonds, la Collectivité finance les travaux de réhabilitation et de rénovation énergétique, l'amélioration de l'habitat dégradé ou insalubre, l'offre de conseil et les dispositifs programmés qui permettent d'accompagner les collectivités. La Collectivité se fixe comme objectif la rénovation de près de 12 000 logements. Avec une enveloppe globale de 43 millions d'euros, nous accompagnons aussi les copropriétés fragiles qui s'engagent dans les travaux. Avec le fonds Alsace rénov', la Collectivité européenne d'Alsace s'adresse aussi bien aux particuliers qu'aux bailleurs sociaux et aux territoires, en proposant à chacun un accompagnement technique ou financier. À partir de 2024, nous mettons en place un dispositif phare de préfinancement des aides ANAH, Collectivité européenne d'Alsace et communes pour la rénovation de l'habitat privé. Cette nouveauté vise à lever les freins financiers à la réalisation des travaux et à sécuriser les entreprises engagées dans les travaux de rénovation chez les particuliers. Ce montant s'élève à 5 millions d'euros.

Le second fonds, Alsace dévelop', concerne le développement de l'offre nouvelle et adaptée dans tous les territoires. Les besoins en logements augmentent en Alsace avec la croissance démographique. Il est nécessaire d'intervenir à la fois sur le parc existant vacant et dégradé, et sur la production d'une offre nouvelle pour répondre aux besoins. Avec une enveloppe de près de 52 millions d'euros, la Collectivité européenne d'Alsace soutient la création de 7 200 nouveaux logements locatifs sociaux, de logements pour les jeunes et en accession sociale, en particulier dans les petites communes ou les territoires détendus où la demande est identifiée. Nous accompagnons les bailleurs sociaux par le biais d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'échelle alsacienne pour développer de nouveaux logements adaptés aux handicaps dans le parc social. Nous alimentons aussi

notre dispositif handilogis qui met en relation l'offre et la demande de logements adaptés ou accessibles et permet l'accès à un logement adapté aux publics en situation d'handicap. En adéquation avec la politique nationale de l'ANAH, en matière d'adaptation des logements, nous financerons les travaux d'adaptation des particuliers jusqu'à 4 000 euros par logement, avec un objectif ambitieux de 5 560 logements adaptés sur dix ans. L'ensemble des dispositifs prévus dans le fonds Alsace dévelop' concourt à diversifier l'offre de logements et surtout à produire une offre de logements adaptés au plus près des besoins. À ce titre, nous mettons en place un observatoire des parcours résidentiels, et c'est la première fois, pour analyser la répartition de l'offre en matière d'habitat adapté et développer les opérations de demain selon les besoins réels sur les territoires.

Concernant le fonds Alsace foncier, mes chers collègues, avec l'entrée en vigueur du zéro artificialisation nette et de la loi climat et résilience, ce fonds impose de repenser le modèle de développement des territoires. Ainsi, ce troisième fonds a pour objet la mobilisation du foncier pour le développement de projets de logements dans une logique de sobriété et de modération de la consommation foncière. En tant qu'acteur principal de l'habitat, la Collectivité européenne d'Alsace déploiera une intervention à trois volets. Dans le cadre de ce fonds, c'est observer, accompagner et soutenir. Observer, accompagner et soutenir tout le monde, que ça soit le territoire ou les bailleurs sociaux. Avec l'appui du réseau d'ingénierie territoriale alsacien (RITA), nous sensibilisons et accompagnerons les collectivités pour mettre en place des stratégies foncières en identifiant les gisements potentiels pour les projets d'habitat. Nous mobiliserons par ailleurs un partenariat fort avec l'établissement public foncier Alsace pour innover et accompagner financièrement la cession de fonciers à un prix minoré. Ce dispositif nouveau s'adressera également aux communes volontaires pour l'expérimenter, et nous installerons aussi un observatoire du foncier.

Le quatrième et dernier fonds, Alsace patrimoine, vise à préfigurer la maison alsacienne du 21^e siècle pour pérenniser l'architecture alsacienne comme vecteur d'attractivité. Marqueur fort de notre identité, l'adaptation de la maison alsacienne au nouveau mode d'habiter est un enjeu fort pour l'ensemble des territoires, comme cela a été mis en évidence lors de la plupart des rendez-vous de l'habitat. Dans le cadre de cette stratégie, nous mettrons en place un partenariat avec les écoles d'architecture de Strasbourg et les bailleurs sociaux pour établir les codes de la maison alsacienne de notre siècle. Avec l'appui du réseau d'ingénierie territoriale, nous accompagnerons également les collectivités dans l'élaboration des documents d'urbanisme pour y intégrer la question patrimoniale. Cet axe de la stratégie habitat s'articule bien entendu avec la politique de la maison alsacienne du 21^e siècle, délibérée en juin 2023.

Mes chers collègues, les quatre fonds mobilisés par la Collectivité européenne d'Alsace présentent toutes des caractéristiques similaires. Ils sont pluriannuels, 2024-2029. Cela garantit la continuité de services sans se poser année après année la question des délais et des contraintes de calendrier. Ils sont souples et pragmatiques dans leur triple objectif : observer, accompagner, soutenir. Ils ne sont pas seulement une enveloppe financière, mais une dynamique d'ingénierie territoriale qui place l'habitat en acteur du collectif et le collectif au service de l'habitat.

En complément de son action sur l'ensemble de son territoire de délégation, la Collectivité européenne d'Alsace intervient de façon volontariste sur les deux territoires alsaciens qui sont compétents en matière d'habitat et sont par ailleurs délégataire des aides à la pierre, à savoir l'Eurométropole de Strasbourg et Mulhouse Alsace Agglomération. Sur chacun de ces deux territoires, la Collectivité européenne d'Alsace développe des aides sur le parc privé pour le traitement de logements insalubres, la rénovation des copropriétés et l'adaptation de logements à la perte d'autonomie jusqu'à 4 000 euros par logement sur l'Eurométropole. Cette intervention s'appuie bien sûr sur un cofinancement. Concernant M2A, les négociations sont en cours et un rendez-vous est prévu avec mon collègue Vincent HAGENBACH et son service. Concernant le parc public, nous maintenons nos engagements

en secteur ANRU en faveur de la reconstitution de l'offre ou de la rénovation énergétique. Enfin, nous intervenons auprès des bailleurs sociaux pour financer l'adaptation à la perte d'autonomie des logements du parc social jusqu'à 4 000 euros par logement. Ces actions engagent la Collectivité à hauteur de 9,5 millions d'euros sur les six prochaines années.

Enfin, pour concrétiser l'ensemble de ces ambitions, il est nécessaire de construire une relation étroite avec le secteur de l'artisanat, ma chère Catherine, pour consolider une filière locale de la construction et de la rénovation, valoriser les savoir-faire, déployer des pratiques innovantes, coordonner un réseau de professionnels et promouvoir les métiers de l'artisanat auprès des jeunes. Ce sont autant d'actions qui permettront de construire cette filière et d'encourager l'économie alsacienne. Et on compte sur ta collaboration, Catherine. De plus, pour rendre accessible à tous la politique de l'habitat, les maisons de l'habitat joueront un rôle central. Elles renforceront le service public alsacien porté par ma collègue Isabelle DOLLINGER en proposant un accompagnement humain tout en réduisant les délais de traitement, dans une logique de proximité et d'efficacité. Elles constituent à la fois une porte d'entrée simplifiée pour les usagers, mais aussi un lieu d'animation et un lieu fédérateur, permettant la mise en réseau des professionnels.

En conclusion, ambitieuse dans les objectifs qu'elle fixe et dans les moyens qu'elle y alloue, la Collectivité européenne d'Alsace porte haut et fort sa nouvelle stratégie de l'habitat pour 2024-2029. Comme à son habitude, elle œuvre au plus près des besoins des Alsaciens, quel que soit leur âge ou leur mode d'habitat. Elle est présente là où les Alsaciens et les territoires en ont vraiment besoin. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Fatima. Je sais que, pour certains collègues, ce qui n'est pas le cas d'Étienne WOLF que je vois, qui connaît parfaitement l'habitat, ça peut paraître parfois un peu technique. C'est parce qu'effectivement les sujets sont nombreux, variés, etc. Mais moi, je suis très fier de notre capacité d'englober largement les problématiques du logement à travers la stratégie qui est proposée. Comme tu l'as dit Fatima, cette stratégie n'est pas fermée. Au regard de la situation, nous serons amenés à peut-être faire évoluer encore certains dispositifs, mais c'est un socle solide que nous avons là, et une ambition forte, pour aider nos concitoyens et garantir du logement de qualité.

Qui souhaite prendre la parole ? Madame QUINTALLET, Vincent HAGENBACH, Lucien MULLER, Isabelle DOLLINGER et Serge OEHLER. Madame KOBRYN. Madame QUINTALLET, excusez-moi. C'est parce que chez moi c'est marqué Monsieur KOBRYN.

Mme QUINTALLET – Il faudrait veiller à ce que les pancartes soient bien placées.

M. LE PRÉSIDENT – Oui, pardon.

Mme QUINTALLET – Je voudrais répondre à Madame JENN et puis vous dire, Monsieur le Président, qu'il est important à mon sens d'avoir un propos équilibré, pour ne pas prendre le risque de décevoir nos concitoyens. Moi je me suis penchée sur le rapport, parce qu'il y avait beaucoup d'argent, et effectivement un argumentaire d'une politique volontariste nous a été présenté ici. Donc moi, dans le rapport, je lis : la stratégie habitat de la Collectivité se veut ainsi ambitieuse et déterminante à l'échelle de l'Alsace. J'ai regardé, en analysant les chiffres, je pense qu'il faut quand même pondérer les propos. 5 479 logements rénovés pour la période 2018-2022, ça nous fait 0,57 % des logements en Alsace. Voilà. Je me dis que peut-être que la prévision pour la période qui vient va être déterminante, comme ce qui est indiqué dans le rapport. Et la prévision pour la période 2024-2029 est de 12 000 logements, soit 1,25 % des logements en Alsace. Donc les besoins, on le sait toutes et tous, sont bien plus importants. Et je pense qu'il faut être très clair avec nos concitoyens : il n'y aura pas de rénovations de masse prévues en Alsace.

Ensuite, dans cette politique qui se veut déterminante à l'échelle de l'Alsace et ambitieuse, moi je déplore que, Monsieur le Président, vous ne financiez plus les deux associations de

locataires qui œuvrent surtout dans les quartiers prioritaires pour la défense des droits des locataires. Et de quoi parle-t-on dans une politique déterminante ? On parle de 6 000 euros attribués par an par association. Donc là on économise 12 000 euros sur des associations qui soutiennent nos concitoyens qui en ont besoin, dans l'accès et la défense de leurs droits. C'est la raison pour laquelle j'ai déposé un amendement, afin qu'on puisse continuer de soutenir ces deux partenaires qui font du bon travail, et dans une politique, comme vous l'avez indiqué, Madame JENN, qui se veut déterminante. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Vincent HAGENBACH.

M. HAGENBACH – Monsieur le Président. Je ne vais pas aller dans le sens de Madame QUINTALLET pour une simple raison. J'estime qu'une telle politique est particulièrement ambitieuse, quoi qu'on en dise, parce qu'elle pourrait ne pas être. Elle est volontariste et par conséquent je pense que c'est une politique sur un sujet qui est quand même excessivement vaste. Il est vrai qu'on peut prendre le verre à moitié vide ou le verre à moitié plein. 0,56 %, c'est en se basant sur la totalité des logements en Alsace. Or la totalité n'a pas besoin de rénovation. Il faut quand même le rappeler.

Je tiens simplement à dire qu'aujourd'hui, pour m'occuper un peu d'habitat depuis un certain temps sur le territoire de l'agglomération de Mulhouse, qui est un territoire en souffrance, comme l'EMS d'ailleurs, je crois qu'aujourd'hui aucun territoire ne peut ne pas se préoccuper de tout ce qui est habitat s'il veut une attractivité économique. Aujourd'hui, si nous voulons attirer des populations, a fortiori dans nos régions qui sont frontalières, si nous voulons avoir une arrivée de jeunes cadres, de jeunes salariés, tout ce que vous voulez, on a parlé du personnel des EHPAD tout à l'heure, ce ne sera possible que si nous leur offrons un logement digne de l'humain tout simplement.

J'ai appris et j'ai entendu avec beaucoup d'intérêt le fait que cette politique n'est pas fermée, pour une simple raison, c'est que les choses évoluent. Nous sommes aujourd'hui dans une situation d'ANRU sur M2A qui représente 5 % du programme de rénovation urbaine de l'ensemble du territoire français. Ce sont près de 500 millions d'euros qui vont être investis sur le territoire de l'agglomération mulhousienne. De nouveaux avenants sont encore à signer. Et je pense qu'il y aura une révision à faire, et notamment une discussion à avoir auprès de nos services, pour une simple raison : aujourd'hui j'ai fait un comparatif entre l'EMS et M2A ; il n'y a pas d'intervention par exemple de la CeA sur la reconstitution. Or nous avons un problème de reconstitution hors quartier QPV de plus de 1 000 logements. Donc à un moment donné une intervention à ce niveau-là sera bien évidemment la bienvenue. Et nous avons aujourd'hui la chance, et je dis bien la chance, d'avoir 16 communes qui sont en retard SRU, et qui justement permettent une dynamique qui est hors pair. On est à plus du double de constructions quasiment depuis cinq ans maintenant de logements sociaux, de logements aidés. Donc pour continuer à avoir cette dynamique, qui va à l'inverse de l'image qu'on a du bâtiment aujourd'hui, nous aurons peut-être besoin d'une aide supplémentaire de la CeA sur ce programme particulier de la rénovation et de la reconstitution.

En tout cas moi personnellement je suis très content de cette politique. Je veux qu'elle soit adaptée effectivement sur l'ensemble des territoires de la même manière. Et comme l'a dit à plusieurs reprises Fatima, elle concerne les habitants de Wissembourg à Saint-Louis, la totalité des habitants alsaciens, et je crois qu'il est excessivement important de l'entendre. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Vincent. Lucien.

M. MULLER – Merci Monsieur le Président. Tout d'abord, je tiens également à souligner la mise en place de cette nouvelle stratégie de l'habitat, comme ça a été dit, qui n'est pas fermée, ce qui permet encore des évolutions, ce qui est important.

Comme vous l'avez dit Monsieur le Président, c'est également la dignité du logement qu'on est en train de traiter à travers toutes les opérations qui ont été décrites. D'ailleurs, un petit fascicule a été distribué en début de séance, qui reprend très bien tout ce qui a été dit. Certes, c'est synthétique, mais c'est suffisant pour savoir tout ce qui existe.

Je tiens surtout à dire qu'on ne peut que s'en réjouir. Et cette stratégie correspond également aux demandes des collectivités, quelle que soit leur taille. C'est dit à travers les actions engagées. Et comme l'a dit mon collègue précédemment, c'est sur tout le territoire et pas nécessairement que les communes qui sont liées à travers la loi SRU. Il y a également les petites collectivités qui peuvent avoir et qui ont sûrement des besoins, puisqu'on note quand même que sur le territoire, sur l'Alsace, on avait une demande en 2023 de 52 000 logements, et qu'en gros un grand tiers est sur le périmètre d'aide à la pierre de la CeA. Donc c'est quand même important. Dans ce tiers figurent une grosse partie quand même de communes qui sont, sans être péjoratif, de petites collectivités. Moi, ce que je retiens surtout, c'est qu'on se donne les moyens pour être présents et pour assister ces collectivités. Et ça a également été dit par un collègue : c'est l'attractivité du territoire qui est en jeu. Il s'agit d'aider les salariés à accéder à un logement, mais un grand problème concerne aussi les étudiants et les alternants, à qui il faut également leur donner l'envie de travailler chez nous et de rester chez nous. Je pense que c'est très important. Il s'agit de la fluidité du parcours résidentiel, de la partie qualitative des logements, de l'accession à la propriété. Et puis ça a été évoqué dans un rapport précédent : bien sûr, nous prenons toujours en compte la perte d'autonomie, pour les gens qui vont rester dans leur logement, ou on traite d'une façon différente, mais pas dans ce sujet, les EHPAD. Ainsi, on redynamise ces petites centralités, donc les petites collectivités, par un soutien de manière renforcée. Et ce nouveau dispositif, qui donne quand même 12 000 euros par logement PLAI ou +, concourt à un meilleur équilibre économique des opérations et assure une viabilité également pour les bailleurs sociaux, ce qui est aussi important. Et pour être éligible, chaque opération devra compter 35 % au minimum de PLAI.

C'est ce que je voulais dire, parce que souvent des communes sont éligibles dans beaucoup de programmes et on parle souvent d'action en cœur de ville, de petites villes de demain, et ainsi de suite, mais il faut quand même savoir que ce n'est pas ça nécessairement. Vous savez tous très bien que ça paye les études, très souvent, enfin ça participe à 50 % aux études, mais après il faut trouver les fonds pour faire le reste. Donc dans le cadre des logements sociaux, on peut être vraiment présents.

Je vais arrêter là, puisque on a dit beaucoup de choses là-dessus. Mais je pense que ce soutien financier de la CeA est très important et vient à temps. Comme mon collègue Raphaël m'a coupé l'herbe sous le pied, j'avais noté sur mon papier que c'est également réalisable grâce à une bonne gestion financière. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – On peut le dire deux fois. La répétition a une vertu pédagogique. Merci Lucien. Merci aussi parce que tu es également très engagé sur le sujet en tant que Président d'Habitats de Haute Alsace. Je sais la qualité du travail que tu fournis en tant que Président et de la structure que tu portes.

La parole est à Catherine, puis Serge, Isabelle, Étienne et Karine.

Mme GRAEF-ECKERT – Merci Monsieur le Président. Merci Fatima pour cette présentation. J'y vois pour ma part de nombreuses ambitions et de nombreuses bonnes nouvelles, et je voudrais en souligner deux au regard de mes responsabilités au sein de notre Collectivité. Le premier focus, c'est le soutien à la production de plus de 700 logements neufs, et ça, ce n'est pas rien dans la conjoncture difficile que traversent actuellement les métiers du BTP. Et le deuxième focus est en lien direct avec les trente engagements pour 2030 que nous avons adoptés ensemble, chers collègues, il y a quelques mois, puisque cette politique va contribuer très directement à réussir notre ambition de transition énergétique en

soutenant la rénovation de nombreux logements, 12 000 pour être plus précise sur les prochaines années. Et je pense que ça, non seulement c'est rendre service à nos concitoyens qui pour certains sont dans de vraies difficultés et des économies de charges potentielles, mais c'est également pleinement répondre aux défis climatiques qui nous concernent tous. Et bien sûr, Fatima, tu pourras également compter sur moi pour faire le lien avec la Chambre des métiers et développer cette filière à l'alsacienne que tu as soulignée dans ta présentation. Et je pense que tout ça nous permettra de rentrer collectivement dans une belle dynamique pour soutenir encore une fois l'économie alsacienne. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Catherine. Serge et après Isabelle.

M. OEHLER – Merci. Je souhaite d'abord saluer le travail qui a été fait sous la présidence de Fatima, y compris l'exemplaire qu'on a eu tout à l'heure. Il s'agit d'un très beau travail. Néanmoins, je tenais quand même à vous alerter sur une situation de crise qu'on a actuellement dans le logement social. Je vais surtout axer sur le logement social, sachant le nombre de demandeurs qu'on a. Je rejoins les propos de Vincent tout à l'heure concernant Mulhouse, mais je vais plus parler de la Métropole, que je connais un peu plus. Dans la métropole strasbourgeoise, on a actuellement à peu près 30 000 demandeurs de logements sociaux. On s'inquiète des gens qui dorment dans la rue, mais je pense que dans les années à venir, on va en avoir de plus en plus, sachant que, d'après ce que j'ai compris, les chiffres donneraient 50 000 demandeurs de logements sociaux pour 2025. Notre stratégie, elle est pour 2024 jusqu'à 2029. J'ai fait le calcul : 7 200 logements en prévision de construction ; si je reprends les chiffres qui ont été donnés tout à l'heure, ça fait à peu près 1 400 logements. Ça ne fait pas beaucoup par rapport à la demande actuelle.

Il y a trois raisons à cela. La première : on parle beaucoup de rénovation, c'est bien, c'est magnifique, sauf que ça prend des budgets énormes relatifs aux logements sociaux. Ce n'est pas Étienne qui dira le contraire, j'imagine. Mais par exemple, concernant Ophéa, le coût de la rénovation de prévision est estimé à 1 milliard d'euros. C'est autant d'argent qu'on ne mettra pas dans les constructions neuves. C'est évident.

La deuxième raison, c'est l'ANRU. L'ANRU est une très bonne idée, sauf que, et Vincent a raison, on ne remet pas du logement social dans des QPV où on a détruit, donc il faut trouver d'autres secteurs. Mais l'autre problématique, c'est que le financement des démolitions et du remplacement fait qu'on a encore moins de moyens de financer pour construire à nouveau du plus, puisqu'on ne fait que remplacer ce qu'on a démolit. Donc on reste toujours sur un nombre de demandeurs qui n'arrête pas d'augmenter.

La troisième raison, et ce n'est pas uniquement vrai à l'Eurométropole mais un peu partout en Alsace, c'est le coût du foncier. Je suis content que vous l'ayez pris en considération. Je ne suis pas persuadé qu'on arrivera à tout régler avec les thématiques qui sont énumérées, mais c'est vrai que c'est un vrai problème. Donc si on prend tous ces éléments, cela fait qu'on aura de plus en plus de demandeurs de logements sociaux.

Il existe un autre problème. Je fais partie de ceux qui ont beaucoup accentué l'accession sociale à la copropriété. Je trouve que c'est une belle perspective pour les gens, l'évolution, enfin le changement, en faisant en sorte que, arrivé à un certain âge, on puisse être propriétaire de son logement, quel que soit à peu près ses revenus. Sauf que je constate, après quelques années de mise en place de l'accession, la frustration des familles qui obtiennent ces logements, qui commencent à aménager leur logement et notamment en investissant sur des cuisines aménagées, et qui au bout des cinq ans n'obtiennent pas le prêt et sont obligées de quitter le logement. Contrairement à la perspective qu'elles avaient de rester propriétaires, elles doivent redevenir locataires ailleurs, en quittant leur logement. Il y a quelque chose de malsain. Ce n'était pas le but de ces accessions sociales à la copropriété. Il faut vraiment qu'on trouve aussi, là, une solution pour qu'on puisse

s'assurer que les familles qui vont rentrer dans ces logements aient des prêts, leur permettant de pouvoir accéder à ces logements, en évitant le risque de devoir partir.

C'était juste ces deux, trois alertes, mais il me semble qu'il est important qu'on les prenne en considération. Je suis prêt à travailler avec Fatima sur toutes les idées. En tout cas, bravo encore pour l'initiative. Et il est toujours plus facile de critiquer quelque chose qui existe plutôt que d'imaginer quelque chose. Bravo.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Serge. Isabelle, puis Karine et Pierre.

Mme DOLLINGER – Merci Monsieur le Président. Chers collègues. À mon tour de remercier Fatima pour ce portage de la politique de l'habitat, avec beaucoup de conviction, et surtout cette belle feuille de route stratégique qui nous est proposée aujourd'hui, qui vraiment ouvre de nouvelles ambitions et portes.

Moi j'aimerais faire le lien avec le service public alsacien, et vous dire qu'aujourd'hui la crise du logement, même si ce n'est pas que chez nous, bien qu'on ait déjà bien anticipé, est aussi une priorité nationale. Le gouvernement indique vouloir se battre centimètre par centimètre, mètre carré par mètre carré, pour aller justement chercher du logement pour les Français. Mais nous, on a déjà de l'avance, puisqu'on a déjà bien travaillé sur cette politique. Et là encore, on va plus loin.

Il est vrai que le logement est aujourd'hui au cœur des débats. Il s'agit aussi, et ça a été dit, notamment de l'attractivité, de l'emploi, du défi environnemental, mais aussi de la fracture sociale et territoriale. Et là on a aussi échangé sur le bien vieillir dans nos territoires, mais surtout plus longtemps, et il est vrai que c'est une réelle chance, mais surtout aussi de pouvoir rester chez soi. Ici à la Collectivité, dans le cadre du service public alsacien, on s'est vraiment aussi donné pour priorité la simplification et l'adaptation du logement pour accélérer les procédures et aider les propriétaires dans tous leurs projets.

Les maisons de l'habitat sont une belle ambition pour simplifier, mais aussi pour fluidifier le parcours de nos usagers. Concrètement, qu'est-ce que cela va apporter aux Alsaciens ? Une simplification beaucoup plus rapide, mais surtout aussi le fait de regagner la confiance de nos ménages alsaciens qui en ont vraiment besoin. En effet, ce déploiement des cinq maisons de l'habitat va permettre de répondre à ces besoins des Alsaciens en matière d'habitat et d'accompagner sur tous les volets qui concernent leur logement. Par exemple, avez-vous déjà eu l'occasion de lancer un projet de rénovation de votre maison ? C'est un vrai casse-tête. Il est impossible de s'en sortir, entre les multiples dispositifs d'aide existants : certificat d'économie d'énergie, MaPrimeRénov' habitat, MaPrimeRénov' parcours accompagné, MaPrimeRénov' copropriété, aide des collectivités locales, aide des fournisseurs d'énergie, écoprêt à taux 0. Les habitants souvent sont perdus. Mais nous peut-être aussi. Nous avons déjà eu l'occasion de déployer des points info habitat dans les territoires. Et prochainement, ces cinq maisons de l'habitat, à Haguenau, Sélestat, Sarre-Union, Schirmeck et Colmar, verront le jour. Très clairement, ces maisons, c'est une porte d'entrée pour toutes les questions juridiques, rénovation, mise en location, mais aussi des réunions d'information, de campagne, de communication sur le logement vacant.

Je voudrais aussi mettre en lumière le RITA, que j'anime avec ma collègue Fabienne ZELLER, ce RITA qui est une particularité alsacienne dont nous pouvons être fiers. Le RITA, qui rassemble aujourd'hui 19 structures autour de la Collectivité européenne d'Alsace et qui possède une expertise et des clés pour agir sur des thématiques, mais également répondre à tous les défis de transition écologique, numérique, mais aussi énergétique. Il nous oblige, comme ça a déjà été dit dans le cadre du ZAN, de la loi climat et résilience, à repenser notre aménagement dans les territoires, mais aussi avoir une nouvelle vision pour nos communes et nos intercommunalités dans les territoires. Ce qui fait de notre réseau d'ingénierie une réelle boîte à outils au service des territoires. Et là j'insiste aussi : c'est un service public qu'on apporte aux collectivités, qui est apprécié. On travaille ensemble

et on arrive donc maintenant aussi à proposer une offre de services pour nos partenaires.

La stratégie habitat fait aussi écho au travail déjà mené sur la simplification du service public, notamment avec le digibus et les conseillers numériques, que pilote ma collègue Danielle DILIGENT. En se rendant sur les marchés, dans les centres médico-sociaux, dans des événements importants, nos conseillers numériques vont au contact direct des personnes en situation d'illectronisme. Depuis son déploiement il y a un an, près de 700 personnes ont été accompagnées par nos conseillers numériques dans la prise en main d'un ordinateur, d'un smartphone, pour naviguer sur internet, opérer des démarches en ligne souvent compliquées et accéder aux espaces personnels de l'assurance maladie. Mais à part ça, il s'agit de la formation des secrétaires médico-sociales pour mieux accompagner les usagers, et j'y tiens beaucoup. 75 % des secrétaires ont été formés à l'accueil plus englobant, afin de mieux accompagner les usagers qui se présentent dans nos guichets. Il s'agit encore de l'opération coup de poing APA que nous avons menée pour limiter les délais auprès des personnes âgées. Nous avons constaté un stock de dossiers en retard du côté de l'APA, mais vraiment dû aussi à l'augmentation des demandes. Face à ces constats, nous avons décidé de mener une opération coup de poing en appelant une à une les personnes concernées par un retard de traitement. Donc je voudrais remercier là aussi les quatorze élus qui se sont investis, qui ont retroussé les manches. Et on a traité plus de 700 dossiers en appelant les Alsaciens. Et c'était vraiment aussi beaucoup de bonheur de les entendre. On ne sait pas du tout fait critiquer ou engueuler. En tout cas, on a expliqué les choses, et je crois que ça aussi, ça fait partie de notre mission humaine que l'on mène à travers nos relations avec les Alsaciens.

Je conclurai mes propos avec des remerciements à l'ensemble des agents de la Collectivité qui assurent au quotidien un service public de qualité pour tous les Alsaciens. Merci pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup Isabelle. Tu as raison, les équipes ont beaucoup travaillé sur ce sujet. Karine.

Mme PAGLIARULO – Moi c'est juste dans la continuité un petit peu de ce qu'on a parlé tout à l'heure. Je souhaite bien sûr saluer le travail sur l'habitat. Il est essentiel que nos concitoyennes et nos concitoyens puissent rester à domicile le plus longtemps possible dans des conditions correctes, dignes, et avec une énergie maîtrisée, parce que leurs ressources ne sont pas en augmentation, on l'a dit tout à l'heure. Il s'agit donc de maîtriser cela. Je voudrais surtout lancer un appel à nos jeunes retraités de 65 à 75 ans. C'est encore l'âge où on fait des travaux. Après, on n'a plus envie d'avoir de la poussière chez soi et on n'a plus envie de se déloger. Donc soyons un petit peu attentifs au lieu dans lequel on vit, évitons les chutes. C'est dit par ailleurs un peu partout. Maîtrisons les dépenses, regardons un peu les mètres carrés que l'on a autour de soi. Je souhaite lancer un appel par le biais de ce projet et de cet enjeu pour rester dans de bonnes conditions, pour travailler justement ce lieu de vie dans lequel on est. Il s'agit bien sûr aussi des aides au logement pour les travaux d'adaptation pour les personnes handicapées et les personnes âgées.

Je souhaite faire un petit coucou à la maison alsacienne. Ma collègue Sabine DREXLER n'est pas là pour le dire, mais je pense qu'il est important aussi que l'on ait une attention sur la maison alsacienne, qui est quand même une spécificité de notre Collectivité. J'apprécie que ce soit intégré dans ce plan. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Pierre.

M. BIHL – Chers collègues. Je voudrais tout d'abord remercier Fatima pour tout le travail réalisé, et remercier aussi la Direction de l'habitat et l'ensemble des collaborateurs qui évoluent dans ce service, parce que je sais qu'ils ont été fortement mis à contribution ces derniers mois. Donc merci à eux. Je vous propose de leur transmettre nos remerciements.

Je voudrais aussi vous dire que, personnellement et avec notamment des collègues du 68, je suis très heureux de la reprise de la délégation à la pierre sur notre territoire du 68, puisque nous l'avions abandonnée, entre guillemets, il y a quelques années. Je pense sincèrement que cette reprise de délégation nous permettra là aussi d'aller vers une simplification des démarches, je crois que c'est l'objectif qui est recherché, de mieux coordonner aussi ces démarches et d'accompagner en proximité nos habitants.

Dans le même esprit, je suis persuadé que la maison de l'habitat, dont Isabelle a parlé tout à l'heure, nous permettra là aussi d'apporter des conseils. Et il est vrai que le domaine est vaste et compliqué, on nous le répète presque tous les jours. Dans ces maisons de l'habitat, un certain nombre d'opérateurs pourront conseiller. Je pense notamment à l'ADIL, qu'Étienne WOLF préside dans le 67 et moi-même dans le 68, mais aussi les autres organismes. L'objectif est d'apporter là vraiment les renseignements au plus près possible et de façon très concrète.

Et ça me fait penser que, hier, avec le Président et Fatima, nous avons rencontré une personne qui a porté un projet de rénovation de maison dans le Bas-Rhin et qui a été accompagnée dès le départ, dans le cadre de conseils, pour monter le projet, pour trouver les aides, et les aides ont été conséquentes, et même pour rechercher les artisans qui lui permettront de réaliser ce projet-là, qui a été très satisfaite de cet accompagnement. Et je pense que si on arrive à réaliser cet accompagnement, comme ce fut le cas pour cette personne, notre objectif sera réalisé.

Je sais, Fatima en a parlé aussi, qu'il y a eu des réunions, nombreuses, sur nos territoires. Je pense que maintenant, parce qu'il y a une réelle attente à ce niveau-là, d'être informé sur ce nouveau plan habitat, que nous devons retourner dans les territoires pour le préciser aux acteurs, et notamment aux EPCI, aux communautés de communes, qui ont souvent la compétence de l'habitat sur leur territoire respectif.

M. LE PRÉSIDENT – Tu as tout à fait raison, Pierre. Étienne, puis Denis.

M. WOLF – Président, merci beaucoup. Beaucoup de choses ont déjà été dites. J'aimerais une fois pour toutes rappeler un terme qui me fait dresser les cheveux : laissons de côté le titre de logement social, partons sur du logement aidé. Parce qu'aujourd'hui 70 % de notre population peut prétendre à ce logement. Et dans la population, le logement social est considéré d'une manière très péjorative. Nos jeunes aussi ont besoin du logement aidé. Nos jeunes, pour pouvoir les garder sur nos territoires, pour développer leur accès aux différentes professions du territoire, il faut qu'on puisse leur proposer du logement aidé. Donc laissons de côté le terme social.

Je voudrais aussi être le porte-parole des bailleurs. Les bailleurs, très souvent, sont critiqués, interpellés, parce qu'ils doivent répondre à toutes les attentes du territoire, de tous leurs locataires. Face à n'importe quel petit problème, on se tourne vers le bailleur et on dit que le bailleur ne fait pas son travail. Je voudrais les défendre ici, étant confronté tous les jours avec d'autres qui sont ici présents à ces problématiques-là. On essaie de répondre le mieux possible aux attentes du territoire. Il faut que les gens comprennent ça. On ne peut pas tout résoudre si chacun vient avec sa petite demande. Si les gens n'aèrent pas, il y a des moisissures dans les logements. Et ainsi de suite.

Je voudrais juste donner un exemple, très clair. L'autre jour, à la Ville de Brumath, j'ai été interpellé concernant un logement d'Alsace Habitat. J'y suis allé. Je leur ai fait la surprise de visiter le logement. Il s'agissait d'un jeune couple. Excusez-moi, je n'ai jamais vu un appartement qui a deux ans d'âge dans un tel état. Pourtant ces gens-là sont présents avec tout un réseau sur Facebook et descendent le bailleur. Je ne peux pas accepter cela, et je ne l'accepterai plus. Il faut que qu'on comprenne aussi. Mettons-nous à la place des bailleurs qui, toute la journée, sont interpellés par des gens de telle manière. Et quand on voit un logement dans un tel état, je vous invite à aller le visiter, vous seriez surpris. Il y

avait des chiens, des lapins, rien n'est rangé, tout traîne, la couche des enfants traîne. Ça ne les a pas dérangés que je vienne les voir. La facture d'électricité, puisque le logement est chauffé à l'électricité, est « insupportable ». Il faisait -4°C dehors ; je rentre dans le logement, Monsieur était en T-shirt et en short. Il y a des choses comme ça. Donc mettons-nous à la place des bailleurs. Je voudrais les défendre ce matin et les remercier pour le travail qui est fait sur le territoire.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Étienne. Denis.

M. SCHULTZ – Merci Monsieur le Président. Je voudrais rebondir un peu sur ce que vient de dire mon collègue. On peut effectivement bannir le terme social, encore qu'il existe dans les écrits : l'accession sociale à la propriété, ça continue d'exister. Il est sûr qu'au bout d'un moment, même le terme aider va être connoté. Donc la question n'est pas tant à ce niveau-là, mais ce que nous portons aujourd'hui, et qui, moi, me semble important. Et c'est aussi une base de travail avec les territoires, notamment avec les communautés de communes. Je sais qu'on est en train d'examiner la possibilité d'une convention entre la CeA, sur cette base de la politique rénovée, PROCIVIS, Amélogis et notre Communauté de communes. Je crois que ça incite et ça pousse aussi les territoires à s'engager. Et je voudrais vraiment souligner ça, la CeA comme moteur et accélérateur de l'habitat sur le territoire de l'Alsace, grâce aux relais qu'elle crée.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Éric.

M. STRAUMANN – Sur la question de la terminologie, effectivement, je rejoins mes collègues. À Colmar, depuis des années, on parle plutôt de logements publics tout simplement. Logement social, c'est évidemment connoté. Logement aidé, là aussi, ça peut donner lieu à interprétation. Logement public, ça permet effectivement de lever certaines appréhensions.

M. LE PRÉSIDENT – Oui, c'est une bonne idée. C'est public, et du coup tous les types de logements, aidés ou moins aidés, peuvent être intégrés. Madame QUINTALLET, vous vouliez présenter l'amendement ?

Mme QUINTALLET – Je vous remercie. Notre groupe a déposé un amendement, qui est le suivant. Depuis plusieurs années, le dispositif départemental d'éradication du logement indigne et non décent est copiloté par l'État et la Collectivité européenne d'Alsace. Il s'agit de logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé. La CeA subventionne deux associations de défense des locataires qui sont partenaires du dispositif que je viens de mentionner. Il s'agit de la CNL67 et de l'UDCSF 67. En février 2023, la CeA a indiqué qu'elle se désengageait du dispositif, et ainsi qu'elle ne subventionnera plus les associations de défense des locataires en 2024. Nous pensons que ces associations jouent un rôle important pour assister et aider les locataires dans la défense de leurs droits. La CeA les subventionnait à hauteur de 6 000 euros chacune. Donc, à travers cet amendement que nous vous avons déposé, Monsieur le Président, nous souhaitons soutenir la défense des locataires et nous demandons à la CeA de maintenir pour 2024 sa subvention aux associations, comme elle le faisait les années précédentes. 6 000 euros par association. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. La parole est à la rapporteure pour répondre peut-être d'abord sur l'amendement, et ensuite de manière globale, si tu as un certain nombre de d'éléments de réponse à apporter ou de compléments au regard des interventions des différents collègues, Fatima.

Mme JENN – Concernant l'amendement, écoutez ma chère collègue, nous avons voté, vous étiez là, le 15 mai 2023 la sortie de la Collectivité européenne d'Alsace de ce dispositif. Le soutien de ces associations était étroitement lié à notre présence dans le dispositif.

Comme nous ne sommes plus là, il n'y a pas de raison qu'on continue à soutenir ces deux associations. On a voté ça le 15 mai 2023. Et je pense qu'à ce moment-là vous étiez aussi intervenus pour le maintien du soutien à ces deux associations. En tout cas nous on ne peut plus soutenir ces deux associations, parce qu'on n'est plus dans le dispositif, pour deux raisons. Premièrement, la convergence, parce que dans le haut Rhin, il n'y a pas ce dispositif. Donc on a préféré faire comme dans le Haut-Rhin, comme toutes les politiques publiques que nous menons. Ça, c'est la première des choses. Et la deuxième des choses, c'est qu'on a senti que l'État voulait recentraliser cette politique de lutte contre le logement indigne, suite à ce qui est arrivé à Marseille, etc. Donc il n'y a pas de raison pour qu'on continue à soutenir deux associations, dans un dispositif où nous sommes absents. Je pense que, si vous avez vraiment bien lu la stratégie, on est très investis dans la lutte contre le logement indigne, Madame. Je peux vous rappeler que la Collectivité européenne d'Alsace apporte des aides financières volontaristes en complément de l'ANAH pour le traitement de l'habitat indigne et très dégradé, à travers son fonds Alsace rénov', que je citais tout à l'heure : c'est jusqu'à 8 000 euros pour les travaux d'insalubrité, jusqu'à 5 000 euros pour les travaux de dégradation et jusqu'à 70 000 euros pour les travaux de copropriétés en difficulté. À Strasbourg, il y en a énormément. Je pense que j'ai répondu, où il faut encore d'autres réponses ?

M. LE PRÉSIDENT – Non, non, très bien.

Mme JENN – Voilà, vous pouvez me poser des questions, Madame, directement. On est là pour répondre, il n'y a aucun problème.

M. LE PRÉSIDENT – Je crois qu'Étienne souhaitait ajouter un élément.

M. WOLF – Non, c'est par rapport à la délibération. On me demande de rajouter un élément, pour que les choses soient claires, avant le vote.

M. LE PRÉSIDENT – D'abord l'amendement. En complément de la réponse donnée par Fatima, j'ajouterai que c'est l'État qui a repris la main et que c'est donc à l'État d'assumer. Par contre, je ne vous cache pas qu'on milite pour que l'ARS et la CAF prennent en charge les financements que nous n'accordons plus. Du coup, je propose quand même de rejeter cet amendement. Je suppose que le groupe est pour l'amendement. Qui est pour l'amendement ? Le groupe. Qui s'abstient ? Tous les autres. Donc l'amendement est rejeté.

Permettez-moi du coup de rajouter un mot de manière plus globale, au regard des remarques des uns et des autres. Je souhaite dire, à la demande de Vincent, que je trouve tout à fait légitime, et d'ailleurs on le fait à Strasbourg, qu'il m'apparaît logique que nous le fassions aussi sur M2A. Je sais que M2A travaille, et tu en es un des acteurs forts, à faire évoluer aussi la politique de l'habitat, en ayant pris la délégation des aides à la pierre. On aura bien évidemment la volonté de travailler intelligemment ensemble sur ces sujets, comme on le fait sur beaucoup d'autres, donc vraiment avec plaisir. Et puis il y a cette situation particulière de Mulhouse, Alain, qui justifie bien évidemment que notre Collectivité puisse l'accompagner dans ce cadre.

Vous disiez que les chiffres n'étaient finalement pas si importants, Madame QUINTALLET. Il faudrait rajouter effectivement l'agglomération de Strasbourg, etc., puisqu'il y a une réelle compétence aussi de ces territoires, pour avoir une vision réelle et globale, et dire que nous on est quand même sur une démarche volontariste, là où d'autres sont en compétence directe. Forcément, on ne pourra peut-être pas tout faire, mais en tout cas on y apporte notre contribution.

Dans vos propos introductifs, Madame QUINTALLET, vous avez aussi évoqué l'hébergement d'urgence et les personnes qui sont à la rue. Je voudrais rappeler qu'on est très attentifs avec les services de la protection de l'enfance, dès qu'il y a une situation. Mais je voudrais aussi dire qu'on prend complètement notre part, puisqu'on est passé de 400 mineurs non

accompagnés à 900 mineurs non accompagnés en une année sur le territoire. Je tiens à remercier Étienne, parce que, à un moment donné, on n'avait plus de solution. J'ai souhaité qu'Alsace Habitat nous aide sur le sujet, et c'est je crois une cinquantaine de logements, je parle sous contrôle de Paul, qu'on a pu trouver par Alsace Habitat à ce moment-là. Mais je ne vous cache pas qu'en allant encore plus loin, à un moment donné, on se heurte à l'offre. Donc on mobilise, en tout cas dès qu'il s'agit d'enfants, au maximum nos équipes pour essayer de trouver des solutions complémentaires à ces situations.

Voilà ce que je voulais rajouter. Oui, tu voulais rajouter un mot, Fatima.

Mme JENN – Pardon, je croyais qu'on allait s'occuper de l'amendement avant les questions. Je voulais répondre aussi par rapport à la question sur la rénovation énergétique. Il ne faut pas laisser passer ça. Madame, vous avez parlé des 12 000 logements. Dans les 12 000, il y a 8 049 logements privés sur six ans, et 3 900 logements sociaux. Vous savez comment ça se passe pour le logement privé, Madame ? Nous, on s'occupe uniquement des propriétaires, occupants ou bailleurs qui sont modestes, voire très modestes. Et vous savez, ce public-là a besoin d'un accompagnement, un accompagnement renforcé. Le temps qu'on passe pour qu'un dossier aboutisse, c'est presque un an, un an et demi. Mais par contre, vous n'avez pas vraiment saisi les 5 millions d'euros qu'on met en place pour le préfinancement pour ces personnes, pour leur permettre la rénovation énergétique ou la réadaptation de logement. On préfinance les travaux, Madame. Vous voyez ? C'est-à-dire que cette personne va être accompagnée. Bien sûr, elle va fournir les documents, etc., pour que le dossier soit accepté par l'ANAH. Une fois qu'il est accepté, la Collectivité européenne d'Alsace préfinance tous les travaux, d'abord pour lui permettre à elle d'avoir tout de suite les travaux, et pour rassurer l'artisan à qui il faut payer quand même 20 %. Et la Collectivité attend une année, voire une année et demie pour être remboursée. Voilà. C'est ça qu'il faut retenir. Nous, on s'occupe uniquement du public modeste, voire très modeste. J'étais contente que Vincent tout à l'heure ait répondu pour dire que vous avez fait une proportion par rapport aux logements entiers en Alsace : non, nous on s'occupe uniquement des très modestes et des modestes, c'est tout. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Oui, et le logement privé rénové, des bailleurs, est ensuite loué au prix social. En fait, le privé devient du social. Serge, tout à l'heure tu parlais de la capacité constructive. Sauf qu'aujourd'hui, avec la loi climat et résilience, la sobriété, on a aussi des difficultés à faire face aux besoins de constructions neuves. On a un vrai sujet. C'est pour ça qu'on travaille sur les modèles d'aménagement aussi, parce que ça, ça va être un sujet particulier. Il y a de temps en temps des hauts technocrates parisiens qui devraient faire tourner leur langue plusieurs fois avant de s'exprimer. Des hauts fonctionnaires m'ont dit : on va surélever les bâtiments. Mais je pense qu'ils ne savent pas qu'il y a des fondations, et que les fondations, elles ont été configurées pour un certain niveau de logements, et pas au-delà. Enfin voilà, ce n'est pas aussi simple.

Maintenant on passe au vote. Le débat était de qualité, je vous remercie. Pardon. Étienne ?

M. WOLF – On me demande, pour que la délibération soit complète, de rajouter une autre chose. Je vais vous le dire, ce qu'il faut rajouter dans la délibération : qu'une garantie d'emprunt à 100 % est apportée aux opérateurs BRS, c'est-à-dire bail réel solidaire, pour que les gens puissent acquérir leur demeure plus facilement. Donc aucune convention d'objectif n'est exigée pour les opérateurs BRS, et aucune réservation de logements n'est demandée pour ces opérations. Donc il faut aussi prendre acte de taux modulés de référence applicables aux communes alsaciennes et aux établissements publics de coopération intercommunale, tel que détaillé en annexe de la délibération, pour que notre délibération soit parfaite.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Et je dis un mot sur le bail réel solidaire, parce que je ne sais pas si tout le monde a bien pris la mesure de ce que ça génère, en termes de fluidité

d'accès au logement, notamment pour les primo-accédants. Vous savez que, de plus en plus, avec le coût du foncier, le coût d'une maison, les jeunes, les nouveaux, les jeunes ne peuvent plus financer à la fois le terrain et le bâtiment. Ce bail réel solidaire permettra notamment aux jeunes couples modestes, etc., d'accéder au logement en ne payant que la partie du bâtiment. Et ça c'est une vraie plus-value je pense.

Maintenant, au regard de tous ces éléments, je propose de passer au vote. L'amendement, c'est fait. Maintenant, c'est le projet global. Qui est contre ce plan habitat ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour cette belle unanimité qui me fait plaisir.

CONSIDERANT

L'amendement « AMENDEMENT de soutien à la défense des droits des locataires » au rapport CD-2024-1-4-2 déposé le 12 mars 2024 par Mme Ludivine QUINTALLET pour le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Rejette à la majorité l'amendement « AMENDEMENT de soutien à la défense des droits des locataires » au rapport CD-2024-1-4-2 déposé le 12 mars 2024 par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- Approuve la nouvelle stratégie habitat de la Collectivité européenne d'Alsace construite pour la période 2024-2029 autour des 6 axes stratégiques suivants :
 - o Axe n°1 : Réussir la transition énergétique en amplifiant la rénovation des logements
 - o Axe n°2 : Développer une offre de logement en territoire pour répondre aux besoins démographiques
 - o Axe n°3 : Répondre aux besoins spécifiques des seniors et personnes en situation de handicap
 - o Axe n°4 : Mobiliser le juste foncier gage de sobriété
 - o Axe n°5 : Imaginer la maison alsacienne du XXI^e siècle
 - o Axe n°6 : Créer quatre fonds financiers pour rendre possible ces transitions
- Approuve les 25 fiches-actions opérationnelles déterminant les outils de la nouvelle stratégie habitat précitée jointes en annexe à la présente délibération ;
- Décide de créer ou de réviser les dispositifs inscrits dans les fiches-actions précitées ;
- Décide que les dispositifs d'aides au titre de la nouvelle stratégie Habitat de la Collectivité européenne d'Alsace détaillés dans les fiches-actions précitées s'appliqueront à toutes les demandes de subventions déposées au 1er janvier 2024 et dont l'instruction n'est pas achevée à la date à laquelle la présente délibération sera rendue exécutoire ;
- Approuve la création de quatre fonds pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie habitat précitée :

- Fonds Alsace Rénov' affecté à la mise en œuvre de l'axe n°1 précité - Amplifier la réhabilitation énergétique des logements
 - Fonds Alsace Dévelop' affecté à la mise en œuvre des axes n°2 et n°3 précités - Répondre aux besoins en logement de tous les Alsaciens
 - Fonds Alsace Foncier affecté à la mise en œuvre de l'axe n°4 précité - Faciliter la mobilisation du foncier pour la construction du logement aidé
 - Fonds Alsace Patrimoine affecté à la mise en œuvre de l'axe n°5 précité - Mobiliser le bâti ancien en conservant l'identité alsacienne
- Précise que les fiches actions jointes en annexe à la présente délibération et leurs annexes le cas échéant valent règlement d'application des quatre fonds précités ;
 - Décide de doter les quatre fonds précités des enveloppes financière suivantes :
 - pour le Fonds Alsace Rénov' : une enveloppe financière à hauteur de **42,8 M€** dont 10 M€ en fonctionnement et 32,8 M€ en investissement
 - pour le Fonds Alsace Dévelop' : une enveloppe financière à hauteur de **51,9 M€** dont 11,7 M€ en fonctionnement et 40,2 M€ en investissement
 - pour le Fonds Alsace Foncier : une enveloppe à hauteur de **3,2 M€** en investissement
 - pour le Fonds Alsace Patrimoine : une enveloppe financière de **9 M€** en fonctionnement au titre de l'habitat ;
 - Prend acte que le règlement du dispositif d'aides à l'adaptation du logement pour les seniors harmonisé et optimisé à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace sera établi courant 2024 et fera l'objet d'une délibération ultérieure de l'assemblée ;
 - Approuve la création du fonds préfinancement des aides à la rénovation de l'habitat privé ;
 - Décide de doter le fonds préfinancement des aides à la rénovation de l'habitat privé d'un montant total de 5 M€ ;
 - Prend acte que le règlement du Fonds de préfinancement des aides à la rénovation de l'habitat privé fera l'objet d'une délibération ultérieure de l'assemblée ;
 - Prend acte que la gestion comptable et financière du fonds de préfinancement des aides à la rénovation de l'habitat privé sera confiée à un prestataire via une procédure de marché public ;
 - Prend acte que le dispositif Handilogis-Seniorlogis sera refondu au courant de l'année 2025 et, à cet effet, fera l'objet d'une délibération ultérieure de l'assemblée ;
 - Prend acte que l'accord collectif départemental sera refondu au courant de l'année 2025 et, à cet effet, fera l'objet d'une délibération ultérieure de l'assemblée ;
 - Prend acte que les plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) du Bas-Rhin et du Haut-Rhin feront l'objet d'une évaluation puis d'une révision faisant intervenir une nouvelle délibération de l'assemblée ;
 - Décide de mobiliser le Réseau d'Ingénierie Territoriale Alsacien (RITA) de la Collectivité européenne d'Alsace pour proposer une offre de service structurée et opérantes aux collectivités locales, permettant de déclencher des analyses de besoins et des études des potentialités urbaines et architecturales sur un territoire donné, ceci dans l'objectif d'aider les élus locaux à enclencher une dynamique de projet et à élaborer des documents d'urbanisme permettant d'agir ;
 - Prend acte que les conventions afférentes aux modalités de mobilisation du RITA précitées à conclure par la Collectivité européenne d'Alsace seront soumises à une délibération ultérieure de l'assemblée ;
 - Approuve les termes des conventions jointes en annexe à la présente délibération ;

➤ Les territoires

- Convention-Cadre de partenariat au titre des dispositifs et programmes opérationnels pour l'habitat privé à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et les communes volontaires

➤ Partenaires

- Convention de financement de la réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux 2024-2025 à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, la Banque des Territoires et l'association territoriale des organismes HLM d'Alsace (AREAL)

-
- Convention-cadre - imaginer et bâtir en alsace - pour la mise en œuvre de partenariats pédagogiques et de recherches appliqués à la maison alsacienne du XXIème siècle à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, les bailleurs sociaux, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg (ENSAS) et l'institut National des Sciences Appliquées (INSA)

- Autorise le Président à signer les différentes conventions précitées ;
- Prend acte que les conventions et chartes listées ci-dessous feront l'objet d'une délibération ultérieure de l'assemblée :
 - Convention partenariale et d'engagements réciproques à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et les bailleurs sociaux
 - Conventions de gestion en flux à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et chaque bailleur social
 - Convention d'aide au fonctionnement des aires permanente d'accueil des Gens du Voyage à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et les communes gestionnaires d'une aire permanente d'accueil des Gens du Voyage
 - Convention de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et les acteurs de l'habitat pour le déploiement de la Maison de l'Habitat
 - Charte de qualité sur l'habitat neuf
- Précise que la nouvelle stratégie habitat actualise les engagements de la Collectivité européenne d'Alsace figurant dans la convention de délégation des aides à la pierre et de la convention de gestion des aides à l'habitat privé telles que adoptées par délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-5-4-4 le 18 décembre 2023 et détaillés en annexe à la présente délibération :
 - Parc public : 42,3 M€ d'aides volontaristes affectées à la réalisation des objectifs dont 21,03 M€ au titre des engagements sur le Bas-Rhin et 21,23 M€ au titre des engagements sur le Haut-Rhin
 - Parc privé : 31,5 M€ d'aides volontaristes affectées à la réalisation des objectifs dont 17,3 M€ au titre des engagements sur le Bas-Rhin et 14,2 M€ au titre des engagements sur le Haut-Rhin, et 5 M€ de trésorerie pour le préfinancement des aides
- Décide de modifier l'annexe 2 relative aux critères d'octroi et de contre-garanties pour les garanties d'emprunts accordées par la Collectivité européenne d'Alsace telle qu'adoptée par la délibération n° CD-2021-8-8-7 du 6 décembre 2021 susvisée et telle que repris dans la fiche action n° 2.3.3 « fluidifier les parcours résidentiels », comme suit :
 - Une garantie d'emprunt à 100% est apportée aux opérateurs BRS (Bail Réel Solidaire). Aucune convention d'objectifs n'est exigée pour les opérateurs BRS. Par ailleurs, aucune réservation de logements n'est demandée pour ces opérations.

- De prendre acte des taux modulés de référence applicables aux Communes alsaciennes et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale tels que détaillés en annexe à la présente délibération ;
- Précise que le tableau de la nouvelle maquette budgétaire de la Direction de l'Habitat et de l'innovation urbaine est joint en annexe à la présente délibération (Annexe n°9).

Adopté à l'unanimité.

CD-2024-1-6-1 - FAIRE RAYONNER L'ALSACE AU TRAVERS DE LA CRÉATION ARTISTIQUE

M. Raphaël SCHELLENBERGER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – On continue. On va passer maintenant à la culture. Raphaël est revenu, ça me réjouit. Raphaël, c'est toi qui en es le rapporteur. Je t'invite à prendre la parole sur le rapport faire rayonner l'Alsace au travers de la création artistique.

M. SCHELLENBERGER – Merci beaucoup Monsieur le Président. Ce matin, par les voix des jeunes de la maîtrise Sainte Philomène de Haguenau, Jean-Philippe RAMEAU vous interrogeait, dans les derniers mots qui ont été ceux de ces jeunes artistes : est-il une vérité plus douce que l'espérance ? Cette question de 1733, finalement, a aujourd'hui encore beaucoup de sens, peut être plus encore dans une société qui cherche la façon dont elle peut vivre ensemble, la façon dont elle peut prendre soin, dont elle peut trouver du commun et dont elle peut intégrer les individualités et les différences. Est-il une vérité plus douce que l'espérance ? Finalement, c'est un peu à cette question que les trois rapports qui suivent cherchent à répondre, pour se lier à cette interrogation du jour. Et ce premier rapport sur la création artistique vise à poser une vision, une stratégie du soutien à la création artistique en Alsace, qui était jusque-là porté un peu à l'opportunité par le Conseil départemental du Haut-Rhin comme par le Conseil départemental du Bas-Rhin. Et nous vous proposons à l'occasion de ce rapport de poser une vraie vision, une stratégie en matière d'accompagnement de la création. Quelle est-elle ? D'abord, celle de la reconnaissance d'une professionnalisation nécessaire de la création artistique. On parlera tout à l'heure de pratique artistique amateur, ce n'est pas en opposition. Mais il s'agit de la reconnaissance de la stabilité dans le financement, de la simplicité dans l'accès au financement, que doivent revêtir nos politiques publiques.

Par ce rapport, on vous propose de rentrer dans des logiques de confiance, de soutiens stables et durables, peut-être un peu moins nombreux, parce que je n'ai pas le sentiment que l'Alsace souffre d'absence de créations. Par contre, elle souffre parfois d'instabilité de la création, avec des projets pour lesquels les artistes, à qui on demande d'abord d'imaginer, de créer, d'espérer, parfois passent plus de temps à remplir des dossiers de demande de subvention qu'à faire leur boulot. Donc on vous propose notamment un mécanisme qui permettra aux compagnies d'être sécurisées pendant deux ans ou de rentrer dans un projet de création. On se met d'accord au début, on ne vous demande pas de remplir des Cerfa, on discute de votre projet de création, et une fois qu'on a validé le fait qu'on vous soutient, on vous soutient correctement pendant deux ans et on ne vous demande pas tous les six mois de venir demander 2 000 euros : vous aurez 10 000 euros par an pendant deux ans. C'est un vrai soutien en matière de création. Il s'agit d'intégrer également dans la vision que nous avons de la création les grandes structures qui existent sur le territoire. On pense notamment aux Dominicains, dont on veut faire le support pour la sécurisation, l'accueil, la rencontre et ensuite la projection des artistes alsaciens, parce que c'est vraiment là une des ambitions de ce rapport. Il s'agit de se dire qu'on est très favorables à la création, que le fait d'accueillir de la création dans nos lieux de diffusion, qui vient d'ailleurs, c'est super. Par contre, ce qui est encore mieux, c'est de pouvoir proposer aux Alsaciens, et en-dehors de l'Alsace, de la création qui a été infusée du vécu de notre territoire, infusée des expériences du territoire. Et si ce matin, on a choisi de vous

présenter une maîtrise, ce n'est pas pour rien, c'est parce que dans le chant choral, dans la façon dont se construit la pratique du chant choral en Alsace, on a quelque chose qui est intimement lié à notre identité culturelle, cette identité qui fait qu'on vient tous avec notre individualité, chacun vient avec sa différence, mais dans l'effort du cœur, dans l'effort du chanter ensemble, de la différence naît une polyphonie, une harmonie qui crée encore plus de valeur que si chacun chantait dans son coin. C'est un peu l'esprit de ce rapport, qui vise à faire rayonner l'Alsace au travers de la création, sécuriser la création chez nous pour pouvoir la projeter et partager ce qui fait les joies de la rencontre culturelle en Alsace.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Raphaël. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Ça n'a pas l'air d'être le cas. Mais je pense que c'était bien qu'on présente ce rapport. Moi, je suis fier de cette action et de toute la dynamique culturelle que nous portons. Personne ne s'oppose à ce rapport ? Ne s'abstient ? Merci.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve les orientations de la politique favorisant le rayonnement de l'Alsace au travers de la création artistique, qui se déclinent en trois axes stratégiques :
 - Soutenir la création et la programmation pour incarner les marqueurs emblématiques de l'Alsace et promouvoir l'ouverture et la diversité
 - Assurer la participation et la proximité de tous les publics à la vie culturelle
 - Editorialiser l'offre culturelle du territoire et favoriser les synergies culturelles
- Approuve le plan d'actions, joint en annexe 6 à la présente délibération ;
- Précise que la mise en œuvre de la saison culturelle alsacienne et du réseau des Scènes d'Alsace a déjà fait l'objet de délibérations antérieures (n° CD-2022-1-6-2 et n° CP-2023-9-6-10) ;
- Approuve le principe du soutien aux scènes et projets culturels labélisés, listés en annexe 1 à la présente délibération, au travers des attendus homogénéisés détaillés en annexe 7 à la présente délibération ;
- Approuve la création du réseau des « Festivals d'Alsace » composé des structures listées en annexe 3 à la présente délibération ;
- Adopte le modèle-type de convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2027 à conclure avec ces structures pour l'octroi de subventions dans le cadre des « Festivals d'Alsace », joint en annexe 2 à la présente délibération ;
- Approuve la création d'une aide à la diffusion en Alsace ;
- Approuve le règlement de cette aide, joint en annexe 4 à la présente délibération, qui précise notamment les critères d'éligibilité et les critères de sélection ;
- Approuve l'instauration d'une bourse à la création alsacienne ;
- Approuve le règlement de cette bourse, joint en annexe 5 à la présente délibération, qui précise notamment les critères d'éligibilité et les critères de sélection ;
- Approuve le principe de promotion d'une stratégie de rapprochement entre les structures d'art symphonique et lyrique en Alsace ;
- Précise que les crédits dédiés à ces actions seront votés chaque année lors du vote annuel du budget de la Collectivité.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

14 non-participations au vote

Nathalie KALTENBACH, membre du CA au sein de l'Association 13ème Sens

Isabelle DOLLINGER et André ERBS, membres du CA au sein du Relais Culturel de Haguenau

Danielle DILIGENT, membre de l'Association Musica et du Théâtre Jeune Public

Pascale SCHMIDIGER et Cécile DELATTRE, membres du CA au sein de l'Association Arts et Lumières en Alsace

Alain COUCHOT et Catherine RAPP, Adjoints au maire de la Ville de Mulhouse

Pascale SCHMIDIGER et Philippe MEYER, membres du CA au sein du Centre Européen d'Actions Artistiques Contemporaines

Raphaël SCHELLENBERGER, membre du CA au sein de l'Association pour la Promotion de la Culture en Alsace/Théâtre de la Choucrouterie

Jean-Philippe MAURER, membre de l'association Pôle Sud

Brigitte KLINKERT, membre de Comédie de Colmar

Lara MILLION, membre de l'association la Filature

Nicolas JANDER, membre du Centre Rhénan d'Art Contemporain Alsace

CD-2024-1-6-2 - LES PRATIQUES ARTISTIQUES AMATEURS AU FONDEMENT DE LA CULTURE EN ALSACE

M. Raphaël SCHELLENBERGER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – On continue sur les pratiques maintenant amateurs. Et c'est toujours Raphaël.

M. SCHELLENBERGER – Merci beaucoup. Là on est sur quelque chose de plus nouveau, qui découle là aussi des orientations pour la culture que nous avons arrêtées maintenant il n'y a pas loin de deux ans, et qui vise à s'adresser à la pratique culturelle en amateur dans le territoire. Pourquoi ? Parce que ce rapport, il vous propose d'adopter un parti pris important. Il s'agit de dire que la pratique artistique amateur est un fait culturel. Et c'est vrai que pendant longtemps, on a voulu administrer la culture. On avait des dispositifs dans lesquels on considérait qu'on allait soutenir les projets avec les amateurs, mais que ce qui serait bien, c'est qu'ils soient encadrés par des professionnels. Et ce qui serait bien, c'est que, quand les amateurs font quelque chose, ils fassent appel à des professionnels. Or, la réalité de la vie culturelle, c'est que la frontière entre pratiques en amateur et pratiques professionnelles, elle n'est pas franche, elle n'est pas réelle. La qualité de l'artiste, c'est-à-dire sa situation en vertu de son salaire, de sa rémunération ou non, ne fait pas la qualité de l'expression artistique. Et c'est un peu ce qu'on dit : on reconnaît la pratique amateur comme étant un fait culturel important, et particulièrement en Alsace. Vous avez tous dans vos cantons, et depuis longtemps, des musiques d'harmonie, des chorales, des troupes de danse, des compagnies de théâtre en alsacien. Nulle autre région comme l'Alsace n'a en son sein autant de pratiques du théâtre en amateur. Nulle part ailleurs on ne trouve ça. Et pourtant on n'avait pas de politique pour s'adresser à toute cette pratique artistique.

Donc l'objet de ce rapport, qui d'un point de vue financier n'est pas très ambitieux, est de poser un premier acte, qui est un vrai acte politique, et de dire que nous reconnaissons la pratique culturelle en amateur comme importante dans nos territoires, dans l'expression culturelle de ce qu'est l'Alsace. Et on propose du coup de mettre en place un certain nombre

d'outils, de soutenir un événement tous les ans, qui soit un événement majeur de la pratique amateur, de mettre en réseau, et puis de faire l'effort de savoir comment est-ce que nous, propriétaires, exploitants de bâtiments, on peut, avec les moyens qui sont les nôtres aujourd'hui, faciliter un peu la vie des amateurs. Quand on a fait le tour de tous les territoires de vie, qu'on a rencontré les ensembles de pratiques amateurs, quelle que soit la discipline dans lesquelles ils s'exercent, qu'on leur a demandé « de quoi avez-vous besoin ? », ce sont des gens formidables à voir, parce que la première chose qu'ils vous disent, ce n'est pas « on a besoin d'argent ». C'est génial. Donc si on n'a pas besoin d'argent, c'est qu'on doit pouvoir répondre à vos besoins. Et souvent, un des points d'achoppement, c'est par exemple la question des locaux. Il est difficile d'avoir accès à des locaux. Donc on a essayé de réfléchir. Est-ce que nous finalement, Collectivité européenne d'Alsace, on ne pourrait pas dire : nous, on a des locaux, et après les heures de bureau, nos locaux, ils sont disponibles. On pourrait faire de la pratique amateur dans nos locaux. Donc c'est un peu cette réflexion qu'on lance aussi. Elle n'est pas finie, mais c'est un mouvement qu'on lance en disant, notamment à nos agents : vous, nos agents, si vous avez des pratiques amateurs, que vous êtes dans un CMS, qu'il y a une salle de réunion qui est disponible après 18 h, que vous êtes prêts à prendre la responsabilité d'accueillir les 10 membres de votre chorale, pourquoi est-ce que nous on ne ferait pas l'effort de mettre ces locaux à disposition pour que la chorale puisse y répéter ? Finalement, ça ne nous coûte rien. C'est un peu d'organisation, un peu de logistique, et ça accompagne la pratique amateur en réglant une des grandes difficultés. Je vous donne là un exemple, mais c'est un mouvement qu'on souhaite engager, qui est complexe, y compris sur le plan juridique, mais je pense que c'est une belle ambition politique que de vouloir l'engager. Voilà grosso modo l'objet de ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Raphaël. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur le sujet ? Non. Je propose du coup de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est une belle unanimité.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve les orientations de la politique visant à répondre aux nouveaux défis des pratiques artistiques en amateur, qui se décline selon deux axes stratégiques :
 - Reconnaître et mettre en valeur les pratiques artistiques amateurs ;
 - Encourager le renouvellement des effectifs par l'innovation dans les pratiques collectives.
- Approuve le plan d'actions tel que détaillé dans l'annexe 3 jointe à la présente délibération ;
- Précise que la mise en œuvre des actions prévues en 2025 sera définie dans le cadre de délibérations ultérieures ;
- Approuve le règlement du dispositif « Soutien à l'innovation dans les pratiques artistiques amateurs », joint en annexe 1 à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

CD-2024-1-6-3 - ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DES BIBLIOTHEQUES - SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE EN ALSACE

M. Raphaël SCHELLENBERGER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit des bibliothèques maintenant, avec un schéma de lecture

publique, avec une volonté forte, avec un objectif fort de gratuité de l'accès à la lecture publique. Raphaël.

M. SCHELLENBERGER – Ce rapport-là, il devrait tous nous réjouir, nous qui sommes intimement liés. L'Alsace réunie en une seule collectivité peut être plus efficace que diviser en trois, pour prendre la situation ante et pour se projeter dans la situation future. Quelle est l'histoire de ce rapport ? Le Département du Haut-Rhin, comme celui du Bas-Rhin, exerçait de façon obligatoire une compétence en matière de lecture publique, et nous avons repris en main cette compétence il y a un an en délibérant sur notre nouvelle vision. Il s'agissait de dire que notre nouvelle vision n'est plus forcément de s'assurer de la distribution des livres en tout point du territoire – ça, c'était la vision d'après-guerre. Depuis l'après-guerre, l'accessibilité de l'objet livre est devenue beaucoup plus simple. Il y a des boîtes à livres partout. Est-ce que notre priorité est de distribuer du livre ? Pas forcément. Par contre, notre priorité, ça doit être faire de la médiation, de l'accompagnement autour du média qu'est le livre, de tout ce qui va avec, la lutte contre la désinformation, la lutte contre l'illettrisme, l'illectronisme, etc. Voilà l'objectif qui est celui de notre nouvelle bibliothèque.

Donc on s'est mis à la tâche, on a rassemblé les forces du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, on a spécialisé les métiers. Et je tiens à le dire, pour reconnaître l'effort qu'est celui de tous les agents de la Bibliothèque d'Alsace, en un an, on a monté un projet qui a conduit à ce que dans la centaine d'agents qui composent la Bibliothèque d'Alsace, plus de la moitié d'entre eux changent de métier, en allant vers des logiques de spécialisation. Et en changeant de métiers, on s'est rendu compte qu'on a fait des économies d'échelle. Parce qu'il y a des choses qu'on a spécialisées. Parce qu'en concentrant un certain nombre de missions techniques plutôt qu'en les diluant sur des généralistes, on a réussi à dégager des moyens. Et ce qu'on vous propose, c'est que ces moyens, ils servent à la culture. C'est l'objet du rapport du jour. C'est de dire qu'avec les moyens qu'on a dégagés par la mutualisation, on va faire un service supplémentaire.

Après l'adoption de ce rapport, toutes les bibliothèques en Alsace qui composent le réseau, 300 bibliothèques, pour lesquelles souvent la part de soutien de la Collectivité européenne d'Alsace est déterminante dans leur fonctionnement, sans forcément qu'elles s'en rendent compte, donc on va signer une convention avec l'ensemble des 300 bibliothèques, ne serait-ce que pour valoriser tout l'apport qu'on met. La valorisation de l'apport de la Bibliothèque d'Alsace, c'est 4 millions d'euros par an. Ça nous coûte moins, mais grosso modo, on génère une valeur qui vaut 4 millions d'euros par an pour le réseau des 300 bibliothèques. Donc on veut mettre ça en valeur. Tout le monde continuera d'avoir accès au même niveau de services auquel il avait accès jusque-là. Je tiens à insister là-dessus.

Et puis les marges qu'on a pu dégager, celles-là par contre, on va les mettre à disposition de bibliothèques qui vont rentrer dans une logique de labellisation. La labellisation, c'est quoi ? C'est l'idée de dire qu'on va complètement jouer le jeu de la Collectivité. Nous prétendons qu'une bibliothèque doit être un lieu de vie dans lequel il y a de la rencontre, de l'échange, du débat, des médiations. Donc ces moyens, par les médiateurs qui sont les nôtres, par les festivals que nous finançons, nous les mettons à disposition. Ce sont des moyens supplémentaires que nous mettons à disposition des bibliothèques qui jouent le jeu de la labellisation. Avec, tu l'as dit, Monsieur le Président, un objectif qui est celui de dire, nous prétendons, nous Collectivité européenne d'Alsace, que l'accès à la bibliothèque est quelque chose qui doit être gratuit. Ce n'est pas quelque chose qui n'a pas de valeur, bien au contraire, et nous faisons des conventions pour valoriser la valeur que tout cela a. Mais l'accès à la bibliothèque, c'est quelque chose qui doit être gratuit. Le fait de payer un abonnement, ça ne doit pas être un frein pour pousser la porte d'une bibliothèque. Dans ce sens, on ne demande pas à ce que les bibliothèques le deviennent, on les incite à le devenir, et pour les inciter à le devenir, on va commencer par être exemplaire, et à l'opportunité de ce rapport, rendre les trois bibliothèques que nous opérons directement, Sarre-Union, Villé et Altkirch, gratuites pour les Alsaciens.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Madame QUINTALLET.

Mme QUINTALLET – Merci Monsieur le Président. Je voulais répondre et peut-être interroger notre collègue Raphaël SCHELLENBERGER. Je partage tout à fait l'objectif d'avoir des bibliothèques gratuites. Mais en tout cas à la lecture du rapport, sauf erreur de ma part, vous parlez d'incitation, mais je n'ai pas vu d'incitation concrète. Est-ce que vous aiderez les bibliothèques vers la gratuité ? Donc ça, c'est déjà une chose, parce que l'incitation, ce n'est pas seulement des mots, ce sont des moyens qui sont mis derrière.

Autre chose, Strasbourg, capitale mondiale du livre, c'est en 2024. On est très fiers à Strasbourg d'avoir cette reconnaissance. Il y a toute une série d'événements qui sont programmés à Strasbourg, avec l'ensemble des habitants. Ça va toucher toutes les catégories de la population, tous les âges, tout le monde sera bienvenu et sera invité à participer. Il est vrai que j'aurais aimé qu'il y ait un mot qui soit dit sur cet événement d'ampleur. Je souhaiterais savoir aussi ce que la Collectivité va faire dans le cadre de cet événement, parce qu'on n'a pas trop de retours sur l'investissement de la Collectivité, son apport, dans cet événement. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Alors de donner la parole au rapporteur, Nicolas JANDER.

M. JANDER – Moi, je veux juste témoigner de ce qui se passe sur le territoire sundgauvien, puisqu'il y a la médiathèque d'Altkirch qui va être gratuite, et on a une deuxième médiathèque que la Collectivité européenne d'Alsace a fortement soutenue en investissement et également maintenant en fonctionnement, c'est celle de Ferrette, qui est portée par la Communauté de communes du Sundgau, qui s'appelle la médiathèque du Rocher. Fort de ce mouvement de gratuité, et en lien avec la Communauté de communes, c'est aussi une gratuité qui a été décidée à Ferrette. Donc vraiment, on emporte avec nous les autres médiathèques. On doit être exemplaires, on l'est, et ça donne des résultats sur le terrain, concrètement, puisque la médiathèque du Rocher, pour ne prendre que l'exemple que je connais, est également gratuite. Donc moi je soutiens bien évidemment la politique qui est proposée par Raphaël.

M. LE PRÉSIDENT – Jean-Philippe MAURER.

M. MAURER – Monsieur le Président, mes chers collègues. Je voudrais à mon tour souligner tout l'intérêt de ce rapport, et rappeler aussi à cette occasion que tout ce qu'on fait pour les bibliothèques, pour le livre, est fondamental. C'est un combat culturel qu'on mène pour éclairer les consciences. Et permettez-moi de rappeler que les auteurs français sont les auteurs les plus primés parmi les prix Nobel de littérature. Nous sommes champions du monde des prix Nobel de littérature. Les auteurs français représentent 13,4 % des lauréats. Et je vais vous citer un certain nombre de noms de prix Nobel de littérature : 2022, Annie ERNAUX ; 2014, Patrick MODIANO ; 2008, Jean-Marie Gustave Le CLÉZIO ; 2000, Gao XINGJIAN ; 1985, Claude SIMON. Je pourrais continuer longtemps comme ça : Jean-Paul SARTRE, Saint-John PERSE, Albert CAMUS, François MAURIAC, André GIDE, Roger MARTIN, et bien d'autres, Anatole FRANCE, Romain ROLLAND. Ça veut dire quoi ? Qu'à travers le livre, nous sommes une conscience éclairée du monde, et que ça commence tôt. Et cela doit être un combat dans chaque commune, dans chaque école, dans chaque bibliothèque. Et à l'ère de l'instantané, du numérique où le surcroît d'informations lessive les consciences, le livre est un outil dont on prend le temps de s'en imprégner. Le travail fait à travers le réseau de bibliothèques est justement fondamental, parce que dans ce prêt à penser qui est un prêt à jeter, le livre ne se jette pas, il se transmet. Et le travail mené à travers ce réseau de proximité des bibliothèques, je l'espère en tout cas, permettra à la France de tenir sa première place mondiale du prix Nobel de littérature, et fera en sorte que ces jeunes lecteurs d'aujourd'hui seront, je le souhaite pour eux, l'un ou l'autre, un prix Nobel de littérature. C'est également ça qui fait la grandeur

des actions locales qui peuvent avoir un rayonnement international. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. C’est notre vœu le plus cher. Raphaël, pour répondre aux interrogations. Je compléterai le cas échéant.

M. SCHELLENBERGER – D’abord, je remercie Nicolas pour l’exemple qu’il donne, parce que ça démontre bien à quel point c’est une question sur laquelle il faut engager un mouvement.

La question de la gratuité, c’est devenu un fait religieux dans le monde culturel. On est pour ou on est contre, mais on est rarement rationnel au regard de la gratuité. En fait, on prend parti, en disant qu’on considère que l’accès aux bibliothèques doit être gratuit.

Quand on regarde les faits, de quoi il s’agit ? D’abord, est-ce qu’on met des moyens ? Oui, nous rendons l’ensemble de nos bibliothèques gratuites. Soyons clairs, c’était déjà le cas de Sarre-Union et de Villé, ça sera le cas aussi pour Altkirch. Il n’y avait pas de raison que nous ayons deux politiques tarifaires différentes. Ensuite, on regarde le détail. Quand on regarde la réalité des 300 bibliothèques en Alsace, la moitié pratique déjà la gratuité. Donc en fait, on prend le parti de cette moitié-là. On n’est pas contre l’autre moitié. Parce que quand on regarde l’autre moitié, quand on regarde leur pratique tarifaire, on se rend compte que généralement c’est déjà gratuit pour les moins de 18 ans, qui représentent généralement une bonne part des abonnés. Donc finalement, vous voyez, on est dans une espèce de recherche de la subtilité et de principe, et on n’est pas sur une question de moyens.

C’est pour ça aussi que, dans ce rapport, il y a la mise en place d’une convention qu’on va signer avec chacune des bibliothèques, dans laquelle on va aussi valoriser ce qu’on fait. Dans une bibliothèque qu’on appellerait peut-être point lecture, qui est animée essentiellement par des bénévoles, on se dit souvent « les recettes de l’abonnement, quand même, ce sont quasiment les seules recettes qu’on a ». C’est pour ça qu’on va valoriser la part d’apport de la Collectivité européenne d’Alsace. Parce que, quand on met en face quelques recettes d’abonnement, la réalité de ce que coûterait à la bibliothèque le fait de fonctionner sans avoir le support de la Collectivité européenne d’Alsace, on se rend compte que, en réalité, c’est nous qui portons globalement 80 % du coût de fonctionnement de ces bibliothèques. Donc les rapports entre la réalité des quelques recettes que génèrent les abonnements et la réalité du coût, et notamment du coût pris en charge par la Collectivité européenne d’Alsace, ne sont pas compris, ne sont pas évidents. Et avec ça, on va les mettre en évidence, et par cette mise en évidence, permettre de pousser vers.

On a eu un débat en Commission. Est-ce qu’il fallait que la gratuité, par exemple, soit une condition de l’accès au label ? On a considéré que ce sont des choses, ce sont des mouvements de fond qui prennent du temps et qui ont besoin d’être acceptés et compris dans le territoire. Donc on a décidé d’avoir une première étape et de dire qu’on va vers la gratuité, c’est notre objectif, on le fait pour nous et on espère que le faire pour nous, ça entraîne les autres à le faire aussi. Est-ce que dans trois ans le territoire sera suffisamment mûr pour qu’on dise, voilà, le label des bibliothèques alsaciennes, il ne sera accessible qu’aux bibliothèques gratuites ? Je ne sais pas. Rendez-vous dans trois ans pour qu’on en débattenne. Mais l’important c’est de commencer par dire où on veut aller, sans forcément être systématiquement dans la contrainte, mais essayer de faire un travail de conviction. C’est ça aussi la politique, c’est de convaincre. Si on est aussi sûrs de ça, de l’idée que les bibliothèques doivent être des lieux gratuitement accessibles, que l’accès à l’emprunt des livres doit être gratuit, alors la force de nos convictions doit nous amener à emmener avec nous le réseau des 300 bibliothèques d’Alsace.

Enfin, sur la question de Strasbourg, capitale mondiale du livre, plusieurs choses. On a réfléchi à quel va être le rôle de la Collectivité européenne d’Alsace, qui n’est pas

Strasbourg. Strasbourg ne nous a jamais demandé notre avis, quand elle a voulu être capitale mondiale du livre. On n'a pas été sollicités, alors que la collectivité territoriale compétente de façon obligatoire en matière d'organisation de la lecture publique, c'est la collectivité départementale, c'est la Collectivité européenne d'Alsace. Personne dans les candidats à Strasbourg pour devenir capitale mondiale du livre n'est venu nous demander quel était notre point de vue au moment de monter la candidature. On est très heureux que les villes sur notre territoire obtiennent des candidatures comme celle-là et des reconnaissances comme celle-là. À partir de là, on a commencé par se dire comment nous, qui ne gérons pas Strasbourg, mais qui menons des politiques sur le territoire alsacien, pouvons faire en sorte que ça ne soit pas seulement un événement strasbourgeois, mais un événement pour tous les Alsaciens. Parce que l'histoire du livre en Alsace, évidemment, elle se matérialise en Gutenberg à Strasbourg, mais c'est tout un réseau d'imprimeries. On parlait des théâtres alsaciens. Il n'y a pas beaucoup de régions comme l'Alsace où il y a encore autant d'imprimeries indépendantes. C'est ça aussi l'Alsace. Donc on s'est dit, comment peut-on emmener toute l'Alsace à se dire, oui, Strasbourg, capitale mondiale du livre, c'est un truc qui nous intéresse. Parce que malheureusement on a constaté que ce n'était pas une grande préoccupation de Strasbourg que de regarder ce qui se passait autour de la Ville. Donc on s'est dit que c'est une des faiblesses du dossier, on va essayer de réparer cette faiblesse en disant que nous, on emmène l'Alsace derrière Strasbourg, capitale mondiale du livre. Parce qu'une capitale n'a de sens que quand elle s'inscrit dans son territoire. Donc on va inscrire Strasbourg dans son territoire. Donc on va mettre tous les moyens de la Bibliothèque d'Alsace dans l'année qui vient pour défendre Strasbourg, capitale mondiale du livre. Donc nos festivals, qu'on diffuse dans les quarante intercommunalités deux fois par an, seront aux couleurs de Strasbourg, capitale mondiale du livre. Ce sera le cas de Décodage, ce sera le cas de l'Alsace se raconte. Notre concours littéraire sera construit sur une thématique qu'on vous réserve un petit peu pour l'automne, mais qui sera en lien avec Strasbourg, capitale mondiale du livre. Donc, on colore toute l'action de la Bibliothèque d'Alsace à la couleur de Strasbourg, capitale mondiale du livre, pour emmener l'Alsace derrière Strasbourg sur cette bataille importante.

Et puis enfin, un peu de monnaie sonnante et trébuchante quand même, parce qu'il y a un mépris qui nous est parfois renvoyé, une critique qui nous est faite, « vous ne participez même pas » : 240 000 euros sont mis par la Collectivité européenne d'Alsace sur la question de Strasbourg, capitale mondiale du livre, dans le cadre du contrat triennal. 240 000 euros pour quoi ? Même pas s'entendre dire merci par l'Adjointe au Maire de Strasbourg en charge de ce dossier. Donc j'espère que, à l'occasion de cette prise de parole, on aura aussi droit à un petit remerciement pour l'engagement, et financier et culturel et politique, de la Collectivité européenne d'Alsace derrière la capitale de notre territoire qu'est Strasbourg.

M. LE PRÉSIDENT – Ceci est dit. S'il n'y a plus d'autres demandes de prise de parole, je propose de passer au vote. Je n'ai rien à rajouter, ce qui est exceptionnel. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie là aussi de cette belle unanimité.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve le principe d'un nouveau conventionnement, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et les communes, établissements publics de coopération intercommunale, et bibliothèques associatives, pour préciser les responsabilités partagées entre les acteurs
- Approuve l'évolution de l'offre documentaire de la Bibliothèque d'Alsace, vers des collections de référence plus spécialisées, et d'acter l'arrêt l'achat de CD mis à disposition des bibliothèques alsaciennes, d'ici 2025
- Sollicite le renouvellement, auprès de l'Etat, du label Bibliothèque Numérique de Référence, autour des enjeux de développement de l'éducation aux médias et de lutte contre l'illectronisme

- Approuve, dans le cadre d'un conventionnement à venir, les axes de mobilisation de l'ensemble des partenaires
 - o Du positionnement de la bibliothèque comme outil des politiques publiques culturelles, éducatives et sociales,
 - o De la promotion de la gratuité de l'inscription dans les bibliothèques,
 - o Du développement de l'engagement citoyen en bibliothèque
 - o Du renforcement de la formation des bibliothécaires agents publics et bénévoles
- Décide de la gratuité de l'inscription à la Médiathèque du Sundgau, site ouvert au public de la Bibliothèque d'Alsace, à compter de la décision modificative du budget du 20/06/2024
- Approuve le principe d'une charte du bibliothécaire alsacien, ainsi que le principe de développement du bénévolat de mission dans les sites ouverts au public de la Bibliothèque d'Alsace (Médiathèque de Sarre-Union, Médiathèque de la Vallée de Villé, Médiathèque du Sundgau)
- Mobilise la « Médaille de la Collectivité européenne d'Alsace » pour promouvoir l'engagement bénévole en bibliothèque
- Approuve le principe d'un partenariat avec l'Association des Bibliothécaires de France, pour l'organisation d'une formation professionnalisante au métier de bibliothécaire en Alsace
- Approuve la création du label « Carrefour des imaginaires et des savoirs »
- Approuve le principe de mobilisation d'appuis financiers, en fonctionnement (appui aux actions de médiation culturelle) et en investissement (appui au réaménagement des espaces), et humains pour accompagner les collectivités labellisées dans la transformation de leurs bibliothèques
- Approuve les moyens de valorisation des bibliothèques labellisées
 - o Une plaque à l'entrée de chaque bibliothèque labellisée
 - o Des sacs à livres aux couleurs de la labellisation
- Décide de la création d'un réseau politique et technique des collectivités labellisées
- Approuve le règlement d'intervention de la Bibliothèque d'Alsace, joint en annexe à la présente délibération.

- Décide que les documents suivants seront soumis à l'approbation de la Commission Permanente lors de réunions ultérieures :
 - o Le modèle type de convention relative au partenariat pour le développement des bibliothèques (2024-2028), à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et les communes ou établissements publics de coopération intercommunale,
 - o Le modèle type de convention relative au partenariat pour le développement des bibliothèques (2024-2028), à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et les bibliothèques associatives bénéficiant d'une délégation de service public,
 - o Le modèle type de convention relative à la mise à disposition d'outils de médiation ou de matériel technique, jointe en annexe au présent rapport, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et les communes ou établissements publics de coopération intercommunale, ou les bibliothèques associatives,
 - o La charte du bibliothécaire alsacien,
 - o La convention de partenariat relative à la formation d'auxiliaire de bibliothèque, jointe en annexe au présent rapport, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Association des Bibliothécaires de France,
 - o Le cahier des charges du label « Carrefour des imaginaires et des savoirs »,
 - o Le modèle type de convention relative à la labellisation des bibliothèques, jointe en annexe au présent rapport, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et les communes et établissements publics de coopération intercommunale concernés

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P173	P173O003	P173E03	T94	2345-011-6184-313	100.000 €
P173	P173O002	P173E04	T94	1258-204-2041482-313	100.000 €
TOTAL					200.000€

Adopté à l'unanimité.

CD-2024-1-2-1 - PARTENARIATS AGRICOLES 2024

Mme Catherine GRAEF-ECKERT, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer ensuite au rapport sur les partenariats agricoles. C'est Catherine GRAEF-ECKERT qui va s'exprimer. Je crois que nos amis agriculteurs et viticulteurs sont partis. Il manque le meilleur.

Mme GRAEF-ECKERT – Merci Monsieur le Président. Chers collègues. Vous avez remarqué que chaque fois qu'on parle agriculture, alimentation, c'est l'heure du repas. On croirait qu'on fait exprès, mais non.

Dans le cadre de ce rapport, permettez-moi de faire un point sur les partenariats agricoles 2024, des partenariats importants pour accompagner et promouvoir l'agriculture alsacienne qui est confrontée à de nombreux défis, tant conjoncturels que d'autres plus structurels. Je pourrais citer le renouvellement des générations, le défi climatique avec notamment la question de la bonne gestion de l'eau, et je n'oublie pas l'épineuse question de la nécessaire simplification administrative. Lors des dernières manifestations et du salon de l'agriculture, des demandes ont été exprimées, et c'est légitime, car ce qui se joue au final, c'est la pérennité des exploitations, la pérennité de l'agriculture, et donc notre souveraineté alimentaire. Il nous appartient de ne pas oublier que l'agriculture joue un rôle essentiel dans l'économie alsacienne, ainsi que dans l'aménagement, la vitalité et la diversité de notre territoire. Les agriculteurs sont bien sûr producteurs de nos aliments, mais aussi gardiens de nos paysages et créateurs d'emplois.

La Collectivité européenne d'Alsace s'engage activement en faveur de l'agriculture dans le cadre de ses compétences. Ainsi, par exemple, elle met à la disposition des éleveurs l'abattoir de proximité de Cernay, récemment agrandi et modernisé avec un investissement majeur porté par notre Collectivité, comme vous le savez. Elle contribue à la sécurité sanitaire grâce au laboratoire alsacien d'analyse avec un budget de fonctionnement de plus de 1,3 millions d'euros. La Collectivité encourage et travaille également à l'approvisionnement local dans la restauration hors domicile. Nous souhaitons, avec nos partenariats, contribuer à faire connaître et préserver une agriculture alsacienne à dimension familiale, préservant les paysages et l'environnement, une agriculture alsacienne qui procure une alimentation de qualité aux habitants, génère de l'emploi et qui doit permettre aux agriculteurs, et j'insiste sur ce point, d'obtenir une juste rémunération de leur travail. La CeA s'implique dans la politique agricole alsacienne avec un travail conduit de longue date en partenariat avec le monde agricole. En 2023, pas moins de 6 millions d'euros ont été consacrés dans notre budget à cette politique. L'Alsace compte plus de 6 000 exploitations agricoles, le secteur agricole emploie 6 600 salariés. S'appuyant sur des productions diversifiées et sur un savoir-faire reconnu, 600 entreprises agroalimentaires sont implantées sur le territoire alsacien et emploient 15 000 salariés.

Pour revenir plus spécifiquement aux partenariats agricoles, je rappelle que notre budget prévoit pour 2024 de consacrer 1,015 million d'euros aux partenariats agricoles, dont

840 000 euros pour le seul contrat cadre avec la Chambre d'agriculture d'Alsace. Je tiens d'ailleurs à saluer la qualité de notre travail dans ce cadre sur de nombreux enjeux, et tiens à faire un focus d'actualité sur la tenue des assises rhénanes de l'eau, où le Président de la Chambre d'agriculture participera aux travaux relatifs à l'usage de l'eau dans l'agriculture, le samedi 23 mars prochain au Parlement européen, à la Collectivité européenne d'Alsace, ça vient de changer, je crois que vous avez tous eu une invitation.

Il vous est proposé, chers collègues, dans le cadre du rapport soumis à votre vote aujourd'hui, d'attribuer des subventions de fonctionnement pour un montant de 109 000 euros, telles que décrites dans le rapport. L'ensemble de ces demandes de subvention ont été examinées et ont obtenu l'assentiment de la deuxième Commission, que j'ai l'honneur de présider. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Ça n'a pas l'air d'être le cas. Si, pardon. Madame LARONZE, je ne vous avais pas vue. Ensuite Laurent et après Victor.

Mme LARONZE – Merci beaucoup. Chers collègues. Notre territoire a été témoin de mobilisations intenses de nos agriculteurs dans une cause juste, celle de pouvoir vivre de leur métier. Par récupération, la FNSEA a tenté de déjouer les contestations en expliquant que le malaise agricole viendrait des réglementations environnementales et du manque de concurrence dans les marchés. Il nous est ici proposé de voter des subventions à des associations et syndicats agricoles. Je salue les subventions prévues à destination du monde agricole, mais regrette que ces financements ne soient pas orientés vers la défense des agriculteurs et viennent majoritairement satisfaire les intérêts de la FDSEA au détriment de ceux des petits paysans. Ces financements ne répondent pas à l'urgence exprimée et même accroissent les inégalités. Les traités de libre-échange et les procédés de financement actuels dénoncés pendant les mobilisations mettent en concurrence les agriculteurs entre eux, selon leur nationalité, leur productivité et la taille de l'exploitation. En tant que communiste, je soutiens la mobilisation du monde agricole et revendique à leur côté la fin des traités de libre-échange au profit d'une coopération internationale. Les agriculteurs ne parviennent pas aujourd'hui à vivre de leur production, et vous l'avez relevé très justement. Ils veulent des prix et non des primes, qui leur permettent d'avoir un revenu à la hauteur de leur travail. À nous, en tant que conseillers d'Alsace, de porter leur voix et de la faire entendre auprès du gouvernement, sourd à la colère exprimée par les petits producteurs, un gouvernement qui, à l'inverse, est tout à l'écoute des enjeux agroalimentaires des industriels et des distributeurs. L'agriculture alsacienne, familiale, productive et attachée à son territoire, est une richesse pour notre environnement et les emplois. À nous de défendre la spécificité alsacienne, l'exploitation à taille humaine. Ne cédon pas à la dynamique nationale, le nombre d'agriculteurs diminuant drastiquement depuis plusieurs années, aidons les jeunes agriculteurs à s'installer et à reprendre des exploitations viables dans un modèle engagé et respectueux de l'environnement. Écoutons toutes les voix du monde agricole afin de combattre les inégalités créées par le système libéral soutenu par la FNSEA. À nous de protéger le modèle agricole alsacien qui risque de disparaître sans notre soutien. Ne cédon pas à l'argument simpliste selon lequel il faudrait moins de normes environnementales, mais insistons pour que tout le monde respecte ces réglementations, dans le bien de nos agriculteurs, de la biodiversité et des générations futures. Notre groupe s'abstiendra. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Bien. Laurent.

M. KRIEGER – Je souhaite intervenir pour souligner l'importance de ce rapport. Effectivement, il y a le contexte. Aujourd'hui, on parle beaucoup d'agriculture, mais je pense qu'il faut rappeler que la Collectivité européenne d'Alsace et les départements, par le passé, étaient déjà présents, et nous sommes présents à leurs côtés. Cela est illustré par les subventions qui sont passées aujourd'hui.

Les propos de Madame LARONZE me surprennent un peu. Ils se veulent défenseurs. Certaines de nos subventions sont orientées vers les jeunes agriculteurs. Ça va dans le même sens, donc je ne comprends pas l'abstention. Il y en a une qui est pour favoriser le remplacement des agriculteurs, pour qu'ils puissent se décharger, par exemple dans des exploitations laitières qui nécessitent en fait une présence constante. Pareil, ça va dans le sens de la défense, et pourtant vous vous abstenez. J'ai du mal à comprendre.

Ensuite, par rapport à votre remarque sur les règles environnementales, pas plus tard qu'hier soir, j'étais à l'AG cantonale de la FDSEA. Je vous invite à y aller. Ils nous ont exposé en fait les contraintes auxquelles le métier était soumis. Est-ce que vous avez conscience de toutes les réglementations qu'ils doivent appliquer ? Je n'ai pas l'impression. Moi j'y étais, je suis sorti de là, je me suis dit : en France, en fait, il est simple de faire compliqué, on a le meilleur exemple, c'est de faire agriculteur. Et ces gens, au lieu de les matraquer, il faut les soutenir, il faut qu'on puisse travailler avec eux, et c'est effectivement la volonté de la Collectivité européenne d'Alsace. Je souligne, comme Catherine l'a fait, le travail que toute notre Direction agricole fait, entourée de Jean RICHERT. Nous aussi, on essaie d'être pragmatiques autour de toutes les contraintes qui peuvent exister.

Catherine l'a souligné, on a 1 million d'euros de budget qui vont être alloués au monde agricole cette année. On avait également 1 million d'euros l'année dernière. C'est une somme importante. Nous sommes présents. On a de la chance avec la richesse de notre terre alsacienne. On a la chance également d'avoir de l'expertise. Combien d'agriculteurs ont du savoir-faire chez nous ? Je ne dis pas ça parce que dans mon canton j'ai Romain FRIESS qui a été sacré champion de France de labour l'année dernière, et j'ai Freddy BOHR qui était champion du monde de labour. On a de l'expertise en Alsace. Ce serait dommage de pas l'utiliser. Nos agriculteurs sont de bonne volonté, il faut juste qu'on soit là pour les aider et les défendre. C'est tout l'intérêt de ce rapport aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT – Bien. Victor.

M. VOGT – Monsieur le Président, chers collègues. Je voulais intervenir parce que j'ai en partie une convergence avec l'intervention de Fleur, mais aussi de mes collègues. C'est que l'Alsace a besoin de son agriculture, les agriculteurs ont besoin d'Alsace, et je crois qu'on a besoin aussi de défendre l'agriculture à l'alsacienne. Il y a un conflit dans les discussions qu'on peut avoir ou qu'on peut ressentir aujourd'hui dans les actualités. Souvent on a le conflit de la fin du mois contre finalement ce qu'on mange et ce qu'on a dans l'assiette. Et on le retrouve en fait autour de cette question agricole. Et pourquoi je parle spécifiquement d'Alsace là-dessus ? C'est que, concernant le modèle de polyélevage, de polyculture dont on a hérité, la qualité de l'agriculture conventionnelle, le développement du bio, le développement de l'agroforesterie, une viticulture d'une qualité incroyable, on a effectivement, je rejoins ce qui a été dit, une agriculture qui en Alsace est à taille humaine, qui recherche la valeur plutôt qu'uniquement le rendement ou la rentabilité des exploitations, parce qu'ici nous avons une forme différente de capitalisme dans la vallée rhénane, qui est celle de la création de valeur et qui n'est pas celle du capitalisme à l'américaine, qui est celle de l'extraction de valeur.

Et c'est pour ça que je partage, du point de vue national, le fait que l'agriculteur, peu importe son orientation, doit avoir un niveau minimum de vie, parce que quand on fait 100 heures par semaine et qu'on a un taux horaire semaine inférieur à celui du RSA, alors qu'ils nous nourrissent tous, je trouve ça indécent. Et pareil, au niveau européen, et d'ailleurs il y a les élections européennes bientôt, je partage l'opinion qu'il faudrait un jour tout de même avoir un respect des normes sociales, environnementales, nous permettant de garantir la qualité de notre agriculture sans verser dans une agriculture internationalisée, de rendement, qui vise finalement à enlever la qualité des produits qu'on consomme. Et je crois que nous avons une façon différente en Alsace de vivre notre agriculture, et je crois que ça aussi les agriculteurs ne doivent pas l'oublier, que l'agriculture à l'alsacienne est quelque chose de différent. Et nous, notre rôle en tant qu'élus, c'est d'être fier de cette

différence agricole en Alsace. Voilà. *On est fiers de nos paysans, merci beaucoup. [En alsacien.]*

M. LE PRÉSIDENT – Laurence MULLER-BRONN, et après Madame QUINTALLET.

Mme MULLER-BRONN – Merci Président. De la même façon que Victor, j'ai un peu de convergence avec ce qui vient d'être dit par Fleur LARONZE. Ce sont des interpellations qui sont légitimes. On sait que dans l'agriculture, comme toute autre branche d'activité, il y a de très grandes entreprises et il y a des petits artisans. Et la difficulté pour nous, mais comme pour tout système de subvention, c'est d'aller aider au bon endroit pour nous assurer cette nourriture et cette alimentation de qualité. Mais c'est très complexe. Donc l'initiative de la Collectivité européenne d'Alsace n'est que positive, on ne peut qu'être aux côtés de nos agriculteurs, mais bien sûr avec nos limites, puisqu'on voit bien que l'agriculture, ce n'est pas seulement l'Alsace, même si on voudrait regarder par le petit bout de la lorgnette. Nous avons des agriculteurs qui exportent très loin, et nous avons de l'importation dans nos assiettes. On aimerait réguler dans nos EHPAD, on aimerait réguler dans toutes les collectivités, et on sait bien que c'est très difficile. Donc je pense qu'il faut les aider et l'argent est bienvenu. Mais les normes qu'ils connaissent aujourd'hui, on parle beaucoup des normes environnementales, mais on sait que les agriculteurs sont en difficulté depuis plus de vingt ans. Chaque année, il y a une crise. L'année dernière, à la même époque, les tracteurs étaient à Paris aussi. C'est chaque année. Donc ce sont différents rajouts de normes qui les mettent en difficulté. Mais on a senti aussi qu'il y a le désespoir du sens de leur travail, parce que l'argent est une chose, mais il y a le temps de travail. On voit bien que c'est un sacerdoce pour beaucoup, surtout quand c'est une petite entreprise, et puis qu'on s'attache à ses animaux, on s'attache à tout ce qui fait les paysages, et que beaucoup d'agriculteurs ont le désespoir de voir que tout leur travail ne sert pas à sauver ce à quoi nous sommes attachés. Donc l'argent ne suffira pas. Je crois que c'est vraiment un changement de position générale par rapport à notre alimentation, et à l'exploitation de nos paysages et des cultures. C'est une grosse modification que nous devrions engager.

On voit bien que ça dépend beaucoup de l'Europe. Et malheureusement, c'est très complexe au niveau européen aussi. Moi j'étais à une réunion hier avec Anne SANDER, et elle a été questionnée là-dessus. Bien sûr, elle a évoqué toutes les difficultés, étant dans une Europe à 27, avec des avantages, des paysages, des intérêts différents pour chaque pays.

Nos agriculteurs ont un problème de retraite aussi, de succession, d'attractivité. Et tout ça on ne va pas le régler bien sûr avec nos subventions. Donc c'est dans ce sens où je me dis que ce que vous évoquez n'est pas complètement faux. L'agriculture, comme beaucoup de d'autres politiques, ce n'est pas binaire. Il n'y a pas le bien ou le mal, parce qu'on pense tous qu'on fait bien, normalement, on l'espère. Mais je pense que c'est beaucoup plus compliqué que ça.

Et nous, la semaine prochaine à Paris, nous aurons à voter sur le CETA, donc tous ces accords qui sont très compliqués, puisqu'on voudrait ne manger que de la viande de bonne qualité, mais on voudrait aussi avoir des minerais rares pour tous nos appareils. Et donc ça voudra dire : acceptons-nous, la semaine prochaine, qu'on nous livre du Canada du bétail injecté, nourri aux farines animales ? Ça va tellement loin, et je crois que tous ces éléments-là, pour nos agriculteurs, c'est vraiment aussi un problème de philosophie de leur travail et de résultat de leur travail. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Laurence. Madame QUINTALLET.

Mme QUINTALLET – Merci Monsieur le Président. Je salue l'intervention de mon collègue Victor VOGT. J'ai trouvé ses propos très justes, et je voulais m'y associer.

Je souhaite répondre à mon collègue Laurent KRIEGER sur la raison de notre abstention. En fait, nous sommes bien sûr pour aider les agriculteurs. Mais qu'est-ce qu'a dit ma collègue Fleur LARONZE ? On est pour des prix, et pas des primes. Leur dignité, elle est là aussi, elle est de pouvoir vivre de leur travail et pas de constamment vivre sous perfusion avec des primes. C'est cela qui justifie notre abstention. Ce n'est pas une opposition. À un moment, à force d'avoir ce discours qu'a eu Laurent KRIEGER, qu'on entend depuis vingt ans, il n'y a rien qui change. Et aujourd'hui, il y a un agriculteur qui se suicide tous les deux jours en France. Est-ce que vous réalisez ? Je pense que oui, mais je veux dire qu'à un moment, on ne peut pas continuer à avoir cette petite musique de nuit, qui dit « on ne peut pas faire grand-chose, il faut les aider ».

Et pour en revenir aux territoires, on a quand même un tiers des Alsaciennes et des Alsaciens qui boivent de l'eau qui est fortement contaminée. Je ne vais pas rentrer dans des discours d'experts, mais je veux dire qu'à un moment donné, pourquoi il y a des normes ? On fustige les normes, mais parce que derrière, il y a la santé des gens et il y a la vie des gens, il y a des cancers. Est-ce que vous allez à Paul Strauss à Strasbourg ? Je veux dire, à un moment donné, c'est ça : on délivre de l'eau qui est impropre. Qui pollue cette eau ? Je ne pointe pas les agriculteurs, je pointe un système. Et eux-mêmes sont malades. Ce sont des gens qui décèdent, ils souffrent de grandes pathologies. Donc on ne peut pas continuer à voter constamment des subventions. Je suis pour que la CeA le fasse. Mais quand on dit que ce n'est pas ici que cela se joue, quand on participe à des élections et qu'on indique être de la majorité présidentielle, ce ne sont pas seulement des mots, ça veut dire que peut-être on peut avoir un discours qui porte au niveau de l'État. Donc c'est un propos plus politique, mais la situation est grave. C'est pour ça qu'on s'abstient.

M. LE PRÉSIDENT – Explication donnée. Raphaël.

M. SCHELLENBERGER – Ce n'est pas moi qu'on peut suspecter de ne pas apprécier qu'il y ait des gens dans cet hémicycle qui fassent de la politique. Mais à la fin, on regarde ce qu'on vote. L'organisation de nos pouvoirs fait que les politiques agricoles ne sont pas débattues ici. Mais par la décentralisation, nous pouvons faire un certain nombre de choses.

Qu'est-ce qu'on fait dans cette délibération ? Déjà, on dit qu'on va avoir des élus qui vont s'en occuper. C'est un geste politique fort, je crois. Ensuite on dit : nous, on a depuis longtemps investi dans la chaîne de valeur en Alsace. On parle de l'abattoir de Cernay. Quand on parle d'un modèle agricole spécifique, pas à toute l'Alsace, pardon, mais à nos Vosges alsaciennes, qui crée de la valeur, qui respecte la dignité du travail, on y est. Et c'est possible pourquoi ? Parce que la Collectivité, sans toucher à la politique agricole qui ne la concerne pas, qui la regarde, avec laquelle elle vit, elle est allée faire ce qu'elle peut, c'est-à-dire l'outil qui manquait pour que la chaîne de valeur soit intégrée et que la valeur reste sur le territoire et permette aux agriculteurs de vivre dignement. C'est ça qu'on a dans le rapport.

Après, qu'est-ce qu'on a ? On dit : on va aider les jeunes agriculteurs à l'installation. Il est clair qu'ils ont besoin de faire des tonnes et des tonnes de nouveaux investissements pour transformer l'outil de production, pour qu'on passe d'une logique où on utilisait des intrants à une logique où on utilise moins d'intrants et on passe plus régulièrement sur le champ avec de nouveaux appareils toujours plus chers, parce qu'il faut se passer des technologies précédemment disponibles, sûrement à juste titre. C'est ça aussi l'aide à l'installation des nouveaux agriculteurs.

Donc moi je suis complètement d'accord, je suis partant pour qu'on ait un débat sur l'agriculture qu'on veut. Je suis aussi partant pour qu'on dise : si on veut que notre État soit encore capable de prendre des décisions demain, souverain, il faut qu'il soit capable de produire, et pas seulement pour le plaisir de nourrir celles et ceux qui veulent absolument choisir ce qu'ils veulent dans leur quartier privilégié, mais aussi avec l'idée de dire qu'il y a la moitié de la planète qui crève la gueule ouverte tous les jours. Et si un pays

comme le nôtre n'est plus capable de produire à manger, non pas seulement pour nous, mais aussi pour les populations qui regardent vers chez nous, parce qu'elles n'ont pas à manger chez elles, je pense qu'on aurait perdu un peu de ce qui fait la grandeur de notre pays. Donc moi je suis très favorable à ce qu'on soit très attentif aux conditions de vie, aux conditions sanitaires, aux conditions sociales, à la dignité des agriculteurs, mais qu'on n'oublie pas qu'on produit pour nourrir la planète et qu'on ne produit pas juste pour nourrir comme ils le veulent un certain nombre de privilégiés dans leur quartier. Ce n'est pas que pour ça qu'on produit de l'agriculture.

Et dans ce rapport, je pense qu'on défend cette idée qu'il faut accompagner la mutation, à notre niveau, selon ce qu'on peut faire, parce que même si on a envie d'en débattre, même si on a très envie de faire de la politique, à la fin, on fait dans le cadre légal qui est le nôtre, c'est-à-dire celui de la décentralisation, celui des compétences qu'on a le droit d'exercer. Malheureusement, on ne refera pas le modèle agricole français. Par contre, ce qu'on fait avec cette délibération, c'est défendre le modèle agricole alsacien en se positionnant là où les petits éléments de chaîne de valeur sont essentiels pour tenir le modèle.

M. LE PRÉSIDENT – Bien. Catherine, pour répondre à ce débat très intéressant.

Mme GRAEF-ECKERT – Merci Monsieur le Président. Déjà, j'ai du mal à entendre que certains remettent en doute ou en question le fait qu'on défend l'agriculture. Évidemment, on défend l'agriculture. C'est bien le sens des politiques que nous portons ici.

J'entends vos critiques, qui finalement se dirigent principalement vers un syndicat. Mais de quoi parle-t-on ? On parle de 18 000 euros à la FDSEA, 18 000 euros de partenariat sur 1,04 million d'euros de partenariats dans le budget de la CeA, c'est-à-dire un pourcentage infime. Vous avez trouvé une raison pour ne pas voter ces partenariats en vous retranchant derrière un syndicat, qui peut-être vous dérange. Mais encore une fois, concernant le soutien qu'on apporte dans ce rapport à la FDSEA, de quoi parle-t-on ? De promouvoir les métiers de l'agriculture, de coordonner le dossier de l'emploi agricole et d'animer la nécessaire bourse à l'emploi agricole. C'est ça le sujet. Ce n'est pas de se positionner pour ou contre un syndicat. C'est de répondre à un enjeu majeur, à un défi capital auquel sont confrontés nos agriculteurs, qui est le renouvellement des générations. C'est ça que nous soutenons, parce que pas de renouvellement de génération, pas de pérennité de l'agriculture alsacienne ni française. C'est un problème qui dépasse largement l'échelle alsacienne. Alors ne nous reprochez pas de nous battre pour défendre la pérennité de l'agriculture alsacienne. Et pour les jeunes agriculteurs du Bas-Rhin, c'est exactement la même philosophie.

Vous savez, moi je discute avec tous les agriculteurs. J'étais présente lors des mobilisations. J'ai passé des nuits sur l'autoroute. Je ne leur ai pas demandé à quel syndicat ils appartiennent. Ce n'est pas ça le sens de mon engagement politique. Ce qui m'a intéressé, c'est de comprendre leurs difficultés, de comprendre les enjeux, les risques encourus et de travailler pour apporter les meilleures réponses possibles. C'est ça le vrai sujet de ces partenariats qu'on vous propose aujourd'hui dans cette délibération.

Laurent a parlé d'1 million d'euros pour nos politiques agricoles l'an passé. C'est 1 million d'euros de partenariats agricoles dans le budget 2023, et je tiens à préciser que c'est plus de 6 millions qui ont été engagés, pour des investissements très importants. Raphaël a parlé de l'abattoir de Cernay. Qu'est-ce qui se joue avec l'abattoir de Cernay ? C'est la préservation des débouchés de l'élevage à des prix qui permettent à nos éleveurs d'assurer là aussi la pérennité de leur exploitation, d'avoir le meilleur revenu, le plus juste, pour reprendre un mot que vous avez employé, et que là, pour le coup, je partage. Si on n'investit pas dans l'abattoir de Cernay, tout deviendra beaucoup plus compliqué pour la filière d'élevage alsacienne. D'ailleurs, on ne reçoit pas que des Alsaciens dans notre abattoir. C'est ça, les vrais enjeux.

Quand on va investir des millions sur les barrages dans les Vosges, quand on réfléchit à un ambitieux projet de rehausse qui va être tout à fait innovant sur un barrage, se joue la question de l'eau. Moi je n'ai rencontré aucun agriculteur qui n'est pas soucieux de son environnement. Et quand vous faites ce parallèle, je vous en laisse la pleine responsabilité, entre eau polluée et agriculture, vous ne pouvez pas imaginer à quel point ça me heurte, moi qui ai partagé tant d'heures de débat, de discussion et de travail qui s'est engagé avec les agriculteurs. Je vous en laisse la pleine responsabilité. Moi je ne rencontre que des agriculteurs qui sont soucieux de l'environnement, parce que c'est aussi leur outil de travail, c'est leur lieu de vie, leur lieu de travail, et ils sont dans cette logique de transmission. Donc ils veulent transmettre quoi à votre avis ? Une terre polluée ou une terre saine ? Une terre saine. Il faut arrêter ces ambiguïtés, ces petits amalgames faciles. Ce n'est pas ça qui fait avancer les choses, vraiment.

Moi je vous encourage. Vous étiez avec nous, Madame QUINTALLET, quand on a exposé toutes ces subventions en deuxième Commission. Je ne crois pas vous avoir entendu réagir. C'est sans doute bien plus intéressant en public. Mais je vous l'ai déjà dit plusieurs fois, travaillez avec nous, travaillez avec moi, moi je suis ouverte au débat d'idées, pour que je puisse vous répondre sur ces points-là aussi entre nous et peut-être vous faire évoluer sur certains points.

Notre politique, elle n'a pas vocation à donner des primes et à coller des sparadraps. Elle a vocation à contribuer à faire un prix, parce qu'encore une fois, la vraie question c'est la pérennité de notre agriculture. Et il faut la vivre aussi dans cet aspect économique des choses.

Je continuerai pour ma part la défense de l'agriculture alsacienne, et je sais pouvoir compter sur nombre de mes collègues, pour ne pas dire la quasi-majorité, parce qu'il se joue une question centrale, et notre Président le rappelle très souvent, c'est celle de la souveraineté alimentaire. Et bien plus que de l'Alsace, c'est la souveraineté alimentaire de notre pays. Nous avons la chance d'avoir une agriculture alsacienne, une agriculture française de qualité, reconnue par-delà nos frontières. Je crois que c'est un engagement plus que moral et nécessaire que de poursuivre sur cette voie. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Catherine. Merci à tous les intervenants. Je rappelle qu'on est malheureusement un peu contraints sur notre capacité à agir en matière agricole, suite à la loi NOTRe, qui nous a malheureusement limité nos capacités d'agir, ce qui est bien dommage. Néanmoins, on a toujours trouvé des solutions pour continuer à investir ce champ, parce qu'il est important. Il est important d'abord pour les Alsaciens de garder une terre nourricière de qualité et cette souveraineté alimentaire à laquelle nous sommes attachés. Néanmoins, et j'en discutais avec des représentants syndicaux encore il y a quelques jours, Catherine tu étais là, c'est de plus en plus compliqué de garantir les filières. L'agriculture alsacienne a été dans une période florissante en bénéficiant des mines de potasse qui permettaient d'avoir l'engrais nécessaire pour justement permettre agriculture suffisamment productive pour les habitants. Aujourd'hui, les engrais, etc., ils sont obligés de les importer sur le territoire. Donc quand on pense qu'on pourrait avoir une souveraineté sur toute la filière de production agricole, on se rend compte que malheureusement ce n'est pas toujours le cas et qu'on n'a pas toujours toutes les solutions.

Pour autant, c'est le sens de notre action depuis le début de voir où sont les trous dans la raquette et comment la Collectivité européenne d'Alsace peut accompagner le monde agricole. C'est ce qu'on a fait avec l'abattoir de Cernay, qui est une vraie réussite. Moi je suis très fier de cet outil, que nous avons encore renforcé l'année d'année avec les steaks hachés. Ça répond à une vraie demande.

Et je tiens à dire combien nos agriculteurs sont sensibles aux enjeux environnementaux. Vous savez, à Paris, on vote des lois, et en Alsace, on les applique. Mais c'est le seul endroit, c'est le seul endroit où on les applique de manière la plus sérieuse. Si, c'est ça la

réalité, Madame la Sénatrice. Et on le paie, parfois, on le paie cher. Et les agriculteurs le paient cher. Je donne un exemple. Les agriculteurs, toutes les normes, toutes les règles qui ont été imposées, ils se les appliquent en Alsace. J'en veux pour preuve que du coup, ils ont développé plus qu'ailleurs les produits bio, la qualité des produits, etc. Mais du coup, avec l'inflation, ils ont été les premiers à se retrouver en difficulté financière, parce que les produits bio, les gens n'étaient plus en capacité de se les payer. Et donc leur vertu, leur qualité vertueuse pour justement souscrire aux enjeux environnementaux, ils le paient dans le reste à vivre par rapport à leur engagement.

La démarche que nous faisons avec les assises rhénanes de l'eau, qui ont justement pour ambition de préserver la qualité de notre eau, de préserver notre nappe phréatique, la qualité aussi du Rhin, c'est ce que nous avons en partage avec nos amis allemands et suisses, ces assises ramènent que nous développons pour la deuxième année consécutive, et là qui vont se déployer sur une semaine, je vous invite à vous y inscrire nombreux, il y a des événements un peu partout sur tout le bassin rhénan, c'est l'occasion de tirer parti des bonnes pratiques autour de l'eau, des bonnes pratiques industrielles, des bonnes pratiques agricoles. Récemment, je discutais avec le Directeur de Meteor, et il me disait qu'il avait réduit fortement la consommation d'eau pour produire des bières. Parce que moi j'avais un chiffre ; il était finalement bien en-dessous. Donc on voit bien qu'il y a cet enjeu d'être toujours plus vertueux, et c'est le sens que nous appuyons et que nous développons.

Et je vous parle de bière, parce que je me dis que c'est l'heure de l'apéro et d'aller manger. Donc je vous propose de passer au vote, et ensuite d'aller déjeuner. On reprend à 14 h. Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Je l'ai bien entendu. Je vous remercie. Bon appétit.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- **Attribue des subventions de fonctionnement d'un montant total de 109 000 € aux bénéficiaires figurant dans l'annexe financière jointe en annexe à la présente délibération ;**
- **Précise que les subventions de fonctionnement global aux associations non conventionnées feront l'objet d'un versement unique ;**
- **Précise que la subvention de 6 000 € à l'Association « PLANETE Légumes, Fleurs et Plantes » pour l'organisation des rencontres professionnelles « Fleurir et végétaliser nos Villes et Villages » fera l'objet d'un versement unique, sur présentation des justificatifs de dépenses certifiés exacts ;**
- **Précise que, par dérogation au règlement budgétaire et financier de la Collectivité, la subvention de 30 000 € à l'Association Interprofessionnelle des Fruits et Légumes d'Alsace sera versée selon les modalités définies dans la convention jointe en annexe à la présente délibération, à savoir :**
 - **1^{er} acompte : 15 000€, versé dès signature de la présente convention,**
 - **Solde : 15 000€, versé dès réception du rapport d'activité 2024 ;**
- **Approuve la convention à conclure avec l'Association Interprofessionnelles des Fruits et Légumes d'Alsace jointe en annexe à la présente délibération et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer.**

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
P216	O001	P216E01	T06	(2993) 65-65748-6312	109 000 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

4 abstentions

M. KOBRYN Florian, M. FREMONT Damien, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine

0 non-participation au vote

La séance est suspendue à 13h15.

La séance reprend à 14h35.

M. LE PRÉSIDENT – Nous reprenons notre séance, chers collègues, après cet excellent repas.

**CD-2024-1-5-1 - CHARTE D'ENGAGEMENT AVEC L'ACADÉMIE DE STRASBOURG
PORTANT SUR L'AMBITION ÉDUCATIVE POUR LE FUTUR
COLLÈGE DES SCIENCES À STRASBOURG**

Mme Pascale PFEIFFER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous attaquons maintenant la charte d'engagement avec l'Académie de Strasbourg portant sur l'ambition éducative pour le futur collège des Sciences à Strasbourg, et je donne la parole à Pascale PFEIFFER.

Mme PFEIFFER – Merci Monsieur le Président. Chers collègues. En 2018, le Département du Bas-Rhin s'est doté d'un plan de transformation des collèges publics, repris par la CeA dès sa création. Ce plan prévoit la construction et la restructuration de 10 nouveaux collèges d'ici 2030. Il exprime une ambition d'excellence éducative offrant une valeur ajoutée aux établissements pour une attractivité accrue dans leur territoire, et constitue un acte de foi en l'école de la République. Parmi ces projets, le futur collège du Neuhof, un collège neuf, qui remplacera l'actuel collège Solignac, de 600 places, à haute performance environnementale, ça va de soi, mais aussi et surtout à vocation scientifique, et qui sera livré, si tout va bien, à la rentrée 2026. Construit sur le site d'un ancien hôpital militaire, l'hôpital Lyautey, ce collège constituera l'une des exceptions nationales de l'ANRU. Il n'y a que deux collèges en France qui bénéficient de financements ANRU, qui sont intégrés à un programme ANRU. C'est vraiment à noter. Donc c'est une exception par sa connexion inédite avec la politique de rénovation urbaine et d'habitat sur le secteur Lyautey, mais aussi un projet éducatif très attendu, dont la future attractivité constitue un enjeu et un défi très forts. Ce nouveau collège sera donc un des projets phares, si ce n'est le projet emblème de cette transformation des collèges publics alsaciens, portée par la CeA, mais aussi emblématique de la rénovation urbaine dans un secteur dit très sensible de la Ville de Strasbourg. Il sera le collège de demain, pensé comme une pièce structurante de son territoire et porteur des enjeux de mixité sociale, d'égalité des chances et de réussite pour tous les élèves, enjeux que la CeA et l'Académie de Strasbourg souhaitent encore travailler, plus fort et ensemble.

C'est pour ça que la CeA et l'Académie de Strasbourg ont exprimé la volonté de formaliser cette ambition à travers la charte que nous sommes invités à voter aujourd'hui. Cette charte s'appuie sur la mise en place d'une équipe ad hoc, avec notamment la création progressive de postes spécifiques académiques, des postes à profils, susceptibles de porter la dimension innovante et scientifique du collège, ainsi que des sections d'excellence. Parce que ce collège, il est non seulement exceptionnel parce qu'il intègre un programme ANRU,

mais nous le voulons aussi à forte vocation scientifique. C'est pourquoi il nous faut travailler en très étroit partenariat avec l'Académie, qui elle va gérer ces postes à profils.

Cette charte, qui va être signée pour une durée de cinq ans, a pour vocation l'identification des objectifs prioritaires partagés et de l'ambition éducative propre au nouveau collège, et permettra à la CeA et à l'Académie de Strasbourg d'agir en complémentarité, sans pour autant qu'aucun des partenaires ne perde sa souveraineté. Elle mentionne aussi une ambition partagée par un certain nombre d'acteurs scientifiques extérieurs, comme l'Université de Strasbourg, le Jardin des sciences, la Maison pour la science, le CNRS, le Vaisseau. Ils sont tous prêts à épauler la communauté éducative par la présence de chercheurs, de doctorants contractuels, de prêts de collection. Là, il s'agit juste de valider une charte, mais c'est encore l'occasion de marquer combien notre Collectivité s'est engagée dans des défis et de l'innovation en matière de collège et d'excellence éducative. Donc vous êtes vraiment tous et toutes invités à voter cette charte.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Pascale. Je me souviens très bien que vous étiez là quand on a tous les deux, Pascale et Jean-Philippe, lancé cette idée, il y a maintenant quelques années. Et là on en voit bientôt la réalisation complète. En tout cas je pense que c'est un vrai bon dossier. D'ailleurs nos démarches d'excellence éducative, et j'en profite pour remercier Philippe, qui porte cette démarche dans nos collèges, je crois qu'elles sont particulièrement riches, en liant un bâtiment avec une thématique, comme on le fait de plus en plus dans tous les nouveaux projets de construction que nous avons. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Philippe.

M. MEYER – Merci Président. Merci bien sûr à Pascale, qui suit attentivement ce projet depuis ses origines. Beaucoup de choses ont été dites. J'aimerais juste rapporter deux, trois précisions. C'est que nous souhaitons, et c'est une volonté forte de la CeA, sous votre impulsion, Président, que l'ensemble des collèges, quelle que soit leur situation géographique, quelles que soient les difficultés auxquelles ils peuvent être confrontés, puissent donner toutes les chances de réussite aux élèves, qu'on soit en milieu urbain, périurbain ou rural, voire très rural. Nous avons la même ambition sur le huitième collège de Mulhouse, d'en faire un collège attractif autour d'un projet pédagogique fort. Le projet pédagogique fort est porté par les équipes éducatives, par l'Éducation nationale puisque nous sommes dans des établissements publics. Mais nous considérons ici, avec les collègues du groupe majoritaire, que nos établissements apportent à travers leur réalisation, à travers les moyens que nous pouvons apporter dans leur fonctionnement, des éléments de réussite pour nos élèves. Et cette thématique scientifique, avec les partenaires, Pascal l'a rappelé, a vraiment cette vocation d'en faire un collège unique dans l'Académie, bien sûr, pour un établissement public de ce type, mais il s'agit aussi de faire en sorte avec l'Éducation nationale que ces postes à profils, et ça a été une bataille pour les obtenir, puissent faire que, dans l'ensemble des matières enseignées, les sciences occupent une place centrale. Malheureusement, dans le pays, nous le savons, les vocations scientifiques chez les jeunes, notamment les filles, sont moins nombreuses d'année en année. Et nous considérons que les sciences ne sont pas réservées à une élite, mais qu'elles ont vocation à s'adresser à tout le monde, avec notre outil qu'est le Vaisseau, bien sûr, la Cité des sciences et les autres partenaires.

Je tiens aussi à dire que nous avons aussi travaillé en parfaite harmonie avec l'Eurométropole de Strasbourg et la précédente municipalité, quand il a fallu mettre à disposition ce terrain gratuitement à la CeA sur un secteur où le foncier a une valeur non négligeable. Et bien sûr, nous espérons que ce sera le cas pour l'ensemble de nos réalisations futures. Mais il s'agit aussi de la Ville de Strasbourg, qui est souvent interpellée sur ce sujet aussi ces derniers temps, pour avoir une demi-pension mutualisée avec les élèves du secteur dans le bâtiment qui aura vocation d'ici quelque temps à ne plus être un collège, c'est-à-dire le site actuel du collège Solignac.

L'occasion aussi pour moi bien sûr de remercier les services, la Directrice Pauline BURNEL,

d'avoir porté avec beaucoup de conviction et d'énergie ce projet avec nos partenaires de de l'Éducation nationale, pour que l'on puisse, en signant cette convention graver dans le marbre la possibilité d'avoir une ambition forte. On a bon espoir aussi de poser d'ici peu de temps la première pierre. On va essayer aussi d'avoir la Ministre de l'éducation nationale, compte tenu du caractère particulièrement innovant de ce projet. Aujourd'hui, toutes les fées sont sur le berceau. Et au Neuhof comme ailleurs, la réussite des élèves est pour nous une priorité.

M. LE PRÉSIDENT – Bien. Madame QUINTALLET.

Mme QUINTALLET – Merci Monsieur le Président. Sur ce projet, effectivement, il y a eu des avancées. En Commission, nous avons travaillé aussi, avec Philippe MEYER, et c'est vrai que la restauration scolaire a été évoquée, on a un peu plus approfondi justement les enseignements. On en sait davantage maintenant sur ce collège. En tout cas, il me semble que vous avez bien pris en considération la question de la restauration scolaire. Ce n'est pas encore fait, mais je suis davantage rassurée que la dernière fois. Tout simplement parce que c'est un beau projet, il y a une ambition scientifique, il y a une ambition de mixité sociale. Mais clairement, il faut qu'il y ait une restauration le midi, parce que, à moins d'habiter en face du collège et, c'est une condition cumulative, d'être en mesure de rentrer chez soi avec des parents qui auront servi un repas, la plupart des enfants habiteront loin, puisque ce collège a vocation à recruter de manière un peu plus large, et la plupart des parents travaillent aussi. Donc s'il n'y a pas d'accueil le midi pour un enfant, il n'y a pas à mon sens d'attractivité pour l'établissement. Ça, c'est assez clair. Donc on revient finalement un peu à l'essentiel, en disant que l'attractivité de cet établissement va clairement dépendre de l'accueil du midi. Donc je compte sur vous pour que ça se réalise, dans les meilleures conditions. Si on peut avoir une cuisine de qualité, une cuisine sur place, ce serait vraiment une réussite.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Je crois que ça va dans le sens de ce qui est travaillé. Nicolas MATT voulait justement intervenir, en visio.

M. MATT – Merci Président. Merci chers collègues. Je vois et je note avec beaucoup de bonheur que la confiance avec l'opposition se construit. Effectivement, nous nous y étions engagés depuis longtemps : il a toujours été question d'une cantine et d'une restauration scolaire dans cet établissement. Le fait est, Madame QUINTALLET, que nous avons pu en échanger lors de la dernière Commission : non seulement cet établissement bénéficiera d'une cantine, mais en plus ce sera une super cantine.

M. LE PRÉSIDENT – Un super restaurant. Le mot cantine n'est plus le mot adapté, Nicolas. C'est péjoratif.

M. MATT – Espace de restauration scolaire. Moi je suis vraiment heureux que la confiance se construise. Ce projet effectivement est un bon projet. Maintenant, comme Philippe MEYER l'a excellemment bien rappelé, nous espérons simplement que la construction avec la Ville de Strasbourg sera également au rendez-vous dans d'autres secteurs de la Ville, notamment les Deux-Rives, où les habitants attendent un collège et où nous devons construire ensemble cette opportunité unique pour le territoire. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Pascale, tu voulais rajouter quelque chose ?

Mme PFEIFFER – Je voulais saluer le fait que ce projet recueille l'adhésion générale un petit peu partout. Je voulais rassurer encore Madame QUINTALLET. Pour l'instant, les enfants de Solignac vont encore et pourront encore aller à Stockfeld, qui est approvisionné par la cuisine centrale de Sophie Germain. Donc personne ne mourra de faim pendant la période de tuilage, la période intermédiaire, jusqu'à la construction du nouveau restaurant scolaire, comme tu le dis, Monsieur le Président. Il n'y a pas d'inquiétude.

Je voudrais aussi rappeler encore qu'on travaille très finement avec les équipes de l'Académie et les équipes locales pour faire en sorte que ce collège ne soit pas, avec notre grande ambition, un collège trop élitiste, mais qu'il y ait un très bon équilibre aussi pour assurer la mixité avec les familles du quartier, des populations parfois précaires, tout en attirant des publics et des élèves qui ne relèveront pas forcément de la carte scolaire à cet endroit-là, pour faire une véritable mixité scolaire et tirer tout un quartier vers le haut. D'ailleurs, pour ceux qui ont eu la charte, la question se posera de l'inscription ou non de ce collège en REP+, l'actuel collège Solignac étant en REP+. Mais on a quand même un fort enjeu d'attractivité. C'est un peu comme ce qu'on dit pour le logement social et le logement aidé, la notion de REP+ peut être un petit peu dissuasive, mais il faudra encore travailler sur cette question-là. Vous voyez qu'on est déjà en train de travailler jusque dans ce type de détails.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci beaucoup. Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la charte d'engagement à conclure entre l'Académie de Strasbourg et la Collectivité européenne d'Alsace pour l'ambition éducative du nouveau collège du Neuhof, au titre de la période 2024-2029, jointe en annexe à la présente délibération, et autorise le Président à la signer.

Adopté à l'unanimité .

CD-2024-2-11-2 - CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE COLLEGE ET GYMNASSE RUE MENTELIN A STRASBOURG - APPROBATION DU PROGRAMME TECHNIQUE DETAILLE

M. Jean-Louis HOERLE, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit d'un autre collège en projet, et aussi important au regard de l'évolution démographique de la Ville de Strasbourg. Ils ne m'écoutent pas, mais je regarde Françoise et Serge, parce que c'est un projet qu'ils portent dans leur cœur depuis quelques années. Nous avons une petite pensée pour Éric ELKOUBY, qui a beaucoup agis avec vous sur le projet, parce que c'est vous qui nous avez convaincus. On avait eu de premières études de l'ADEUS qui considéraient que ça ne se justifiait pas. Après, au regard de vos demandes insistantes, nous avons fait une demande à l'ADAUHR. Nous n'étions pas encore la Collectivité européenne d'Alsace, nous étions encore des Départements. C'est l'ADAUHR qui nous a dit : ils ont raison, c'est nécessaire. Donc je salue votre engagement sur le dossier, de longue date. C'est Jean-Louis qui le présente. Jean-Louis, à toi la parole.

M. HOERLÉ – Merci Monsieur le Président. Chers collègues. Je suis très heureux de présenter cette délibération relative à la construction de ce nouveau collège Mentelin, situé à l'ouest de Strasbourg. Comme vous le savez, la situation des collèges sur l'EMS est très particulière. La Collectivité européenne d'Alsace agit en Collectivité proactive et responsable. Nous avons décidé d'accompagner l'augmentation forte de la population sur l'EMS par la construction de plusieurs nouveaux collèges. La présente délibération s'inscrit dans cette ambition éducative de notre Collectivité.

Ce projet est ambitieux et volontariste à plusieurs titres. Par le contenu du projet, la CeA va construire un collège de 500 places, une demi-pension avec production de repas, et un gymnase. Par son contenu éducatif, ce nouveau collège portera un projet d'excellence éducative autour du sport et mouvement. Par le montant de l'investissement qu'il

représente, c'est-à-dire plus de 30 millions d'euros. Par le choix du site, qui est donc dans un environnement de qualité dans un secteur en profonde mutation. Il sera situé en face d'un nouveau groupe scolaire construit par la Ville de Strasbourg. Et enfin par la décision de la CeA de mettre à disposition du projet notre propre foncier.

La concrétisation de ce projet, avec une mise en service de ce nouveau collège pour la rentrée 2028, constitue une excellente nouvelle pour le territoire de l'ouest strasbourgeois. Président, vous l'avez déjà souligné avant que je ne prenne la parole.

Je finirai par formuler le vœu que ce projet montre la voie pour faire aboutir les autres projets sur le territoire de l'EMS, et en particulier, après celui qui vient d'être évoqué, qui est en cours, déjà voté, deux nouveaux projets sur le nord, Schiltigheim plus particulièrement, et sur le secteur des Deux-Rives pour le collège franco-allemand. Avec Philippe MEYER, nous œuvrons beaucoup pour trouver des solutions sur le foncier, pas plus tard qu'il y a deux ou trois jours, avec Suzanne BROLLY, et nous espérons que les choses avancent dans le bon sens. Ce sont vraiment des dossiers qui sont relativement complexes et compliqués. La CeA est au rendez-vous de ce projet. Aussi, j'espère que les villes responsables par leur politique d'urbanisme de l'augmentation de leur population – ce sont les villes qui sont responsables de cette augmentation et qui nous imposent donc de construire des collèges – agiront de façon responsable par la mise à disposition, de manière la plus efficace possible, du foncier nécessaire à ces projets. Je crois que c'est inutile d'aller dans le détail : tout le monde l'a vu. Simplement, je voulais présenter cela, parce que 30 millions d'investissement, ce n'est pas rien.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Monsieur FREMONT.

M. FREMONT – Je me dois de rappeler que ce collège est attendu depuis un paquet d'années.

M. HOERLÉ – Il vient.

M. FREMONT – Oui, enfin. Vous m'avez entendu à ce sujet depuis mon élection. Comme vous l'avez rappelé Monsieur le Président, d'autres avant moi s'étaient déjà fait ici le relais des alertes des équipes enseignantes et des familles, à juste titre. Je rappelle qu'on attend la livraison de cet établissement à la rentrée 2028. La sectorisation des collèges existants, Twinger et Hans-Arp, aura été revue à quatre reprises en huit ans pour répartir plusieurs centaines d'élèves dans d'autres établissements, face à l'insuffisance de places pour accueillir les jeunes de l'ouest strasbourgeois.

Soulignons maintenant la forte implication de la Direction de la CeA et de l'ADAUHR, l'Agence départementale d'aménagement et d'urbanisme, pour permettre d'avancer sur ce projet. Reconnaissons également que les arbitrages politiques de l'exécutif de la CeA ont clairement mis trop de temps à arriver. Mais tournons-nous vers l'avenir avec ce vote déterminant aujourd'hui.

Vous nous avez entendus sur le fait qu'il n'était pas possible de construire un collège dans la thématique sport et mouvement sans se donner les moyens de bâtir un gymnase pour assurer les heures réglementaires d'éducation physique et sportive. Vous nous avez entendus sur les besoins de création de restaurants scolaires sur place pour tous les nouveaux projets de collège, qui plus est avec la cuisine de production sur place également, soulignons-le. Vous avez également mieux pris en considération les évolutions démographiques sur le secteur ouest, en optant pour un collège de 500 places au lieu d'un de 400 places comme prévu initialement.

Pour toutes ces raisons, pour l'amélioration des conditions d'enseignement sur l'ouest strasbourgeois...

M. LE PRÉSIDENT – On est parfaits.

M. FREMONT – Il faut vous pousser un petit peu, mais ça finit par arriver. Pour toutes ces raisons, pour l'amélioration des conditions d'enseignement sur l'ouest strasbourgeois, pour nos jeunes, réjouissons-nous aujourd'hui. Le projet est passé en phase de concrétisation avec la tenue du jury de concours le mois dernier pour présélectionner trois cabinets d'architectes. Prochaine étape : fin septembre, avec la sélection de l'équipe définitive parmi ce trio. J'ai envie de dire continuons d'avancer. Nous le devons à nos jeunes et aux équipes éducatives. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Françoise.

Mme BEY – Merci Monsieur le Président. J'aimerais dire aussi merci pour là où on arrive, même si ça a été long. Le combat a été long, mais fructueux. En plus, un gymnase avec comme thématique le sport, Serge et moi, on ne peut être qu'heureux sur ce sujet, puisque le sport peut apporter des choses à la cohésion sociale et tout ce qui concerne même la santé et le bien-être de nos collégiens. J'aimerais accentuer aussi le remerciement aux équipes de la CeA par rapport au travail qui a été effectué aussi avec l'école Marcelle Cahn, entre autres, puisque c'est l'école qui va partir de son secteur pour aller vers Eckbolsheim, Eckbolsheim qui n'est pas Strasbourg quand même. Finalement, pour les élèves, c'est un changement, mais la distance pour aller au collège d'Eckbolsheim ou pour aller au collège Twinger est à peu près la même finalement, à part la grosse route et les travaux du tram à traverser. Je sais que les services de la CeA travaillent d'arrache-pied pour que la CTS puisse mettre en place une navette ou une ligne de bus qui puisse ramener aussi les collégiens vers ce secteur. Donc merci pour ce travail, parce que c'est une vraie attente de nos concitoyens et de nos concitoyennes sur ce secteur, et on espère que tout se passe bien. Et on sera toujours vigilants par rapport à l'arrivée de ce collège, qui rebattra aussi les cartes de nouveau sur ce secteur. Et je sais que Damien est très en lien avec l'école des Romains, qui aujourd'hui est obligée d'expatrier ses enfants vers le collège Kléber, qui n'est pas tout à fait du même côté de la Ville. Donc merci, et puis il était temps.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Nicolas, tu voulais intervenir ?

M. MATT – Oui, Président. Rapidement, juste pour effectivement, au même titre que Jean-Louis, saluer l'aboutissement de ce projet et faire le constat aujourd'hui, et c'est agréable à entendre, que la méthode de travail qui est mise en route depuis plusieurs années et avant même le début de ce mandat, qui a abouti à ce projet, n'oublie personne. Et il est important, car ces équipements sont au bénéfice des jeunes, que tous les élus soient associés, aient leur mot à dire, soient écoutés et que le projet avance. Je pense que c'est une marque de fabrique de cet exécutif. On ne peut qu'en être heureux. J'accueille avec beaucoup de bonheur les commentaires positifs encore une fois de notre opposition, et je formule le vœu que dans d'autres instances, l'opposition soit aussi bien traitée et que les projets qu'ils portent ou auxquels ils tiennent avancent aussi bien et se concrétisent. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Philippe MEYER.

M. MEYER – Merci pour cette deuxième opération. Il faut bien avoir à l'esprit que construire en milieu urbain est toujours une gageure et demande un travail de fond. Il est vrai qu'il a fallu du temps, qu'on a été sur une première option qu'on a finalement écartée. Mais par moment, il faut donner du temps au temps. Construire un collège, c'est pour cinquante ans. C'est du sport aussi de déterminer le meilleur site, et je pense que l'emplacement que nous avons choisi in fine permettra là aussi, quand on le peut, de mutualiser avec la nouvelle école environnante, qui sera rue Mentelin, en service à la prochaine rentrée. Avec Jean-Louis, c'est un point qu'on a évoqué, l'élargissement de la voirie, avec Suzanne BROLLY, lundi dernier. Je crois aujourd'hui qu'on a trouvé le meilleur emplacement. Ce gymnase mutualisé, sur un terrain que nous allons pouvoir aussi acquérir, est une bonne

chose. On a tout intérêt aujourd'hui à faire tous les efforts pour mutualiser les équipements, limiter également leur coût de fonctionnement et optimiser également leur utilisation partout où cela est possible. C'est fini l'époque où chaque collectivité, sans même se parler, construisait les équipements dont elle avait besoin dans son secteur. Je parle bien sûr en milieu urbain.

Concernant la remarque de Françoise sur l'école Marcelle Cahn, à Eckbolsheim, là aussi c'est je crois gagnant pour les enfants de ce territoire, puisque c'est aussi un collège neuf qui sera mis en service encore cette année 2024. Il y a eu beaucoup de concertation, et un vote de soutien exprimé par le CDEN. Ce n'est pas toujours évident quand il faut opérer ce type de changement. Mais on est aussi clairement sur une opération de mixité avec le territoire des communes de Wolfisheim et d'Eckbolsheim, avec un beau collège qui a été prévu, calibré pour accueillir quelques élèves de cette école située à Strasbourg. Donc j'ai aussi bon espoir qu'on trouve un bel opérateur pour conduire ce projet autour de cette thématique sportive. On espère qu'elle sera tout aussi mobilisatrice que le projet science, car sur l'ouest de Strasbourg, on a aussi une véritable proximité avec des équipements intéressants qui nous permettront de rendre là aussi ce collège le plus attractif possible. L'idée, je ne l'ai pas dit tout à l'heure, avec Lyautey, est de considérer qu'un collège n'a pas vocation, en fonction du quartier dans lequel on l'implante, à être automatiquement un collège en réseau d'éducation prioritaire, parce que là aussi, on souhaite que l'attractivité du site évite un maximum d'évitement de certaines familles vers le privé ou de demandes de dérogation. Et notre espoir aussi ici, c'est que cet établissement rencontre son quartier, rencontre un public le plus motivé pour la réussite de chacun des collégiens.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Merci. Je vous propose de passer au vote. Juste un petit mot. Certains dans cette assistance disaient que nous vivons sur un tas d'or. Je tiens à dire que nous ne pourrions pas parler de ces collèges si nous n'avions pas mis des moyens de côté pour en assumer une grosse partie de leur charge. Je rappelle qu'on va mettre 600 millions d'euros sur les cinq, six ans à venir sur les collèges, en construction, en rénovation forte, sur l'ensemble du territoire alsacien. Si nous n'avions pas mis à un moment donné, si nous n'avions pas été attentifs à la dépense publique, nous ne pourrions pas assumer ces investissements. Je tiens quand même à le préciser.

Je propose de passer au vote. Qui est contre ce projet ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve le Programme Technique Détaillé des travaux de l'opération de construction d'un nouveau collège 500 et d'un gymnase rue Jean Mentelin à Strasbourg, dont la synthèse est jointe en annexe à la présente délibération ;
- Fixe le coût prévisionnel des travaux décrits ci-dessus à 19 700 000 €HT, valeur décembre 2023 ;
- Approuve le principe de lancement d'un concours restreint d'architecture et de fixer à 110 000 €TTC l'indemnité maximum à verser à chacun des 3 candidats sélectionnés ;
- Approuve le coût global de l'opération intégrant les frais d'études et frais annexes pour un montant de 30 200 000 €TTC, valeur décembre 2023 ;
- Autorise le Président à solliciter toutes les aides financières pour ce projet (Etat, Ville de Strasbourg, Eurométropole de Strasbourg ou autres organismes publics ou privés).

L'Autorisation de Programme déjà votée sur ce projet (opération budgétaire P1990029) d'un montant de 1 000 000 € va être réajustée lors de la prochaine étape budgétaire à hauteur de 30 200 000 €, puis ultérieurement si nécessaire, en fonction des révisions et actualisations des prix.

Adopté à l'unanimité

CD-2024-1-14-1 - FONDS ATTRACTIVITE ALSACE - TERRITOIRE AGGLOMERATION DE MULHOUSE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION ET APPROBATION DE CONVENTION DE PARTENARIAT

M. Marc MUNCK, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – On passe au fonds d'attractivité Alsace sur la partie mulhousienne. Marc, c'est à toi.

M. MUNCK – Merci Président. Chers collègues. Avec la stratégie d'accompagnement et de contractualisation et les contrats de territoire Alsace, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite impulser une dynamique de coopération et de partenariat, qui renforce la résilience autour de projets fédérateurs à fort potentiel de développement pour chaque territoire d'action. Pour faire face aux grands défis énergétiques, écologiques, de cohésion sociale et d'attractivité, la Collectivité européenne d'Alsace a mis en place le fonds attractivité Alsace qui a pour vocation à apporter un soutien financier à la réalisation de projets qui répondent aux enjeux du territoire de l'Agglomération de Mulhouse, à des besoins non couverts, porteurs de développement et transformation des territoires, et améliore le service public alsacien.

Au titre de ce fonds, il est proposé à l'Assemblée d'attribuer à l'association de gestion du Musée national de l'automobile de Mulhouse une subvention d'investissement d'un montant total de 181 000 euros, afin de soutenir son projet d'approuver les termes de la convention de partenariat, à conclure dans le cadre du fonds d'attractivité Alsace, et d'autoriser le Président à la signer. L'objet du présent projet vise le développement de l'attractivité du Musée national de l'automobile de Mulhouse, collection Schlumpf, à travers l'amélioration des équipements et du fonctionnement du site, tant pour l'accueil du public que pour les professionnels, ainsi que pour la conservation et la valorisation des collections et des expositions temporaires. Ces travaux, à hauteur de 905 765 euros hors taxes, visent à améliorer la sécurité, l'accueil et l'expérience visiteur, ainsi que la conservation de la collection, mais aussi à poursuivre la démarche de réduction des consommations énergétiques et le déploiement de nouvelles solutions d'amélioration des performances thermiques au sein de l'établissement. Les travaux prévoient la poursuite de l'isolation et de la rénovation des toitures des chaînes 9 et 10, et l'étanchéité de la toiture à divers endroits, la diminution de l'empreinte carbone à travers la mise en place de pompes à chaleur, de séparation des espaces d'accueil, des cloisonnement et une gestion technique des bâtiments efficiente, le réaménagement de la salle d'exposition temporaire, et enfin le développement d'outils de médiation de réalité virtuelle.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Marc. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Ça n'est pas le cas, donc je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve, dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire de l'Agglomération de Mulhouse 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au projet porté par l'association de gestion du Musée National de l'automobile de Mulhouse pour les travaux de modernisation structurelle du Musée National de l'Automobile de Mulhouse – collection Schlumpf :
 - o au titre de l'enjeu territoire attractif : « Renforcer le rayonnement des sites et établissements à vocation culturelle, patrimoniale et touristique » ;
 - o au titre de l'enjeu territoire durable : « Accélérer la décarbonation par le déploiement de nouveaux réseaux de chaleur, l'amélioration des performances thermiques des grands équipements ou infrastructures, le soutien aux énergies vertes ».

- Attribue, dans le cadre du Contrat de Territoire Alsace de l'Agglomération de Mulhouse, une subvention d'investissement, au titre du Fonds Attractivité Alsace, pour un montant total de 181 000 € et telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération (tableau qui précise également les imputations correspondantes à prélever sur l'opération P063O016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace) comme suit : une subvention d'un montant maximal de 181 000 euros représentant 20% d'une dépense éligible de 905 765 € HT, à l'association de gestion du Musée National de l'automobile de Mulhouse pour le projet de travaux de modernisation structurelle du Musée National de l'Automobile de Mulhouse – collection Schlumpf ;

- Approuve la convention de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association de gestion du Musée National de l'automobile de Mulhouse pour le projet subventionné, jointe en annexe à la présente délibération, qui définit notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire,

- Autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à signer ladite convention de partenariat ;

- Autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à signer, avec le bénéficiaire de la subvention, au titre du Fonds Attractivité Alsace, en lien avec le Contrat de Territoire de l'Agglomération de Mulhouse 2022-2025, la convention financière particulière, destinée à permettre le versement de la subvention précitées, établies sur la base du modèle type adopté par délibération du Conseil n°CD-2023-3-14-1 du 19 juin 2023 en y apportant, le cas échéant, toute adaptation mineure qui s'avèrerait nécessaire.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

3 non-participations au vote

Bruno FUCHS, Président du Musée National de l'automobile de Mulhouse

Vincent HAGENBACH et Jean-Luc SCHILDKNECHT, Vice-Présidents au sein de Mulhouse Alsace Agglomération

CD-2024-1-1-1 - MESURES DIVERSES CONCERNANT LES RESSOURCES HUMAINES EN FAVEUR DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

M. Pierre BIHL, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Mesures diverses concernant les ressources humaines en faveur du personnel. Pierre.

M. BIHL – Monsieur le Président, chers collègues. Notre Collectivité poursuit sa démarche visant à la fois l'amélioration des conditions de travail de nos agents, mais aussi la qualité du service rendu et la performance de nos organisations internes. Par ce rapport, soucieux du contexte inflationniste et des impacts sur le niveau de vie de nos agents, nous vous proposons de valider la mise en place de la prime exceptionnelle sur le pouvoir d'achat au montant maximum prévu par le décret du 31 octobre 2023. Le montant de la prime est fixé selon un barème et en fonction de la rémunération brute de l'agent – ce barème figure en annexe dans votre dossier. Cette mesure concerne près de 4 500 de nos agents pour un montant global qui est estimé à 1,9 million d'euros. Elle complète la mise en œuvre de nombreuses autres mesures déjà prises en faveur de notre personnel, depuis la création de la CeA, dans le domaine de l'action sociale, de la revalorisation salariale ou encore de la protection sociale. Ce dossier a été approuvé en comité social territorial du 19 février 2024.

Dans ce même rapport, nous vous proposons aussi d'approuver une réorganisation de notre dispositif MAIA, qui a été sauvé, je tiens à le souligner, grâce à l'engagement fort de notre Président, que je tiens à remercier très sincèrement, et de Karine aussi, qui se sont fortement impliqués dans ce dossier, dispositif MAIA qui devait disparaître et devenir un DAC, si j'ai bien retenu, voilà. Nous avons la chance de conserver maintenant ce dispositif, en tout cas sur les trois années qui viennent, si j'ai bien retenu, mais je suppose qu'il sera reconductible ensuite.

Concrètement, les territoires des MAIA vont se caler sur le découpage de nos sept territoires, et compte tenu de cette nouvelle répartition interne, des missions, mais aussi de la baisse de la subvention de l'État, on a prévu une réduction d'effectifs, et cette réduction vous est proposée aujourd'hui. Il faut savoir qu'elle concerne essentiellement des postes d'encadrement et des postes administratifs. Ce qu'il est important de retenir, c'est que le nombre de gestionnaires de cas qui sont en contact avec les usagers sera maintenu. Le dossier a également été présenté au comité social territorial le 19 février dernier.

En conclusion, il vous a proposé d'approuver l'attribution de la prime de pouvoir d'achat, prime exceptionnelle, et d'approuver la création et la suppression des emplois listés à l'annexe 2 de ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Fleur LARONZE.

Mme LARONZE – Merci. Chers collègues. Avec l'inflation sur les prix des produits de première nécessité que nous avons déjà évoquée, conduisant 9 millions de personnes en France à être en situation de privation matérielle et sociale, le nombre de personnes vivant dans la précarité augmente et atteint son plus haut niveau depuis 2013. Il nous fallait intervenir pour que les agents de notre Collectivité puissent ne pas être impactés trop fortement. Les conditions de travail dans le social, quelles que soient les fonctions assurées par les agents, sont difficiles et nécessitent d'être améliorées par une organisation du travail adaptée. L'augmentation de la rémunération est également indispensable pour...

Coupure du micro.

M. LE PRÉSIDENT – Attendez, je ne sais pas ce qui s’est passé. Je n’avais pas l’intention de vous couper. Normalement, ça devrait marcher.

Mme LARONZE – Merci. Nous saluons la décision de mettre en place une prime exceptionnelle du pouvoir d’achat, qui ne conduit pas directement à une augmentation de la rémunération, mais qui prend en compte très clairement l’inflation, l’augmentation des prix des produits de première nécessité que j’ai évoquée. Notre groupe avait sollicité cette prime lors de la séance de notre Conseil le 20 octobre dernier, en vous donnant l’exemple de la ville de Sceaux. Vous aviez voté contre notre motion. Nous nous réjouissons de la volte-face. Les syndicats ont su vous convaincre. Après s’être battus depuis juin 2023 pour que cette prime soit accordée, ils ont dû appeler à une mobilisation collective pour que l’ensemble des agents en soient bénéficiaires et que son montant soit fixé à la hauteur prévue par les textes. Bien heureusement, vous avez réagi et accepté les revendications syndicales.

Si je crois dans la lutte syndicale et à l’amélioration des conditions de travail par cette voie, je regrette cependant la rengaine permanente du « c’est déjà pas mal » ou encore « il faut réduire les dépenses publiques », alors que les agents sont au front pour assurer le fonctionnement de notre Collectivité et des services publics, qui sont le patrimoine de ceux qui n’en ont pas. Protéger les agents, leur garantir les meilleures conditions de travail est pourtant le seul moyen de garantir par la même occasion un service public digne et respectueux des personnes dans le besoin. Les dépenses publiques à réaliser pour leur vie quotidienne et au travail, là est notre responsabilité, plutôt que de financer des événements privés ou en faveur de l’attractivité économique. Une priorité doit être celle de l’exemplarité dans le soin, la reconnaissance et l’immense gratitude à l’égard des travailleurs. Malheureusement, quand dans la même délibération, il est question d’augmenter les indemnités des élus, je ne perçois ni exemplarité, ni soin, ni reconnaissance, ni gratitude pour nos agents. Certes, il s’agit d’une augmentation d’une centaine d’euros depuis 2022. Même symbolique, même prévue par les textes, cette augmentation intervient chaque année, alors que l’indemnité d’un élu représente un revenu équivalent au revenu des 30 % des Français les plus aisés. Déjà en 2022, notre groupe avait souligné dans un amendement notre opposition à cette hausse annuelle de l’indemnité des élus. Et quelle ironie, l’élu se trouve assimilé à un agent sur le plan de la rémunération en lui appliquant la même méthode de calcul. Les problèmes rencontrés par les élus aujourd’hui ne sont pas liés au montant des indemnités, mais liés au statut d’élu. En combattant l’idée que s’engager en tant qu’élu permet de s’enrichir, en garantissant l’accès à ce statut pour toute personne, employée, ouvrier, personne en situation de handicap, afin de démocratiser l’accès à un mandat d’élu, en favorisant le retour à l’emploi après un mandat, être élu n’est pas un métier, mais ce n’est pas du bénévolat, c’est un engagement que l’indemnité assimilée à un salaire actuellement ne vient pas honorer.

Nous voterons donc pour la prime exceptionnelle en faveur des agents, et contre l’augmentation de l’indemnité des élus. Je vous remercie.

Mme PAGLIARULO – Je voulais réagir par rapport à la MAIA, parce que je pense que c’est un sujet important. Je ne réponds pas, je laisse le soin à Pierre ou au Président de répondre à l’opposition. Pour la MAIA, on se réjouit effectivement de conserver le travail qui est fait au plus près de nos concitoyens, de nos concitoyennes. Je rappelle qu’il s’agit de situations complexes, qui sont transmises par le biais des médecins. Et ça a été déployé au niveau national : c’est le DAC qui est en responsabilité pour le faire. Nous sommes une institution à l’intérieur du DAC, puisque nous avons réussi à préserver ce service de qualité, et nous avons réussi aussi à le déployer dans nos sept territoires. Il se déploie progressivement, et je voudrais remercier les tous les gestionnaires de cas et les personnels qui œuvrent au quotidien pour accompagner cette mission. C’est une mission à grande qualité humaine, parce que véritablement ce sont des situations que l’on ne pourrait pas traiter autrement que par ce biais-là.

Je fais juste un petit focus. On coûte moins cher que ce dispositif coûte au niveau national. Et je rappelle que l'histoire fait que le Conseil général à l'époque du Haut Rhin, historiquement, avait veillé à financer cette opportunité, cette politique qui a été déployée largement au niveau national. Et je rappelle que la MAIA en tant que telle coûtait moins cher qu'aujourd'hui. C'est ainsi que les choses sont faites. C'est dommage, mais en tout cas en qualité de travail, ça n'a pas été préjudiciable à nos concitoyens et il faut le noter. Et on espère que ça perdurera. Pour l'instant, on n'a pas de position ferme là-dessus. On avait le Ministre qui nous avait octroyé ce délai grâce à l'intervention du Président. N'oublions pas qu'il y a plus de 2 000 personnes qui sont accompagnées, qui ne pourraient pas l'être dans un autre dispositif d'ailleurs.

M. BIHL – Concernant la prime de pouvoir d'achat, je voudrais quand même rappeler que vous étiez effectivement intervenus mi-octobre, et les organisations syndicales certainement un peu avant vous. Sauf que le décret est paru définitivement et officiellement le 31 octobre. Donc il nous paraissait difficile de vous faire adopter une mesure dont le décret n'était pas encore paru.

Par contre, pour ce qui concerne l'augmentation de nos indemnités d'élus, il faut savoir aussi, je pense qu'il est important de le rappeler, que nous ne sommes pas au taquet de ce qu'on aurait droit. Dès le début, lors de la création de la CeA, on a pris cette décision de ne pas aller au maximum mais de rester en-deçà. Donc voilà ce que je souhaitais rappeler.

Pour ce qui concerne encore une fois l'organisation de la MAIA, ce qui nous a paru important, c'est aussi, pour une question budgétaire et du fait de la baisse du soutien et des subventions de l'État, d'adapter la structure, mais de veiller – Karine l'a rappelé – à ce que les gestionnaires de cas restent en place et soient donc à la disposition des usagers.

Pour revenir rapidement sur la prime, je l'ai souligné tout à l'heure et rappelé : ce sont près de 2 millions d'euros. Au mois d'octobre, quand vous en avez parlé, on n'avait pas mené les débats d'orientations budgétaires. Donc on a souhaité, et c'est ce qui a été exprimé et rappelé aux syndicats, mener d'abord les débats d'orientations budgétaires pour ensuite valider l'attribution de cette prime.

M. LE PRÉSIDENT – C'est ça aussi une gestion saine des deniers publics. Je pense qu'il est important de le rappeler. Sur la MAIA, il est vrai que ça a été un combat difficile, puisque j'avais le soutien du ministre COMBE, des solidarités, mais le Ministre de la santé BRAUN était opposé. Donc il a fallu aller jusqu'aux arbitrages de la Première Ministre, qui a été dans notre sens. Merci Karine, parce qu'on a fait ce travail en binôme, tous les deux. Je peux vous dire que c'est à un dîner chez la Première Ministre que j'ai eu l'annonce officielle positive, mais ça a été compliqué. Ce que je peux par contre aussi vous dire, c'est qu'en parallèle j'en discute avec mes collègues présidents de départements dans les autres territoires : eux, ils disent que les DAC qui ont été mis en place, ça ne fonctionne pas du tout, c'est une catastrophe. Donc heureusement qu'on s'est battus, parce que ça rend service à nos aînés. J'ai rencontré au moment des cérémonies de vœux beaucoup d'agents, et beaucoup d'agents des MAIA sont venus, et je les ai vus extrêmement motivés, extrêmement déterminés à assumer avec enthousiasme leur mission, et c'était très agréable. Je tenais à le dire et je suis très fier de ces équipes.

Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Il faut voter quoi ? Il y a des votes séparés. Il y a le vote sur la prime et le vote sur la revalorisation salariale des élus. D'accord. Sur la prime, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Sur la revalorisation des indemnités, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Décide des modalités de mise en œuvre de la prime sur le pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents de la Collectivité européenne d'Alsace selon les modalités décrites dans l'annexe n°1 à la présente délibération au plus tard le 30 juin 2024, les crédits étant inscrits au budget des ressources humaines ;
- Approuve la création des emplois listés à l'annexe n°2 à la présente délibération et modifie le tableau des emplois de l'administration en conséquence, les crédits étant inscrits au budget des ressources humaines ;
- Décide de substituer le tableau joint en annexe n°3 à la présente délibération, récapitulant les nouvelles indemnités mensuelles brutes allouées aux Conseillers d'Alsace par référence à l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et en application du décret n° 2023-519 du 28 juin 2023, à celui annexé à la délibération n° CD 2023-3-8-2 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 octobre 2023 relative à la décision modificative n°2 du budget primitif 2023 de la Collectivité européenne d'Alsace.

Adopté à la majorité

Votes séparés :

1 - Au titre de la mise en place de la prime sur le pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents de la Collectivité européenne d'Alsace aux montants maximum prévus par le décret qui l'instaure : adopté à l'unanimité.

2 - Au titre de la poursuite de la convergence et de la territorialisation des organisations de la Collectivité européenne d'Alsace, l'annexe n° 2 prévoit des créations de postes : adopté à l'unanimité.

3- Au titre de l'attribution réglementaire de 5 points d'indice majorés supplémentaires au personnel des trois fonctions publiques à compter du 1er janvier 2024, les indemnités des élus sont mécaniquement modifiées et l'annexe n° 3 récapitule les nouvelles indemnités mensuelles brutes allouées aux Conseillers d'Alsace : votes contre de M. KOBRYN Florian, FREMONT Damien, LARONZE Fleur et de QUINTALLET Ludivine.

0 abstention

0 non-participation au vote

CD-2024-1-8-2 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Mme Lara MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons poursuivre. Je crois que c'est le dernier rapport, sur la modification du règlement intérieur du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace. C'est Lara, qui a été très sage aujourd'hui. On était surpris. Tu es toujours sage, mais de ne pas t'entendre. Donc avec plaisir je te donne la parole.

Mme MILLION – Merci cher Président. Chers collègues. Il me revient l'honneur de présenter la modification du règlement intérieur. Quel bonheur. Il était important de revoir ce règlement intérieur, parce qu'on a bien entendu que certaines fois, les débats étaient un peu compliqués, et pour la fluidité des débats, pour la concision, pour une explication simple, des fois, c'est mieux de véritablement pouvoir organiser au mieux un règlement intérieur.

Qu'est-ce qu'on modifie ? Pas grand-chose. Premièrement, après la présentation du rapport par son rapporteur, un orateur ne peut conserver la parole plus de deux minutes, au lieu de quatre. Il faut toujours comparer, on est d'accord ? Donc quand on compare avec d'autres collectivités territoriales, je ne compare même pas avec l'Assemblée nationale ou le Sénat, mais par exemple à la Région Grand Est où je siége, chaque groupe n'a le droit qu'à une seule fois prendre la parole, et c'est par rapport au nombre de membres du groupe. Donc vous imaginez, si on avait fait ça, ça aurait été véritablement à votre détriment. Donc ce n'est pas ce que nous avons voulu, parce que je pense qu'il est important aussi d'avoir une équité. Donc là c'est deux minutes par orateur au lieu de quatre. C'est le premier élément.

Ensuite, l'article 35 me paraît aussi une évidence. En cas de propos injurieux, diffamatoires ou mettant en cause la réputation de la Collectivité européenne d'Alsace, de son Président, de Conseillers d'Alsace, de membres du Cabinet ou encore d'agents, le Président peut retirer la parole à l'auteur de ces faits et dressera un procès-verbal, c'est une évidence.

Article 44 : les amendements doivent être déposés au moins cinq jours ouvrés avant le Conseil, ce qui est normal, en termes de préparation. Avant, c'était trois jours. Et effectivement, comme souvent, on était inondés, n'est-ce pas, pour ne pas dire autre chose, l'administration est là aussi pour avoir les éléments, pour pouvoir vous répondre. Donc cinq jours me paraissent évidemment tout à fait normal.

Article 45, le dernier : pour le Conseil de la Collectivité européenne, comme pour la Commission permanente, un vœu, une motion et une résolution peuvent être présentés par séance et par groupe politique. Là aussi, on a beaucoup de chance, parce qu'au Conseil régional, moi, ça fait trois séances que j'attends de pouvoir présenter ma motion sur les panneaux obligatoires de communication de la Région Grand Est dans toutes les villes. Il n'est toujours pas présenté, parce qu'on a 1 heure de débat, et si après 1 heure, il y a d'autres motions ou d'autres amendements, vous ne passez pas. Voilà.

Je pensais qu'il était important de vous donner un peu cette lecture par rapport à d'autres collectivités. Et puis évidemment, les collègues qui ont eu en charge ce dossier ou d'autres, pourront intervenir s'il y a des questions.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci beaucoup. Je reviens juste sur le rapport précédent, parce que les médias peuvent se poser la question de ce que ça représente. D'ailleurs on s'est tous un peu regardé. Cette augmentation, c'est 30 euros bruts pour les élus.

Mme MILLION – Par contre on accepte les dons, Président. Donc si véritablement à la fin de l'année ils ne veulent pas avoir ces 30 euros bruts, ça fait 360 euros, ils peuvent nous faire un chèque chaque année de 360 euros, en termes de dons.

M. LE PRÉSIDENT – Je ne sais pas comment ça fait en net.

M. LORENTZ – Ce n'est pas les Conseillers d'Alsace qui s'augmentent. Il faut arrêter. C'est l'État qui change les barèmes. Et comme on est basés sur le barème des fonctionnaires, ça suit, c'est tout. Il faut arrêter.

M. LE PRÉSIDENT – Je ne voudrais pas laisser croire qu'on se gave sur le dos des...

M. LORENTZ – C'est différent d'autres Assemblées où il y a eu d'autres choix qui ont été faits. C'est juste l'application de l'État. Et cette délibération ne serait même pas passée si on avait rédigé la délibération autrement la dernière fois. Donc il faut juste arrêter. Il n'y a aucun débat là-dessus.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. On revient au rapport. Madame QUINTALLET et ensuite

Monsieur FREMONT.

Mme QUINTALLET – Je laisse mon collègue Damien FREMONT commencer.

M. LE PRÉSIDENT – Comme vous voulez. Tant pis, vous avez perdu votre...

M. FREMONT – Attention, quand on a un droit, il faut le consommer rapidement, parce qu'il risque d'être sucré après.

M. LE PRÉSIDENT – Vous avez raison.

M. FREMONT – On est élu jusqu'en 2028. On ne sait pas à quel point on va être dépouillés d'ici là. Je m'interroge forcément sur la nécessité de limiter le droit d'expression des représentants des Alsaciens et des Alsaciennes dans cette Assemblée. Je me demande ce qui vous fait peur exactement. Réduction du temps de parole des élus, limitation du nombre de vœux et motions, réduction du temps laissé entre la diffusion des rapports et la date butoir pour déposer des propositions d'amendements : on ne peut pas dire le contraire, vous n'y allez pas de main morte. Vous évoquiez, Monsieur le Président, au sujet de l'avenir institutionnel de l'Alsace, en ouverture de la séance, que vous souhaitiez, je cite « un modèle qui donne envie aux citoyens de s'engager », que vous souhaitiez, je cite également « une révolution démocratique ». Mais quel signal envoyez-vous aujourd'hui aux citoyens qui nous regardent dans un contexte de défiance envers les politiques ? Est-ce cela votre révolution démocratique ? Je souligne au passage qu'avec le nouveau règlement et le temps d'expression réduit de moitié, notre cher collègue Jean-Philippe MAURER du groupe majoritaire n'aurait pas pu aujourd'hui tenir l'entièreté de ses propos, au demeurant très intéressants, et allant dans le sens de notre expression de groupe, au sujet de la mise en péril du modèle économique des EHPAD publics et à but non lucratif en Alsace. Je souhaite sincèrement, Monsieur le Président, que le grignotage que vous faites ici sur l'expression démocratique ne servira pas d'exemple à d'autres collectivités, où une partie des collègues ici présents qui cumulent d'autres mandats, peuvent jouir bien plus largement de leur liberté de parole. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Bien. Madame QUINTALLET. Vous vous êtes organisés ?

Mme QUINTALLET – Oui, je voulais répondre à Madame MILLION. Il est vrai que là je ne comprends pas du tout. La CeA, un laboratoire démocratique, et en fait là vous restreignez le temps d'échange des élus, le débat démocratique. Je ne m'attendais pas du tout à ça. Et ensuite, franchement, quelle argumentation ! Vous déplorez le manque de temps à la Région Grand Est et vous voulez l'appliquer ici. Alors là, je comprends encore moins. Ensuite, la Région Grand Est, vous la fustigez qu'en bon vous semble, mais là tout d'un coup ça devient un modèle pour le règlement intérieur. Franchement ça n'a vraiment pas de sens.

Mme MILLION – Je me permets, Président. Je peux dire deux ou trois mots ?

M. LE PRÉSIDENT – Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Lara MILLION.

Mme MILLION – Il s'agit d'un débat démocratique aussi avec les citoyens. Je pense que c'est important, vous l'avez bien compris. Moi je trouve que vous avez été top tous les deux : 1 minute 33, et 38 secondes. Donc en fait on peut dire beaucoup de choses en deux minutes, croyez-moi, on peut dire beaucoup de choses. Véritablement, là c'est encore une fois pour nous embêter. Des fois, il faut dire que vous en remettez des tartines, vous disiez dix fois la même chose, etc. Si à un moment donné vous voulez prendre 2 minutes 10 ou 2 minutes 15, moi je n'ai jamais vu le Président de cette Assemblée vous couper vraiment la parole. Mais franchement, en deux minutes, on peut dire beaucoup de choses. Je pense qu'il est aussi important de savoir ce qui se passe ailleurs, et encore une fois, pour la clarté des débats, pour la concision, pour la préparation de ces débats, il faut savoir que l'on peut

faire des interventions à hauteur de 2 minutes, au maximum. Je pense que ça ira beaucoup mieux. Et en même temps on vous écouterait sûrement un peu plus.

M. LE PRÉSIDENT – Vincent HAGENBACH et après Serge OEHLER.

M. HAGENBACH – Président, ce que je trouve un peu dommage, Madame QUINTALLET, ce qui m'attriste un petit peu, c'est que ce soit ces histoires de chronomètre qui vous touchent le plus. Moi, parmi les propos et les changements du règlement intérieur qui me concerneraient le plus ou qui me toucheraient le plus, ce serait que vous nous disiez que vous auriez un autre comportement vis-à-vis du Président. Je crois qu'aujourd'hui nous sommes 74 à avoir élu Frédéric BIERRY comme Président. Vous n'êtes que 4, d'accord, sur 80. Et je crois que ce qu'il y a de plus choquant, moi qui ne suis pas un politique, politique, politique, ce sont certains propos qui sont tenus trop régulièrement dans cette Assemblée. Je pense qu'aujourd'hui nous avons eu une séance qui était tout à fait posée, qui était intéressante. Vous avez donné vos idées de d'opinion, vous avez vraiment défendu votre opinion. Je crois que personne ne vous reprochera ça. Par contre, ce qu'on vous reproche à vous ou à Monsieur KOBRYN qui est malheureusement absent aujourd'hui, ce sont ces propos injurieux qui ne sont pas acceptables. Et finalement dans le changement qu'il y a aujourd'hui dans le règlement, plutôt que d'être surpris par la problématique du temps, je crois que c'est plus l'autre point, qui est l'injure, qui est le vrai problème. Parce qu'il y a de nombreuses fois où les propos sont plus que limites. Je vous dis, personnellement, je n'accepterai plus ces propos si des propos de ce type-là devraient encore avoir lieu. Je me lèverai et je sortirai de la séance, pendant que Monsieur KOBRYN les tiendra. Que les choses soient claires. Je pense que c'est vraiment dommage, parce que je pense qu'il y a d'autres arguments à faire valoir. En arriver à ces extrêmes d'être obligé de légiférer, entre guillemets, pour pouvoir arriver à une Assemblée qui soit plus sereine... Nous aussi nous sommes tous là pour être des défenseurs des Alsaciens, de la même manière que vous, d'accord ? Et je trouve que c'est un peu dommage que systématiquement on s'attaque aux personnes. Ce n'est franchement pour nous, qui sommes des élus de terrain, tout simplement pas acceptable au quotidien. Il y en a ras le bol.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Serge.

M. OEHLER – Merci Monsieur le Président. Je voudrais juste dire à Vincent qu'on était 76 à voter Frédéric, parce qu'on avait aussi voté. Mais on sait travailler ensemble, on sait travailler ensemble.

M. LE PRÉSIDENT – Merci les amis.

M. OEHLER – De rien. Je sais que c'était un vote à bulletin secret, mais enfin je te le dis.

Juste, pour mémoire, je n'ai jamais remarqué qu'on ait pris un chronomètre pour vérifier les temps de parole, y compris les cinq minutes. Alors cinq minutes, ça peut paraître long, pour certaines personnes, des fois, très long. Mais qu'est-ce qui se passe si on dépasse les deux minutes ? On coupe le micro ? Il y a quelqu'un qui vérifie ?

Intervention hors micro d'un élu.

Voilà, on reprend des références qui ne sont pas bonnes, excuse-moi. Je pense que des fois, c'est là où je veux en venir, il y a des sujets qui sont plus importants que d'autres. Moi je suis toujours très court, vous le voyez bien. Mais je pense qu'il y a des fois des gens qui ont des choses à dire, plus que moi, et qui ont besoin de plus que 2 minutes.

M. LE PRÉSIDENT – Serge, nous siégeons ensemble depuis longtemps. Tu m'as subi comme Président depuis déjà quelques années. Est-ce que je suis du style à brider

l'opposition ? Je ne crois pas. Aujourd'hui, il faut être clair. On fixe un cadre, parce qu'il y a eu des abus, parce que vous avez été trop loin dans les insultes, dans les agressions des personnes. Moi, je ne veux pas que notre Collectivité devienne l'Assemblée nationale, où les expressions sont contre les personnes et sont violentes. Lors de la dernière séance, ça a dépassé les bornes, et c'était une forme d'acharnement que nous ne pouvions plus tolérer. Il y avait une exaspération de la majorité des élus de la majorité. Et donc nous prenons ces mesures-là. Aujourd'hui, on a eu des débats apaisés. On a des points de vue différents sur certains sujets, on a des points de vue similaires sur d'autres. On ne vous reprochera jamais et je n'empêcherai jamais le débat de fond. Ce que par contre je ne peux pas accepter, c'est la violence des propos contre les personnes, quels que soient d'ailleurs les origines, que ce soit de l'opposition ou de la majorité. C'est quelque chose que, au regard de mes compétences en matière de police de l'Assemblée, je sanctionnerai par un arrêt du micro. Après, il y aura une souplesse bien évidemment sur les expressions si on est sur le fond. Qu'on soit en position divergente sur le fond, c'est normal, vous êtes l'opposition, nous la majorité, on n'a pas forcément la même vision sur tout, et c'est la richesse du débat démocratique. Je serai toujours ouvert à la richesse du débat démocratique. Je tiens à le préciser. Mais je voudrais aussi qu'il n'y ait pas d'abus, parce qu'à un moment donné, c'est pareil sur les vœux, sur les motions, etc., à un moment donné, ça prend plus de place presque que le programme des rapports. Ce n'est pas quelque chose qui peut fonctionner dans la durée. Voilà, c'est pour cette raison. Après j'entends ce que vous dites. Et moi ce que je souhaite, c'est que notre Collectivité soit un exemple de démocratie, mais d'une démocratie vertueuse et apaisée, dans laquelle les gens s'expriment, portent leur position, mais sont respectueux les uns des autres. Ce n'était plus trop ce que je ressentais ces derniers temps. Moi qui ai toujours aimé présider ces plénières, j'en arrivais à un moment donné où je n'avais plus envie de présider ces plénières, parce que je trouvais que le ton n'était pas le bon. Il se trouve que j'aurais préféré que Monsieur KOBRYN soit là pour le dire, parce qu'on peut dire que c'est souvent lui qui a porté en tout cas des positions excessives. Ce n'est pas le cas des trois autres. Donc voilà, je tiens à le dire, clairement. Aujourd'hui, je n'aurais pas exercé mon droit de police, même si j'y avais été autorisé, au regard de la tenue des débats.

Philippe, tu voulais ajouter quelque chose ?

M. MEYER – Oui, merci. Les choses ont été bien dites par les élus de la majorité. N'oublions pas aussi qu'au delà de se faire plaisir en parlant longuement les uns, les autres – je le prends aussi pour moi, vous savez que les enseignants, on demande à nos élèves de se taire, mais nous-mêmes on aime bien étaler des choses pour bien expliquer, c'est la pédagogie –, ce règlement s'applique aussi à nous. On a aussi des spectateurs dans ces séances, et la fluidité des débats veut qu'une parole concise peut être tout aussi efficace. C'est un petit exercice, mais tout le monde est capable de le remplir. Sachez que nous-mêmes dans la majorité, nous sommes disciplinés dans nos interventions, puisque potentiellement il pourrait y avoir dans les deux groupes majoritaires 74 expressions sur chacune des délibérations. Elles sont chaque fois relativement limitées, pour que justement on puisse faire que les débats ne s'éternisent pas. Et surtout, nous avons des instances de travail approfondies que sont nos commissions, nos commissions thématiques, nos commissions territoriales, qui elles approfondissent aussi le travail qui est présenté ici en plénière. Même si, bien sûr, c'est une instance démocratique éminente que de s'exprimer devant nos concitoyens. Mais cette fluidité nous paraît tout à fait importante. Et comme vient de le rappeler le Président, et j'appuie ce point, il l'a très bien dit, bien sûr, c'est que lorsqu'on a des débats de bonne tenue, des débats apaisés sur des sujets de fond, comme tout au long de la matinée qui vient de se passer, il n'y a pas de raison d'interrompre le propos de quelqu'un. Mais ce cadrage un peu plus rigoureux ne peut que rendre nos débats plus clairs, sans forcément entendre de longs monologues. J'espère que j'ai tenu en deux minutes, Lara ? Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Bien, merci. Fleur LARONZE, et après Nicolas JANDER. Ne touchez plus rien.

M. LARONZE – Merci. Oui c’est trompeur avec le rouge, couleur que j’aime beaucoup d’ailleurs. Merci beaucoup d’introduire toutes ces questions dans le débat. Je pense effectivement qu’il nous faut parler en toute franchise pour peut-être être dans un débat beaucoup plus serein. Notre volonté en tant que groupe a toujours été celle de ne jamais être dans l’attaque ad hominem, et bien évidemment on perçoit dans vos remarques que vous non plus. Ou du moins vous avez l’impression de subir cette violence ad hominem. Donc c’est quelque chose je pense que nous vivons de manière subjective. En tout cas personnellement je n’ai pas l’impression d’être dans l’attaque ad hominem, parce que je ne cible jamais, c’est un engagement auquel je me tiens, jamais un élu en particulier. Et pourtant je pense avoir été personnellement l’objet de violence assez forte. Je pense à la séance du 18 décembre. En termes d’insultes, le terme que vous avez employé, je l’entends, je peux le comprendre également dans la façon dont vous avez perçu, ressenti cela, chacun, chacune. Et de la même façon, nous l’avons ressenti, en tout cas pour ma part. Et je ne parle pas des premières séances, en 2021, où j’ai pu faire l’objet également de propos anticommunistes, qui se sont tus. En tout cas, ce n’est plus le cas, et je vous en suis gré. Toujours est-il que c’est aussi une violence que nous subissons. Il est peut-être important que l’on reparte dans un cadre plus serein. Après, sur le ton, puisque vous évoquiez le ton, je pense que, comme nous sommes quatre, le ton n’est pas une façon d’exister, c’est une façon de porter une parole plus forte, plus entendue, parfois même moins à l’adresse de cet hémicycle que des personnes qui nous écoutent, et de pouvoir justement à travers l’expression que l’on porte faire en sorte que les personnes puissent se reconnaître ou en tout cas percevoir notre colère, leur colère également, ce qu’ils ressentent, parce qu’ils vivent des choses difficiles. Et je sais que vous êtes également conscients de ce qu’ils vivent et de ce qu’ils ressentent. En tout cas, ce ton n’est pas à votre adresse. Je peux comprendre en revanche que vous le preniez bien évidemment pour vous. Mais dans tous les cas, c’est la Collectivité et non pas des élus personnellement identifiés.

Une petite dernière chose, c’est que malheureusement, Florian KOBRYN qui n’est pas là, a été mentionné à de nombreuses reprises durant toute cette journée. Et il n’est pas là.

M. LE PRÉSIDENT – On aurait préféré qu’il soit là pour lui dire devant lui.

M. LARONZE – Voilà. Ce n’est pas correct. Il est absent. Voilà, c’était la moindre des choses. Merci de m’avoir écouté.

M. LE PRÉSIDENT – Nicolas JANDER.

M. JANDER – J’aimerais juste rappeler que ce n’est pas quelque chose d’exceptionnel ce que nous faisons aujourd’hui, puisqu’on a déjà modifié à trois reprises le règlement intérieur. La dernière fois, c’était le 8 décembre 2022. Nous avons déjà modifié quelque peu le temps de parole, les motions et les vœux, et l’opposition avait déjà renâclé. Et aujourd’hui, l’opposition renâcle toujours et vient défendre le règlement intérieur en vigueur qu’ils avaient critiqué le 8 décembre 2022. En fait vous avez des positions un petit peu à géométrie variable.

Simplement, sur la question des propos injurieux et diffamatoires, je rappelle qu’il n’y a rien de révolutionnaire ici. Cette loi, enfin c’est une obligation que l’on doit respecter, c’est la loi de 1881, qui avait fixé la liberté de la presse et qui avait dit que la liberté d’expression, la liberté de la presse avait quand même des limites, la limite de ne pas injurier et de ne pas porter des propos diffamatoires. C’est un simple rappel de l’esprit de cette loi que nous avons dans le règlement intérieur. Et moi, je trouve, compte tenu de ce qui s’est passé récemment et dans d’autres assemblées, dans d’autres réunions, qu’il est judicieux de rappeler à chacun et à chacune d’entre nous qu’on a une liberté d’expression, mais qu’elle a des limites. Et la limite, c’est de ne pas injurier, de ne pas porter des propos diffamatoires. Donc ce règlement intérieur, il me convient tout à fait.

Et sur l'histoire de la limitation à deux minutes, quand même, il n'y a personne ici dans cette Assemblée qui pourra prétendre que l'opposition est bâillonnée. Elle représente un vingtième de l'Assemblée et elle a la parole la moitié du temps, ou 45 % du temps. Ça passera peut-être à 42 %, si on limite strictement à 2 minutes. Mais enfin, vous aurez quand même suffisamment la parole, ne vous inquiétez surtout pas.

M. LE PRÉSIDENT – Mais de temps en temps, la majorité se tait parce qu'effectivement, vous avez monopolisé beaucoup de temps de parole. Un certain nombre de collègues ne s'expriment pas alors qu'ils auraient des choses aussi intéressantes à dire. Mais je vous remercie de la façon dont le débat se passe. Fleur, vous avez fait un certain nombre de remarques. Peut-être que nous aussi, nous n'avons pas été toujours assez attentifs à certaines expressions. Donc moi j'espère que ça va nous faire partir sur des bases saines et que chacun prenne conscience qu'il y a un respect. Moi je crois à la démocratie qui respecte les gens. Et je pense qu'on a toutes les conditions pour faire les choses. Aujourd'hui, j'ai trouvé que le débat était très digne et très constructif. J'espère qu'on pourra rester dans la même veine les prochaines rencontres.

Je vous propose maintenant de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Adopte les modifications apportées au règlement intérieur de l'Assemblée relatives aux articles 28 sur l'organisation des débats, 35 sur la police de l'Assemblée, 44 sur les amendements, 45 sur les motions, vœux et résolutions ;
- Adopte le règlement intérieur de l'Assemblée joint en annexe à la présente délibération.

Adopté à la majorité

4 voix contre

M. KOBRYN Florian, M. FREMONT Damien, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine

M. LE PRÉSIDENT – Nous achevons du coup notre plénière, qui a été une très belle plénière. J'étais très fier de l'ensemble des collègues qui se sont exprimés aujourd'hui.

La séance est levée à 16 heures 17.